

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 17/I

Séance du mardi 24 mai 2011, première partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	793
Ouverture de la séance	799

Communications :

1. «La culture au cœur de la Ville»	800
2. Domaine des Saugealles, projet de construction	801
3. Financement alternatif du déploiement d'un nouveau réseau tout optique (FTTH) – Ouverture d'un compte d'attente	802
4. Construction d'un bâtiment d'entretien pour le Service des parcs et promenades à Vidy – Ouverture d'un compte d'attente	802

Courriel :

Absence de M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine	803
--	-----

Lettres :

1. Ajout d'une séance simple du Conseil communal le 31 mai et réorganisation des séances prévues les 21 et 22 juin	799
2. Demandes d'urgence de la Municipalité	799

Postulats :

1. «Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin» (M. Jean-François Cachin et consorts). <i>Dépôt</i>	803
2. «Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	803

Questions orales 804

Préavis:

N° 2010/64	Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal – Demande de crédit d’étude – Réponse au postulat de M ^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz – Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M ^{me} Isabelle Truan – Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti – Réponse au postulat de M ^{me} Isabelle Truan (Travaux)	807
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur	851
	<i>Discussion</i>	852
N° 2011/04	Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers. Plan directeur des jardins familiaux et potagers (Travaux, Sécurité sociale et Environnement, Culture, Logement et Patrimoine)	863
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Elisabeth Müller, rapportrice.	874
	<i>Discussion</i>	876
N° 2011/06	Réponse à la pétition de M ^{me} L. Lavanchy-Bräm et consorts intitulée « Parents lausannois en colère – pénurie de crèches: pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente » (Enfance, Jeunesse et Education)	879
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Muriel Chenaux-Mesnier, rapportrice.	890
	<i>Discussion</i>	891

Ordre du jour

17^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 25 mai 2011 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R65. *Rapport-préavis N° 2010/35*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx, SI). CHARLES-DENIS PERRIN.

R66. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2. (AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

R67. *Pétition de M. Renato Häusler et consorts (735 sign.)*: «Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

R69. *Motion de M^{me} Evelyn Knecht*: «Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette». (AGF). ISABELLE TRUAN.

R70. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

R75. *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

R76. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus». (Trx). OLIVIER MARTIN.

R77. *Postulat de M. François Huguenet*: «Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!» (SPS). ROLAND PHILIPPOZ.

R78. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends!» (SPS). JEAN TSCHOPP.

R79. *Rapport-préavis N° 2010/51*: Réponses à six initiatives portant sur des objets n'appelant pas de longs développements. (AGF, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

R80. *Motion de M. Jean Tschopp*: «La ville par le sport». (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R82. *Rapport-préavis N° 2009/3bis*: Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

R83. *Motion de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Places d'apprentissage: atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

R84. *Postulat de M^{me} Nicole Graber*: «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

R86. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (CLP, AGF, SPS, EJE, SSE). ALAIN HUBLER.

R87. *Préavis N° 2010/57*: Centre funéraire de Montoie. Ultime étape de la réfection des toitures. Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B. Rafraîchissement des peintures. Rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service. Réfection des conduites d'eau froide. Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires. (SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

R89. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la «Conciliation extrajudiciaire»». (AGF, SPS, EJE). MANUELA MARTI.

R92. *Rapport-préavis N° 2010/62*: Valorisation des produits du terroir. Réponses aux postulats de M^{me} Françoise Longchamp et consorts et de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (CLP). GIAMPIERO TREZZINI.

R95. *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (AXEL MARION, PRÉSIDENT).

R97. *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts*: «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés». (SSE). ANDRÉ GEBHARDT.

R98. *Préavis N° 2010/49*: Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit. (CLP). ULRICH DOEPPER.

R99. *Postulat de M. Jacques Pernet* «demandant que la Municipalité étudie l'opportunité de poser la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation d'une future «olympiade» des Jeux Olympiques de la Jeunesse.» (SPS, EJE). FABRICE GHELFI.

R100. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Pour l'étude de la mise sous protection de 17% des surfaces communales terrestres et 10% des surfaces aquatiques de la commune de Lausanne». (CLP). MAGALI ZUERCHER.

R102. *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

R103. *Rapport-préavis N° 2010/32*: Réponse à une motion et à quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.

R104. *Postulat de M. Stéphane Michel et consorts*: «La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés.» (SSE, CLP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

R105. *Préavis N° 2010/52*: Pour des achats publics équitables. Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts. (Trx, SI, AGF). REBECCA RUIZ.

R106. *Postulat de M. Jacques Pernet* «demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos.» (SSE, CLP). EDDY ANSERMET.

R107. *Motion de M^{me} Solange Peters et consorts*: «Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère». (AGF, SSE). MARIA VELASCO.

R108. *Rapport-préavis N° 2010/64*: Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal. Demande de crédit d'étude. Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti. Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

R109. *Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif «Mon Tramway de la Pontaise» et consorts (2041 sign.)*: «En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A–6B (1900)». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

R111. *Préavis N° 2011/04*: Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers. Plan directeur des jardins familiaux et potagers. (Trx, SSE, CLP). ELISABETH MÜLLER.

R112. *Préavis N° 2011/05*: Plan d'affectation radiant les limites des constructions de la route d'Oron (route cantonale N° 701b) et d'une partie des limites des constructions de la route du Jorat et du chemin du Pont-Rouge. Radiation du plan d'alignement des constructions légalisé N° 403. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

R113. *Rapport-préavis N° 2011/06*: Réponse à la pétition de M^{me} Lavanchy-Bräm et consorts (75 signatures): «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches: pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente». (EJE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

R114. *Préavis N° 2011/07*: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014). (Trx, SI). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

R115. *Rapport-préavis N° 2011/09*: Ecole à journée continue: état des lieux, enjeux et perspectives pour le développement de l'accueil de jour des enfants et des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de Lausanne. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts demandant l'introduction de l'école à journée continue dans les établissements de la scolarité obligatoire à Lausanne. (EJE). LAURENT GUIDETTI.

R116. *Motion de M. Axel Marion, pour la Commission permanente de politique régionale*: «Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée». (AGF). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (SOPHIE MICHAUD GIGON).

R117. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne». (SPS, SSE). ALBERT GRAF.

R118. *Pétition de M^{me} Caroline Firmann-Gaulis, du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (374 sign.)* pour la protection de «La Chablière» à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R119. *Préavis N° 2011/20*: Aménagement hydroélectrique de Lavey: optimisation de la production et modifications constructives du barrage. Crédit d'études complémentaire. (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

R120. *Rapport-préavis N° 2010/55*: Réponse municipale à la pétition de l'Académie champagnacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champagnac. (SI). CLAUDE GRIN (*rapport de majorité*); JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER (*rapport de minorité*).

R121. *Préavis N° 2011/03*: Plan stratégique de la distribution d'eau. (Trx). AXEL MARION.

R122. *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts*: «Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances au centre ville.» (SPS). ISABELLE MAYOR.

R123. *Postulat de M^{me} Isabelle Truan*: «Pour une insertion significative du logement au Flon». (Trx). ULRICH DOEPPER.

R124. *Motion de M. Jean Tschopp*: «Dimanche sur les quais». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

R125. *Préavis N° 2011/18*: Reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex. (CLP). MARLÈNE VOUTAT.

R126. *Préavis N° 2011/21*: Mesure d'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité: abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux. (SI, EJE, CLP). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI45. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes. (16^e/10.5.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT15. *Interpellation de M. David Payot et consorts*: «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16^e/11.5.10) [SSE/12.10.10]. DISCUSSION.

INT16. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Préavis N° 2007/24 – Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – Etat de la situation après plus de trois ans». (1^{re}/31.8.10) [AGF/3.11.10]. DISCUSSION.

INT17. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?». (1^{re}/31.8.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT18. *Interpellation de M. Jean Tschopp*: «CIO, fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne: quelles contributions au sport local et amateur?». (2^e/14.9.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT19. *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Quels impacts pour la Ville de la mise en service du m2?». (3^e/28.9.10) [Trx/27.11.10]. DISCUSSION.

INT21. *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Jusqu'où va la générosité informatique de la Ville?». (3^e/28.9.10) [AGF/17.11.10]. DISCUSSION.

INT22. *Interpellation de M. Giampiero Trezzini*: «L'éco-quartier des Plaines-du-Loup – Qui et comment?». (4^e/12.10.10) [CLP/17.11.10]. DISCUSSION.

INT23. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?». (18^e/15.6.10) [SPS/1.12.10]. DISCUSSION.

INT24. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Manque-t-il des candélabres à la route de la Claie-aux-Moines?». (2^e/14.9.10) [SI/15.12.10]. DISCUSSION.

INT25. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pour être efficace, la police doit être respectée.» (3^e/28.9.10) [SPS/15.12.10]. DISCUSSION.

INT26. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon*: «Engagement d'un cuisinier supplémentaire au Centre de formation de La Rama?». (5^e/9.11.10) [SPS/8.12.10]. DISCUSSION.

INT29. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Dans notre démocratie, la liberté politique des uns ne s'arrête-t-elle pas simplement là où commence celle des autres? Application équitable de la liberté d'expression et de réunion à Lausanne!». (7^e/7.12.10) [SPS/12.1.11]. DISCUSSION.

INT34. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: ««la télé»: on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu». (14^e/13.4.10); *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: ««la télé»: après «on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu», se dirige-t-on vers un organe patronal?». (7^e/7.12.10) [AGF/19.1.11]. DISCUSSION.

INT35. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pompes funèbres officielles de la Ville; moins de prestations avec autant de collaborateurs!». (9^e/18.1.11) [SPS/16.2.11]. DISCUSSION.

INT37. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Pour quand la sécurité à Chauderon?». (6^e/23.11.10) [SPS/2.3.11]. DISCUSSION.

INT38. *Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron*: «Une nouvelle vengeance de Manon des Sources?...». (10^e/1.2.11) [Trx/2.3.11]. DISCUSSION.

INT39. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts*: ««3000 logements» et combien de promesses?». (10^e/1.2.11) [CLP/9.3.11]. DISCUSSION.

INT40. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Une antichambre au local d'injection?». (10^e/1.2.11) [SSE/23.3.11]. DISCUSSION.

INT42. *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts* : « Favoritisme et passe-droits pour les logements gérés par la Ville ? » (11^e/15.2.11) [CLP/20.4.11]. DISCUSSION.

INT43. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville ! » (11^e/15.2.11) [CLP/20.4.11]. DISCUSSION.

INT44. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Le temps de passer de la dette politique à la dette réelle de la Ville selon les directives de la Cour des comptes est venu ! » (11^e/15.2.11) [AGF/20.4.11]. DISCUSSION.

INT46. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « L'embouchure du canal de Lavey dans le Rhône est-il source potentielle d'énergie ? » (15^e/12.4.11) [SI/4.5.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **31.5** (19 h 30), **7.6** (18 h 00 et 20 h 30), **20.6** (18 h 00 et 20 h 30) et **22.6** (de 18 h 00 à 21 h 30), **30.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **13.9** (18 h 00 et 20 h 30), **27.9** (18 h 00 et 20 h 30), **11.10** (18 h 00 et 20 h 30), **8.11** (18 h 00 et 20 h 30), **22.11** (18 h 00 et 20 h 30), **6.12** (18 h 00 et 20 h 30) et **7.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :
Roland Rapaz

Le secrétaire *ad interim* :
Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

2.3.10 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

15.6.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances* : « Axes forts de transports publics : pour une information complète du Conseil communal ». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

31.8.10 *Rapport-préavis N° 2010/29* : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANÇOISE LONGCHAMP, PRÉSIDENTE; PHILIPPE MIVELAZ (*rapport de majorité*); GILLES MEYSTRE (*rapport de minorité*).

12.10.10 *Préavis N° 2010/39* : Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne. (CLP). DAVID PAYOT.

12.10.10 *Motion de M. Guy Gaudard* : « Cautionnons... ce qui doit l'être. » (CLP). YVES-ANDRÉ CAVIN.

12.10.10 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! » (SI). THOMAS SCHLACHTER.

23.11.10 *Préavis N° 2010/50* : La société coopérative L'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.

23.11.10 *Postulat de M^{me} Florence Germond* : « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et des écoliers de 5^e et de 6^e année primaire ». (EJE). MARLÈNE BÉRARD.

23.11.10 *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)* : « Pour des cirques sans animaux ». (SPS); *Pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)* : « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne ». (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ).

18.1.11 *Rapport-préavis N° 2010/61* : Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.

18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! » (SPS, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

18.1.11 *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Venness ». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

18.1.11 *Préavis N° 2010/63* : Achat de la parcelle N° 20'239 et demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon et d'une passerelle – Vente de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8, fraction de la parcelle N° 6031. Aménagement du bâtiment sis aux Côtes-de-Montbenon 7-9 avec transfert au patrimoine administratif. Approvisionnement énergétique (contracting). Demande de crédits complémentaires. (CLP, Trx, SI). JEAN MEYLAN.

1.2.11 a. *Préavis N° 2010/66* : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « Le Désert » concernant la parcelle N° 20'381, délimitée par le chemin Guillaume-de-Pierrefleur et les parcelles N°s 2397, 20'382 et 1038. (Trx);

b. *Préavis N° 2010/67* : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20'382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER.

15.2.11 *Postulat de M. Philippe Clivaz* : « Bas les masques, la culture est en danger ! » (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

15.2.11 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Saine gestion des deniers publics : la Municipalité doit donner l'exemple ! » (AGF). MARLÈNE BÉRARD.

15.2.11 *Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.3.11 *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « LACI < mesure sparadrapp > 1 : premier emploi ». (AGF). CLAUDE METTRAUX.

15.3.11 *Préavis N° 2011/10* : Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyber-administration à la Ville de Lausanne. (AGF, SI). FABRICE GHELFI.

15.3.11 *Préavis N° 2011/11* : Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux. (SPS, Trx, AGF). GIANFRANCO GAZZOLA.

15.3.11 *Préavis N° 2011/12* : Projet de construction de cinq bâtiments, comprenant au total 120 logements, un centre d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), huit locaux dédiés à des activités, un parking souterrain de 82 places, sis 5a à 5e chemin de la Prairie. Constitution de six droits de superficie en faveur de Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA et de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement SA – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement SA – SILL. (CLP, EJE). MYRIAM TÉTAZ.

15.3.11 *Postulat de M. David Payot et consorts* : « Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous ! » (AGF). ELISABETH WERMELINGER.

15.3.11 *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor* : « Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! » (EJE, AGF). SUSANA CARREIRA.

15.3.11 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne ». (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

29.3.11 *Rapport-préavis N° 2011/13* : Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend des mesures. (Trx). MARLÈNE BÉRARD.

29.3.11 *Préavis N° 2011/14* : Addenda au plan partiel d'affectation N° 661 au lieu-dit « La Blécherette » compris entre la limite communale de Romanel, un tronçon de la route de Romanel et de l'avenue du Grey, le plan d'extension N° 625 et les limites des parcelles N°s 2301, 2397 et 2392. (Trx). ALAIN HUBLER.

29.3.11 *Préavis N° 2011/15* : Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2^e étape). (Trx). GILLES MEYSTRE.

29.3.11 *Préavis N° 2011/16* : Réfection et aménagement du Centre de formation de La Rama. Construction d'un simulateur d'incendie. Constitution d'un droit de superficie. (SPS, CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

29.3.11 *Préavis N° 2011/17* : Pérennisation de la démarche éthique conduite au sein du Corps de police. (SPS). JEAN TSCHOPP.

29.3.11 *Préavis N° 2011/19* : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. (Trx, CLP). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

10.5.11 *Préavis N° 2011/22* : Avenue de Rhodanie/Chemin des Plaines – Parcelle N° 4798. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO SA. (CLP). SARAH FRUND.

10.5.11 *Préavis N° 2011/23* : Chemin de Camarès à Vernand. Construction d'une route d'accès provisoire aux parcelles privées N°s 14'057 et 14'059 dans le cadre de la suppression des passages à niveau et du réaménagement du quai voyageurs de la halte de Vernand-Camarès du chemin de fer Lausanne–Echallens–Bercher. Crédit d'investissement. (Trx). GUY GAUDARD.

10.5.11 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour des entreprises écomobiles. (Trx). VINCENT ROSSI.

10.5.11 a. *Motion de M^{me} Sylvianne Bergmann* : « Du miel labellisé < capitale olympique > ». (CLP, SSE);
b. *Motion de M^{me} Graziella Schaller* : « Des toits publics pour < Le miel des toits de Lausanne > ». (CLP). MANUELA MARTI.

10.5.11 *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote < Mentorat Emploi Migration > de l'EPER (Entraide protestante suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants ». (SSE, AGF). NKIKO NSENGIMANA.

10.5.11 *Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts* : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ». (CLP). JEAN-MICHEL DOLIVO.

10.5.11 *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade ». (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

10.5.11 *Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières ». (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

10.5.11 *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle ». (SSE). ISABELLE MAYOR.

10.5.11 *Préavis N° 2011/24* : Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de quatre bâtiments, comprenant au total 104 logements, un commerce, des espaces communautaires, un parking souterrain de 49 places et 7 places de parc extérieures, sis à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6. Constitution d'un droit de superficie. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un financement du Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation d'une installation de production de chaleur donnant lieu à un contracting énergétique. Octroi d'une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. (CLP, SI, EJE). GUY GAUDARD.

10.5.11 *Préavis N° 2011/25* : Déploiement d'une plateforme SAP de « Business Intelligence ». (SI). FLORIAN RUF.

24.5.11 *Postulat de Mme Caroline Alvarez* : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois ». (CLP). EDDY ANSERMET.

24.5.11 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux ». (Bureau du Conseil). MURIEL CHENAUX MESNIER.

24.5.11 *Motion de Mme Isabelle Truan* : « Introduisons du logement au centre-ville : le Flon (Déplacement de la caserne des pompiers) ». (CLP, SPS). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

24.5.11 *Préavis N° 2011/26* : Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. Préavis intercommunal présenté aux Conseils communaux de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

24.5.11 *Préavis N° 2011/27* : Création de la société CADOUEST SA pour le développement du réseau du chauffage à distance sur le territoire des Communes de Prilly et de Renens. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SI). JEAN MEYLAN.

24.5.11 *Préavis N° 2011/28* : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2010. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de Mme Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12°/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? » (9°/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent-ils aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16°/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

22.2.11 *Interpellation de M. Ulrich Dopfer* : « Echanges de terrains entre la Ville de Lausanne et CFF Immobilier, à Malley et à la gare de Lausanne (« Pôle muséal ») ». (12°/22.2.11) [AGF]. DISCUSSION.

12.4.11 *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements ». (15°/12.4.11) [SPS]. DISCUSSION.

12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15°/12.4.11) [SPS, SSE]. DISCUSSION.

10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16°/10.5.11). DISCUSSION.

10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichois ne veulent pas de « la Télé ». Va-t-elle mourir ? » (16°/10.5.11). DISCUSSION.

Séance

du mardi 25 mai 2011, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Marlène Bérard, M. Jean-Louis Blanc, M. Claude Bonnard, M^{me} Marie Deveaud, M. Fabrice Ghelfi, M. Albert Graf, M. Xavier de Haller, M. François Huguenet, M. Philippe Jacquat, M^{me} Evelyne Knecht, M. Olivier Martin, M^{me} Elisabeth Müller, M. Pierre-Yves Oppikofer, M. Denis Pache, M. Johan Pain, M^{me} Solange Peters, M. Bertrand Picard, M. Vincent Rossi, M. Florian Ruf, M^{me} Graziella Schaller, M^{me} Sandrine Schlienger, M. Jean-Pierre Thurre, M^{me} Maria Velasco.

Membres absents non excusés : M. Jean Mpoiy

Membres présents	76
Membres absents excusés	23
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonsoir. Il est 18 h 00 passé, nous avons le quorum, veuillez prendre place. Nous pouvons commencer nos travaux. Nous passons tout de suite aux opérations préliminaires. Monsieur Tétaz, vous avez la parole pour les communications.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* : – Merci, Monsieur le Président, je commence par le courrier reçu.

Ajout d'une séance simple du Conseil communal le 31 mai et réorganisation des séances prévues les 21 et 22 juin

Lettre

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et de la Municipalité

Lausanne, le 6 mai 2011

Ajout d'une séance simple du Conseil communal le 31 mai et réorganisation des séances prévues les 21 et 22 juin

Mesdames, Messieurs les Conseillers, chères et chers collègues,

Lors de la séance avec les présidents de groupes, la question de l'ajout d'une séance supplémentaire le 31 mai a été discutée. Mis à part la réticence de l'un des groupes, la proposition a été acceptée. Le 31 mai se tiendra donc une séance simple débutant à 19 h 30. Cette décision a été motivée par le nombre de points figurant encore à l'ordre du

jour. Le président constate qu'à ce jour, le nombre de rapports inscrits à l'ordre du jour est déjà égal au nombre total de rapports à la fin de juin 2010.

Le calendrier des séances du Conseil établi en début d'année prévoyait de tenir une séance double le 21 juin et une séance simple le 22 juin. Le Bureau a appris récemment que lors de la Fête de la musique du 21 juin, des manifestations musicales auront lieu sur la place de la Palud toute la soirée. Par ailleurs, toutes les salles qui auraient pu accueillir une séance du Conseil et permettant de la tenir dans des conditions similaires sont également réservées pour la Fête de la musique ou pour d'autres événements.

Le Bureau, en accord avec les présidents de groupes, a donc envisagé plusieurs solutions. La proposition retenue par les présidents de groupes et qui conviendrait à la Municipalité également est celle d'une séance double le 20 juin et d'une séance simple le 22 juin, débutant également à 18 h 00 et se terminant entre 21 h 15 et 21 h 30. Cette séance sera sans pause, mais suivie d'une réception avec collation à la maison de Mon-Repos pour célébrer la fin de cette présente législature.

Nous espérons que ces modifications ne poseront pas trop de problèmes dans vos agendas respectifs. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chères et chers collègues, nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne
Le Président : Roland Rapaz

Demandes d'urgence de la Municipalité

Lettre

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel-de-Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 19 mai 2011

Séance du Conseil communal du 24 mai 2011

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes :

R108 Rapport-préavis N° 2010/64: Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal – Demande de crédit d'étude. Réponse à divers postulats

Motif: La Municipalité souhaite organiser, dès le début de la législature, le processus de révision du Plan directeur communal, et développer les instruments de pilotage pour l'accompagner.

R111 Préavis N° 2011/04: Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers – Plan directeur des jardins familiaux et potagers

Motif: La Municipalité souhaite entreprendre sans délai les projets réalisables à court terme présentés dans le Plan directeur.

R113 Rapport-préavis N° 2011/06: Réponse à la pétition de M^{me} L. Lavanchy-Bräm et consorts (75 signatures) – «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches: pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente»

Motif: L'optimisation de la gestion de l'offre proposée par la Municipalité implique une augmentation du plan des postes du Service d'accueil de jour de l'enfance, dès juillet 2011.

R114 Préavis N° 2011/07: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011–2014)

Motif: Les études et la réalisation de certains projets de mobilité douce prévus en 2011 déjà nécessitent une planification préalable conséquente entre les partenaires concernés.

R119 Préavis N° 2011/20: Aménagement hydroélectrique de Lavey: optimisation de la production et modifications constructives du barrage – Crédit d'études complémentaire

Motif: La Municipalité souhaite conduire sans tarder les travaux préparatoires nécessaires pour répondre aux exigences légales, et terminer les études de projet pour l'augmentation de la production de l'aménagement hydroélectrique de Lavey et de transformations hydrauliques du barrage.

R121 Préavis N° 2011/03: Plan stratégique de la distribution d'eau

Motif: Permettre de prendre les mesures financières et organisationnelles pour une planification dès 2011 des infrastructures de distribution d'eau potable.

R125 Préavis N° 2011/18: Reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex

Motif: Les travaux de reconstruction du chalet doivent impérativement démarrer cet été.

R126 Préavis N° 2011/21: Mesures d'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité: abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux

Motif: L'adoption du préavis permettra de débloquer la subvention fédérale sans attendre, pour pouvoir engager les travaux projetés durant les vacances scolaires de cet été.

La Municipalité vous prie d'autre part d'accorder l'urgence sur l'objet suivant lors de la séance du Conseil communal du 31 mai ou du 7 juin 2011:

R115 Rapport-préavis N° 2011/09: Ecole à journée continue: état des lieux, enjeux et perspectives pour le développement de l'accueil de jour des enfants et des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de Lausanne

Motif: La Municipalité souhaite pouvoir disposer du crédit spécial demandé et ainsi attribuer le mandat d'étude sur l'organisation, les modalités de mise en place, le calendrier et le financement du projet de consolidation et de développement d'une école à journée continue à Lausanne.

La Municipalité vous informe enfin qu'elle a décidé de retirer le préavis N° 2010/57:

R87 Préavis N° 2010/57: Centre funéraire de Montoie: ultime étape de la réfection des toitures; remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B; rafraîchissement des peintures; rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service; réfection des conduites d'eau froide; remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire adjoint:
Daniel Brélaz	Christian Zutter

«La culture au cœur de la Ville»

Communication

Lausanne, le 16 mai 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le Conseil communal a adopté, en février 2009, le rapport-préavis N° 2008/26 relatif à la politique culturelle de

la Ville prévoyant la création d'un pôle culturel à la place de la Riponne, comprenant notamment un espace culturel d'information destiné au public, des locaux du Service de la culture, des ateliers d'artistes et un espace d'exposition pour le Fonds des arts plastiques.

Le 14 janvier 2010, la commission N° 87 du Conseil communal a accepté à l'unanimité la prise en compte du postulat présenté par M^{me} Magali Zuercher, « pour un réaménagement de la place de la Riponne », avec un délai de réponse de deux ans, soit en 2012. Lors de cette séance, la commission a confirmé qu'elle souhaitait donner une vocation culturelle à la place de la Riponne.

Le 17 mars 2010, la Municipalité a approuvé le principe du regroupement sur un même site de la Bibliothèque municipale et des Archives de la Ville. Une réflexion a dès lors été menée conjointement entre les Services d'urbanisme, d'architecture, du logement et des gérances, de la culture et de la Bibliothèque et des Archives de la Ville pour identifier les lieux éligibles pour une opération.

Le 22 décembre 2010, la Municipalité a adopté une note des Directions de la culture, du logement et du patrimoine, et des travaux

- a) approuvant le projet de regroupement des locaux de la Bibliothèque et des Archives de la Ville et du projet « La culture au cœur de la Ville » à la place de la Riponne dans un nouveau bâtiment à construire ;
- b) créant un groupe de travail réunissant des représentants des directions susmentionnées sous le pilotage général du Service d'urbanisme, afin de lancer, par le biais du Service d'architecture, un concours d'urbanisme et d'architecture.

Considérant les surfaces nécessaires pour accueillir le programme retenu, le coût de l'opération a été estimé à quelque Fr. 60 millions pour les bâtiments et à Fr. 10 millions à Fr. 15 millions pour le réaménagement de la place.

Le réaménagement de la place de la Riponne et l'implantation de nouveaux bâtiments à vocation culturelle comportent un ensemble d'enjeux majeurs, liés à des aspects qualitatifs, tels les espaces publics, le patrimoine bâti, etc., fonctionnels, tels la circulation et l'accessibilité au parking, l'usage de la place pour les marchés, etc., constructifs et structurels, mais aussi liés à la participation et aux différents groupes de population investissant actuellement la place, etc.

Des groupes de travail thématiques sont en voie de constitution afin d'aborder l'ensemble des domaines idoines et de préparer le lancement du concours d'architecture et d'urbanisme. Pour mener les études nécessaires, celles-ci devront faire l'objet de mandats externes.

Vu l'ampleur du projet, les frais du concours (prix, mentions, jury, etc.) ne peuvent pas être couverts par un compte

d'attente et devront faire l'objet d'une demande de crédit d'étude au Conseil communal. A ce jour, afin de lancer une première étape visant au lancement dudit concours, l'ouverture d'un compte d'attente s'avère néanmoins nécessaire. Celui-ci se base sur le budget suivant :

Organisation du concours, 50%	Fr. 50'000.–
Etudes diverses	Fr. 100'000.–
Enquêtes et processus participatif	Fr. 50'000.–
Total	Fr. 200'000.–

Ce montant sera balancé par voie d'imputation dans le futur crédit d'étude.

La Municipalité, dans sa séance du 20 avril 2011, a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 200'000.–. Le montant sera balancé, par imputation, dans le futur crédit de réalisation.

Conformément à l'article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, laquelle, dans sa séance du 2 mai 2011, a préavisé positivement.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

Domaine des Saugealles, projet de construction

Communication

Lausanne, le 16 mai 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le service des FoDoVi, en collaboration avec le fermier du domaine des Saugealles, étudie actuellement le projet de réaliser plusieurs nouveaux équipements sur le domaine précité, à savoir :

- la construction d'une nouvelle fosse à lisier d'environ 800 m³ afin d'assurer une capacité de stockage des lisiers de la ferme ainsi que des jus résiduels des cosubstrats digérés dans l'installation de biogaz ;
- la construction d'une nouvelle étable moderne en stabulation libre, adossée au rural existant, qui permettra d'améliorer les conditions de détention du bétail et de rationaliser le travail du fermier ;
- l'aménagement d'un petit local de conditionnement du lait dans le rural ;

- la réfection des aménagements extérieurs de manière à permettre un circuit en «dur» autour de la ferme pour améliorer et sécuriser le transport et la manutention des cosubstrats destinés à l'installation de biogaz.

Ces différents travaux sur le domaine des Saugealles figurent au plan des investissements 2011 pour un montant de Fr. 300'000.–. Ce montant représente la part estimée de la Ville de Lausanne, propriétaire, au coût total des travaux, sachant que le fermier supportera l'autre partie. A relever encore que le fermier et maintenant aussi la propriétaire, selon la nouvelle Loi cantonale sur l'agriculture entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, devraient pouvoir bénéficier des aides cantonales et fédérales au financement des projets agricoles (fonds prêtés sans intérêt).

Afin de pouvoir finaliser le projet définitif de ces travaux, de préparer les appels d'offres et le dossier d'enquête, il est nécessaire d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 30'000.–. Ce montant, qui sera ensuite balancé par imputation sur le crédit demandé au Conseil communal, permettra de couvrir les frais d'étude du projet.

Conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 2 mai 2011.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

**Financement alternatif du déploiement
d'un nouveau télé-réseau tout optique (FTTH) –
Ouverture d'un compte d'attente**

Communication

Lausanne, le 16 mai 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En septembre 2009, les Services industriels de Lausanne (SIL) et Swisscom ont annoncé à l'occasion d'une conférence de presse commune à l'Hôtel de Ville, leur volonté de collaborer à la construction d'un réseau de communication entièrement en fibre optique jusque dans les appartements (FTTH). Les négociations se poursuivent depuis et sont sur le point d'aboutir.

Comme indiqué dans une communication précédente, un accord partiel portant sur les modalités liées aux raccordements intérieurs dans les habitations a déjà été conclu avec Swisscom à fin mars 2011. L'accord-cadre global de

déploiement doit être conclu prochainement, sous réserve de l'acceptation ultérieure par le Conseil communal. L'ensemble des documents contractuels seront également soumis à la Commission de la concurrence (ComCo) pour s'assurer de leur conformité à cet égard.

Le modèle de collaboration est celui dit «à quatre fibres» : chaque partenaire dispose de deux fibres par appartement, une pour son usage propre et une qu'il peut louer à d'autres prestataires de services. Le raccordement intérieur est financé par les opérateurs qui en cèdent la propriété au propriétaire du bâtiment contre un droit d'usage.

L'ouverture d'un premier compte d'attente de Fr. 350'000.– a permis de tester à l'échelle d'un quartier les enjeux techniques liés à un accord cadre avec Swisscom. La Municipalité a ouvert un nouveau compte d'attente de Fr. 250'000.– portant cette fois sur l'analyse de solutions alternatives de financement pour la réalisation du nouveau réseau. En effet, le montant des investissements nécessaires est important, sur une durée relativement courte, dans une période où plusieurs grands projets des Services industriels arrivent simultanément à maturité.

Ces deux comptes d'attente seront balancés dans le préavis qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil et présentera les principes de l'accord avec Swisscom et la proposition de financement du nouveau réseau FTTH à construire.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a soumis l'ouverture de ce compte d'attente à l'appréciation de la Commission des finances qui l'a approuvé dans sa séance du 2 mai 2011.

En vous remerciant par avance de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

**Construction d'un bâtiment d'entretien
pour le Service des parcs et promenades à Vidy –
Ouverture d'un compte d'attente**

Communication

Lausanne, le 18 mai 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Service des parcs et promenades dispose de différents petits locaux dans le secteur sud de la ville. Aucun de ces locaux n'est adapté pour recevoir du personnel féminin et les surfaces à disposition ne permettent pas de les transformer.

Une gestion efficace du matériel et des machines n'est pas compatible avec une multitude de petits locaux et vestiaires et le fait que les normes de sécurité ont beaucoup évolué nous oblige à créer des locaux sécurisés pour le stockage des produits de traitement et carburants.

Le Service d'architecture a été mandaté afin de réaliser une étude de faisabilité pour construire un bâtiment à proximité des locaux du Service des routes et mobilité à Vidy, près de la STEP. Il est prévu de réaliser une construction comprenant des garages pour véhicules utilitaires, des dépôts, des vestiaires hommes/femmes avec douches, un bureau et une cafétéria.

Compte tenu de la vétusté des locaux actuels, il est nécessaire de construire un bâtiment facile d'entretien, répondant aux exigences énergétiques, prévu pour des personnes travaillant essentiellement à l'extérieur.

Afin d'entreprendre les démarches préparatoires, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 16 février 2011, d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 200'000.– qui permettra de prendre en charge les mandats et frais indispensables à l'établissement du préavis qui sera soumis prochainement au Conseil communal.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été transmise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 2 mai 2011.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

**Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts :
« Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant
l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin »**

Dépôt

Lausanne, le 24 mai 2011

(Signé) *Jean-François Cachin et Guy-Pascal Gaudard*

**Postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Invitons
nos citoyens à rendre définitivement les armes »**

Dépôt

Lausanne, le 24 mai 2011

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Le président : – M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, nous prie d'excuser son absence pour cause de déplacement à l'étranger. M. Olivier Français, directeur des Travaux, répondra pour le préavis 2011/18 pour lequel M^{me} Zamora a demandé l'urgence.

**Absence de M^{me} Silvia Zamora, directrice
de la Culture, du Logement et du Patrimoine**

Courriel

De : Rossier Marilou

A : «roland.rapaz@citycable.ch»

Cc : Tétaz Frédéric ; Monbaron Dominique ;
Français Olivier ; Duroux Isabelle ; Hulsbeck Chantal ;
Brélaz Daniel ; Pesaresi Gabriella

Objet : Séance du Conseil communal du 24 mai 2011
à 18 h 00 et 20 h 30

Date : jeudi 12 mai 2011 17:05:28

Importance : Elevée

Monsieur le Président, cher Monsieur Rapaz,

M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale de la Culture, du Logement et du Patrimoine, vous prie de bien vouloir excuser son absence au prochain Conseil, absente à l'étranger toute la semaine.

Elle demandera, via la Municipalité, que le point R125 Préavis N° 2011/18 : Reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex, soit traité en urgence.

M. Olivier Français, directeur des travaux, défendra donc ce dossier, en tant que suppléant de la directrice CLP.

Avec nos remerciements et nos meilleurs messages.

Marilou Rossier

Assistante de direction de M^{me} Silvia Zamora

Conseillère municipale

Direction de la culture, du logement et du patrimoine

Place Chauderon 9 – OP 5032 – 1002 Lausanne

Tél. 021 315 42 01

marilou.rossier@lausanne.ch

Le président : – Pour ce soir, après les questions orales, nous traiterons les urgences de la Municipalité puis, si nous en avons le loisir, nous reprendrons le cours de l'ordre du jour vers 22 h 00 ou 22 h 30 ; ensuite nous traiterons quelques interpellations et nous terminerons vers 23 h 00.

J'en ai terminé avec les communications, vous avez la parole pour les questions orales.

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (AGT): – C’est une question qui s’adresse à M. Olivier Français et qui fait suite à une interpellation d’Axel Marion sur les problèmes de circulation en ville de Lausanne et particulièrement au carrefour sud de Chauderon. A l’époque, dans la réponse municipale, il avait été question de réaliser un axe, appelé «barreau» ou «axe Vigie-Mercier» entre la Vigie et les Côtes-de-Montbenon ou l’avenue Jean-Jacques Mercier. Il se trouve que vous n’avez pas parlé à cette époque du fait que la route de Genève devrait être interdite à la circulation pour laisser passer le futur tram Renens–Lausanne et qu’en conséquence, les voitures devraient passer ailleurs, c’est-à-dire par cette rampe qui serait construite, si j’ai bien compris, entre la caserne des pompiers et le Palais de justice. D’après ce que j’ai ouï dire – je vous demande confirmation – cet aménagement serait une mesure d’accompagnement du tram. Dès lors, l’Office fédéral des transports la considérerait comme acquise et ce Conseil communal, qui n’était peut-être pas très attentif à l’époque – tout comme ce soir – n’aurait rien à dire à propos de cette mesure d’accompagnement. Je rappelle aussi que cette mesure d’accompagnement, qui est une route supplémentaire, passe au travers d’une zone de verdure légalisée. On remplacerait, en quelque sorte, des arbres par une route.

Est-ce que mon interprétation est correcte? Et si elle l’est, comment envisagez-vous le respect des procédures démocratiques par rapport à une modification importante du centre ville?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – M. Hubler laisse à penser que nous n’avons pas donné l’information. Vous avez dû manquer une des nombreuses séances que nous avons organisées pour la population. Vous n’y avez pas assisté, c’est vrai. Nous avons aussi parlé de ce «barreau» dans bien des séances, dont une ici. Ce que vous avez entendu et l’interprétation que vous en faites est correcte.

Avant même d’entreprendre les travaux pour la fermeture du Grand-Pont et de la rue de Genève au trafic individuel, il faudra réaliser préalablement ce fameux barreau. Et certainement, pendant une période, fermer complètement la circulation sur le Grand-Pont. Quand on fait des projets d’une telle envergure, il y a des rapports d’impacts qui montrent les conséquences. La conséquence de cette fermeture, c’est un problème de mobilité très important, et notamment pour les véhicules de sécurité, pour ne parler que de ceux-ci. Nous ne construirons pas non plus un pont seulement pour ces véhicules, il y a peut-être des solutions alternatives. Certains se sont étonnés ici qu’on fasse une route là où passe un tram.

Je peux répondre de la manière suivante. Il est vrai que l’Office fédéral des routes a reconnu que la mesure d’accompagnement, donc le barreau Vigie-Gonin, était indispensable. Les droits des tiers seront respectés, il y aura une mise à l’enquête publique, comme pour toute procédure, à la différence près que ce sera une procédure de l’Office fédéral des transports, du même genre de celles qui ont eu lieu dans le cadre du m2, pour le chemin de fer, le m1 ou le LEB.

En ce qui concerne la zone de verdure, comme c’est un ouvrage public, il est possible d’en aménager d’autres. Cependant, la loi forestière s’applique. Des contacts ont été pris avec l’inspecteur cantonal des forêts pour adapter le projet en fonction de cette contrainte. Il en va de même pour les gens qui ont une surface locative ou des prêts à bien-plaire de la Commune sur cet espace. Cela vaut aussi pour les personnes qui n’occupent pas sur cette parcelle une propriété de la Ville de Lausanne, mais de Lausanne-Ouchy Holding. Tous ont été avertis dès le début du projet, il y a bientôt deux ans.

Rien n’est caché, donc, mais votre interprétation est assez juste, abstraction faite de quelques nuances. Mais il faut dire que ce dossier est assez complexe.

M. Alain Hubler (AGT): – Permettez-moi une très courte réplique pour que tout soit bien clair. Est-il vrai que ce Conseil communal n’aura pas son mot à dire sur la construction de ce barreau? Oui ou non?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Les représentants du peuple à tous les niveaux à un moment donné ont automatiquement la possibilité de donner leur avis. Le Conseil national s’est déjà déterminé dans le cadre des mesures A et a donné son feu vert au mois de septembre. Donc le représentant du peuple au niveau fédéral a donné son avis. Le représentant cantonal donnera aussi son accord, parce que ce projet est financé par le Canton. Votre Conseil sera aussi amené à voter une disposition, parce qu’il faudra décider des mesures spécifiques puisqu’il y aura aussi des mesures d’accompagnement pour cette route. Par conséquent, les trois Conseils de nos trois niveaux de pouvoir ont la possibilité de donner leur avis et certains l’ont déjà fait.

Question

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – A la conférence de presse de l’OCL – à laquelle, du reste, aucun représentant de la Ville n’était présent, ni M^{me} la municipale de la Culture, ni les deux municipaux membres du Conseil de fondation, ni même le chef de service M. Fabien Ruf –, M. Zacharias, directeur artistique de l’OCL, a commencé par dire «qu’il fallait cesser de parler de l’OCL comme d’un orchestre de chambre de type Mannheim, mais le considérer comme une formation symphonique du début du XIX^e siècle». C’est tout le contraire de ce qui avait été dit lors de nos discussions pour éponger la dette de l’OCL. D’où ma question :

est-ce que entre-temps, et suite au refus de mon amendement¹, la nouvelle convention prévoit un changement de statut de l'orchestre qui, d'orchestre de chambre d'une quarantaine de personnes deviendrait un orchestre symphonique romantique de quelque cinquante musiciens dans le sens de ce qu'a dit M. Zacharias ? Ou va-t-on insister pour que les statuts de la Fondation de l'OCL soient respectés ?

Réponse municipale

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Il n'est pas forcément d'usage que les municipaux soient présents à une conférence de presse et, en l'occurrence, nous étions tous retenus. Je ne connais évidemment pas l'agenda du chef du Service de la culture.

Concernant la composition de l'Orchestre et l'étendue de son effectif, je dois avouer un peu d'étonnement à cette citation que vous faites du directeur artistique. Jusqu'à maintenant, et d'ailleurs dans la convention en tant que telle, rien n'existe sur la dotation de l'orchestre en musiciens et je n'ai jamais entendu parler d'une modification de l'idée qui vous avait été présentée en commission selon laquelle l'OCL est un orchestre de type Mannheim. Je peux imaginer que M. Zacharias avançait là une vision de musicologue qui pensait qu'au début du XIX^e siècle, les orchestres symphoniques étaient des orchestres de type Mannheim du point de vue de leur effectif. Mais je peux vous assurer, hors toutes considérations d'histoire de la musique, nous n'avons jusqu'ici aucune information ni aucune intention de modifier la philosophie de l'Orchestre telle qu'elle vous a été présentée lors de la discussion du préavis.

Question

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – Ma question s'adresse à M. Bourquin. A la fin de la semaine dernière, plusieurs Challiérans, inquiets, sont venus dans mon magasin, car ils avaient vu que certains arbres étaient martelés sur l'avenue de Chailly. Le martelage, c'est un signe de futur abattage. Renseignements pris auprès de votre Service, on m'a confirmé que l'abattage aurait dû avoir lieu normalement demain mercredi. Cela sans aucune information préalable aux habitants du quartier qui sont très attachés au parc végétal et arboré du quartier. Avez-vous l'intention de tenir une séance d'information pour annoncer l'abattage de ces arbres et en donner leur nombre exact ?

Réponse municipale

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – En général, dans cette ville, on n'abat pas les arbres au petit bonheur et par hasard. Tous les abattages, depuis une modification de la procédure qui a été soumise et approuvée par votre Conseil, sont désormais affichés au pilier public. J'ignore si

ce sont des arbres d'avenue, j'ignore quel est l'aspect de ces arbres. Si ce sont des arbres chétifs et maladifs, en général les passants ne sont pas inquiets, parce que ce sont des arbres qui souffrent. Je vais poser la question au Service des parcs et promenades sur ce qui est prévu pour informer les gens. En principe, il vaut en effet mieux informer clairement la population des raisons pour lesquelles on prend cette décision, par exemple en abattant un arbre témoin pour expliquer quel est son état. Je vais voir ce qu'il en est avec le Service des parcs et promenades et poser la question de l'opportunité de cet abattage et de l'information au public.

Question

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Ce dimanche, en me promenant à Ouchy, j'ai pu observer des dizaines de poissons morts dans le lac, le long du quai de Belgique. La Municipalité était-elle au courant de cette pollution ? De quoi s'agit-il ? Si cette pollution était mortelle pour les poissons, qu'en est-il des baigneurs ? Quelques personnes plongeaient depuis des pédalos, au large, était-ce dangereux pour elles ?

Réponse municipale

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Madame Zuercher, le lac est sous la responsabilité du Canton, nous ne nous occupons que de l'entretien des berges. Mais je prends note de votre constat et nous vous répondrons au plus vite.

Question

M. Guy Gaudard (LE) : – A la place de la Sallaz 35, il y a une surface à louer assez intéressante. Cet espace était anciennement occupé par le cinéma Le Colisée. La Municipalité a-t-elle éventuellement un projet de location pour cette surface afin de répondre aux vœux et aux besoins des habitants du plateau de la Sallaz ?

Réponse municipale

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education : – Monsieur Gaudard, j'ai été évidemment informé de cette possibilité de location du cinéma Le Colisée par la Société de développement de la Sallaz. Après avoir discuté avec M. Bressenel, je lui ai proposé d'aller visiter les locaux avec lui, de voir quelles conditions de location les actuels propriétaires pourraient nous faire et envisager si c'était possible d'y créer la Maison des associations.

Question

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. Bourquin. L'année passée on a pu voir des moutons travailler pour la Ville de Lausanne, notamment dans le petit parc sous le Château. Je ne les ai pas encore

¹BCC 2010-2011, T. II (N° 11/I), pp. 238 ss.

vus cette année. Qu'est-il advenu de ces moutons? Est-ce que l'action continue ou est-ce que c'est la Municipalité qui les a mangés?

Réponse municipale

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je peux rassurer le Conseil communal : ces moutons n'ont été victimes ni d'un carnivore ni d'un vampire ni de la Municipalité. Les moutons sont toujours en bonne santé et ils sont déplacés régulièrement en fonction des besoins. Vous avez tous noté que nous vivons une année extrêmement sèche. L'herbe pousse peu, donc les moutons sont déplacés en fonction de la croissance de leur pâture. C'est fait de manière raisonnable et raisonnée.

Le président : – La parole n'est plus demandée pour les questions orales. Nous passons aux rapports et nous commençons avec le rapport-préavis 2010/64, « Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal – Demande de crédit d'étude – Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de Philippe Mivelaz – Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan – Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti – Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan ». J'appelle M. Jean-Luc Chollet, président-rapporteur, à la tribune.

Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal

Demande de crédit d'étude

Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz

Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan

Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti

Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan

Préavis N° 2010/64

Lausanne, le 15 décembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but d'exposer les intentions de la Municipalité concernant la révision du Plan directeur communal. Il s'attache plus particulièrement à :

- décrire l'évolution de la conjoncture qui nécessite une révision du Plan directeur communal de 1996, selon le délai fixé par la loi cantonale ;
- rappeler le contexte légal et de planification à respecter ;
- présenter un bilan synthétique du Plan directeur communal de 1996 (population, emplois, options d'aménagement) ;
- proposer un concept général de révision : après une période fertile en innovations, il s'agit de renforcer la transversalité et la cohésion des politiques territoriales en rassemblant l'action des services municipaux sur un petit nombre d'objectifs stratégiques fédérateurs ;
- proposer une méthode de révision en trois approches : une démarche thématique par ateliers transversaux ; une démarche territoriale sur les capacités d'accueil du territoire communal ; une démarche opérationnelle de fiches actions transversales fixant les ambitions de Lausanne pour les dix à quinze ans à venir ;
- proposer une organisation politique et technique pour piloter le processus de révision ;
- indiquer les dispositions prévues pour l'information et la participation de la population ;
- donner les grandes lignes de la démarche, programmée sur trois ans, dont deux ans pour l'élaboration et un an pour l'approbation ;
- répondre à quatre postulats concernant la question de la densification.

Comme son intitulé l'annonce, ce rapport-préavis ne tente pas de préjuger des résultats du processus de révision, mais vise à l'organiser. Depuis le Plan directeur communal de 1996, d'importants progrès ont été réalisés en matière de développement durable, de rayonnement métropolitain et de démarches participatives : pour stabiliser ces acquis et les rendre durables, il est proposé d'impliquer les services communaux dans la production d'un cadre stratégique transversal, propre à renforcer la cohésion et l'efficacité des politiques territoriales.

Le processus de révision est programmé sur deux ans, auxquels s'ajoute une année pour la consultation publique et l'adoption du Plan directeur communal. Une demande de crédit de Fr. 1'200'000.– est présentée pour les frais d'études qui, du fait de la disponibilité actuelle des ressources des services communaux, de la volonté de progresser rapidement dans cette révision et de profiter d'apports nouveaux, feront pour l'essentiel l'objet de mandats extérieurs. Un compte d'attente de Fr. 350'000.– a déjà été ouvert par décision municipale du 21 septembre 2006.

Table des matières

1. Objet du préavis	807
2. Historique	809
2.1 <i>Historique</i>	809
2.2 <i>Le contexte légal</i>	810
2.3 <i>Le Plan directeur cantonal</i>	810
2.4 <i>Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)</i>	810
2.5 <i>Les documents d'urbanisme de Lausanne</i>	811
2.6 <i>Synthèse</i>	811
3. Bilan du Plan directeur communal de 1996	811
3.1 <i>Population et emplois</i>	811
3.2 <i>Intentions et mesures programmées</i>	813
4. Révision du Plan directeur communal	813
4.1 <i>Concept: renforcer la cohésion des politiques territoriales</i>	813
4.2 <i>Méthode: trois démarches parallèles</i>	814
4.2.1 <i>Démarche thématique: ateliers transversaux</i>	814
4.2.2 <i>Démarche territoriale: état des lieux et programmation urbaine</i>	815
4.2.3 <i>Démarche opérationnelle: fiches actions</i>	816
5. Organisation	816
5.1 <i>Organisation politique et technique</i>	816
5.2 <i>Information et participation de la population</i>	817
6. Procédure	817
6.1 <i>Lancement</i>	817
6.2 <i>Démarche de planification</i>	818
7. Réponse à quatre postulats	818
7.1 <i>Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz</i> « Pour un plan de densification durable et de qualité »	818
7.2 <i>Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan</i> « Densifions les logements vers le haut »	819
7.3 <i>Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Densifions la ville efficacement et durablement »</i>	819
7.4 <i>Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan « Densification urbaine, un tout (pour une seule commission et donc un seul préavis traitant plusieurs postulats et motions demandant la densification) »</i>	819
8. Crédit d'étude	819
9. Conclusions	821

10. Annexe 1 : Bilan du Plan directeur communal de 1996	822
10.1 Développement urbain	823
10.2 Gestion du domaine construit	826
10.3 Protection du patrimoine	830
10.4 Logement	830
10.5 Equipements publics : culture, enseignement, secteur sanitaire et vie sociale	831
10.6 Equipements sportifs et espaces de détente	833
10.7 Equipements techniques	838
10.8 Economie	842
10.9 Qualité de l'air	845
10.10 Lutte contre le bruit	846
10.11 Milieu naturel	846
10.12 Accessibilité et mobilité	847

2. Historique

2.1 Historique

En 1911 et en 1942, la Ville de Lausanne avait élaboré des « Plans directeurs d'extension ». Après deux tentatives de planification intégrée à l'échelon de la région lausannoise (Plan directeur de 1973 et projet de Plan directeur de 1986), elle s'est dotée de son premier Plan directeur communal en 1996.

Suivant la voie du développement durable (Rapport Bruntland 1987, Sommet de Rio 1992), ce document préconisait un renforcement des logements, des emplois et des équipements, une mobilité faisant une plus large part aux transports publics et aux mobilités douces et des aménagements de qualité pour le patrimoine, les espaces publics et les espaces verts. Ce faisant, il anticipait nombre de planifications ultérieures du Canton et de l'agglomération.

Le Plan directeur communal de 1996 a fonctionné comme document de référence pour la conduite de l'urbanisme lausannois et pour l'élaboration du plan général d'affectation (PGA), approuvé en 2006.

Depuis 1996, la conjoncture de la Ville de Lausanne a évolué sous l'effet de quatre facteurs principaux :

- la croissance démographique des dernières années a non seulement comblé les pertes d'habitants des années 1970–1980, mais se poursuit à un rythme accéléré ; pour leur part, les emplois évoluent peu en nombre, mais beaucoup en nature (spécialisation des services, économie des savoirs) ;
- la position de « ville centre » de Lausanne a été confirmée par la nouvelle Constitution vaudoise (2003), le Plan directeur cantonal (2006) et le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), qui structurent ses relations avec le Canton et avec les Communes voisines ;
- le développement durable est devenu une finalité incontestée à tous les échelons de la vie publique et privée (Confédération, Canton, groupes de Communes, Communes, quartiers, associations, individus) ;
- dès 2000, les démarches Agenda 21 et Quartiers 21 ont réalisé des démarches participatives approfondies, allant dans le sens d'un resserrement des liens avec la population, et suscité le lancement d'actions municipales innovantes, répondant aux demandes exprimées.

Dans ce contexte, le Plan directeur communal de 1996 a perdu sa capacité d'impulser et de mettre en cohérence les actions municipales. Comme prévu par la loi cantonale, il convient de le réviser.

- *LATC art. 30 al.1 – Les Plans directeurs sont réexaminés tous les quinze ans au moins ; de plus, lorsque les circonstances l'exigent, ils sont tenus à jour et adaptés.*
- *RLATC art 10 al.1 – Les Plans directeurs sont réexaminés et mis à jour, notamment lorsque : a. les données de base se sont sensiblement modifiées ; b. des besoins nouveaux apparaissent ; c. les dispositions légales sont modifiées ; d. les dispositions d'un nouveau plan d'aménagement approuvé influent sur les mesures prévues par le Plan directeur.*

2.2 Le contexte légal

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) institue la notion de « Plan directeur cantonal » (art. 6 à 12): ce document, approuvé par le Conseil fédéral, lie toutes les Autorités (LATC art. 31 al. 1), en particulier les Communes. Les autres Plans directeurs, régionaux, communaux et localisés, sont approuvés par le Conseil d'Etat: leur statut est celui de « plans d'intention servant de référence et d'instrument de travail pour les Autorités cantonales et communales. » (LATC art. 31 al. 2).

La Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) définit d'abord la notion de « Plan directeur » en général.

- *LATC art. 25 – Objectifs*

- 1) *Les Plans directeurs ont pour but d'assurer un aménagement continu et cohérent du territoire.*
- 2) *Ils fixent dans les grandes lignes les objectifs à atteindre, compte tenu du développement souhaité et de l'évolution des besoins individuels et collectifs.*
- 3) *Ils indiquent la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire.*
- 4) *Ils fixent le programme des priorités et les mesures à prendre pour son exécution.*

Les Plans directeurs sont soumis à un examen préalable cantonal, à une consultation publique (LATC art. 28a), puis adoptés par les conseils communaux ou généraux, enfin approuvés par le Conseil d'Etat (LATC art. 29a).

Les articles 35 à 38 LATC apportent des précisions sur le Plan directeur communal (but, contenus, élaboration, obligation d'établir).

2.3 Le Plan directeur cantonal

Le Plan directeur cantonal, en vigueur depuis le 1^{er} août 2008, organise les conditions d'un développement durable du Canton. Il prévoit une croissance de +100'000 habitants à l'horizon 2020: étant donné la croissance observée ces dernières années, cette prospective est en cours de révision à la hausse.

Sa stratégie générale vise à lutter contre l'étalement urbain en concentrant le développement dans des « centres » bien desservis par les transports publics et les mobilités douces, de façon à préserver les espaces agricoles et naturels. Ainsi, la mesure B11 « *a pour objectif de renforcer la vitalité des centres des villes et des bourgs sur l'ensemble du territoire cantonal en créant des noyaux dynamiques disposant de services et d'équipements de niveau régional ou suprarégional attractifs et d'un bassin de clientèle de proximité suffisant. Pour cette raison, la localisation des nouvelles zones à bâtir y est encouragée, ainsi qu'une densité adaptée à un centre-ville.*¹ »

Lausanne ne fait pas l'objet d'un chapitre particulier, mais est citée au chapitre des « centres cantonaux » parmi les communes de l'agglomération Lausanne-Morges.

2.4 Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

La Ville de Lausanne est l'un des partenaires de la convention de mise en œuvre commune du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) du 22 février 2007, également signée par 26 Communes, par deux associations régionales et par le Canton.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges, au sens de la politique des agglomérations de la Confédération, organise l'accueil de 40'000 habitants et de 30'000 emplois nouveaux d'ici à 2020 dans un périmètre d'urbanisation compacte, très bien desservi par les transports publics et les mobilités douces, irrigué par un réseau d'espaces verts et paysagers reliant les quartiers urbains entre eux et à la campagne proche.

Lausanne en est le centre principal et concentre environ 40% de la population et 50% des emplois de l'agglomération (qui représente elle-même environ 50% de la population et 60% des emplois du canton). Les autres centres identifiés de l'agglomération sont Morges, Renens et Pully.

¹ Plan directeur cantonal, volume 2, p. 59.

Déposé en décembre 2007, le projet d'agglomération Lausanne-Morges a été favorablement reçu par la Confédération. La démarche a valu au Canton de recevoir en 2007 un soutien fédéral de Fr. 250 millions pour des mesures urgentes (gare de Malley, m2, réseau tl), puis un engagement de Fr. 629 millions pour des mesures d'infrastructures 2011–2014. Un projet d'agglomération de 2^e génération est en préparation pour fin 2011 ; il sollicitera un soutien financier fédéral pour un nouveau train de mesures à concrétiser en 2015–2018.

2.5 Les documents d'urbanisme de Lausanne

Approuvé par le Conseil d'Etat le 24 janvier 1996, le Plan directeur communal avait déjà placé l'urbanisme lausannois dans la perspective du développement durable. Cette orientation a été largement confirmée et amplifiée les années suivantes, notamment avec les démarches participatives Agenda 21 et Quartiers 21.

Le Plan général d'affectation (PGA), opposable aux tiers, a suivi la même orientation. Son règlement a été adopté le 26 juin 2006, soit dix ans après le Plan directeur communal.

L'une de ses ambitions était d'adapter et de clarifier les règles générales d'urbanisme, de façon à réduire le nombre de plans particuliers (en 2005, on comptait 640 plans partiels d'affectation). Mais la complexité du territoire lausannois a résisté à la simplification réglementaire : étant donné les tensions croissantes sur les sites et la multiplication des demandes locales, les projets ont continué à nécessiter de nombreux plans partiels.

Outre ces documents d'urbanisme, la Ville de Lausanne a lancé de nombreux projets et actions fortement portés politiquement, s'inscrivant dans les perspectives du développement durable et de la métropolisation. La réussite de ces entreprises permettait à la Municipalité de prévoir, dans son programme de législature d'octobre 2006, « *une véritable métamorphose de Lausanne, qui s'étalera sur deux ou trois législatures* ». Ce dynamisme se retrouve dans divers projets et programmes urbains réalisés et en cours, à la seule initiative de la Ville ou en partenariat, comme Agenda 21, le m2, « 3000 logements », l'agrandissement de Beaulieu, le pôle muséal et culturel de la halle CFF, etc.

2.6 Synthèse

Les planifications cantonale, d'agglomération et communale se fondent sur le même socle d'objectifs généraux et d'orientations de base. Etant donné cette convergence, la révision du Plan directeur communal n'a aucune difficulté à respecter la loi et à « *tenir compte des options cantonale et régionale de développement* » (LATC art. 35). Elle s'inscrit dans la continuité des actions antérieures en faveur du développement durable et de ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale. Mais la démarche doit aller plus loin. Si les objectifs généraux font consensus, les opinions divergent souvent au niveau des moyens. C'est, par exemple, le cas des objectifs généraux de densification et de mixité : sur le principe, tout le monde est d'accord ; mais dans les faits, sur des terrains précis, les désaccords sont nombreux et ne peuvent être surmontés que par des projets de compromis, ne contribuant que faiblement aux objectifs visés.

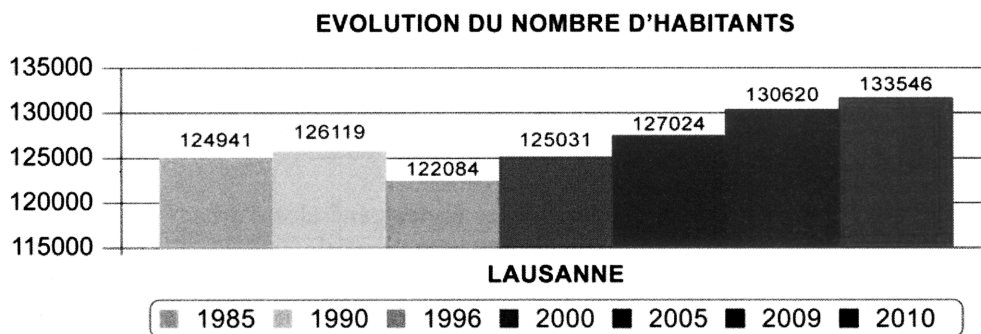
La révision du Plan directeur communal doit dépasser le stade des objectifs et préciser de manière réaliste dans quelle mesure la Ville de Lausanne entend les concrétiser, étant donné les moyens dont elle dispose et qu'elle est prête à engager pour les dix à quinze ans à venir.

3. Bilan du Plan directeur communal de 1996

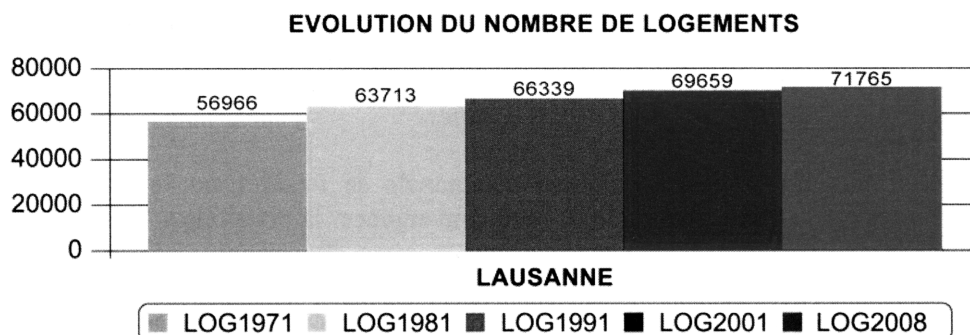
Un bilan détaillé du Plan directeur communal de 1996 a été réalisé (voir au chapitre 10, annexe). Il permet de saisir les avancées réalisées, mais aussi les problèmes récurrents et les défis nouveaux à relever.

3.1 Population et emplois

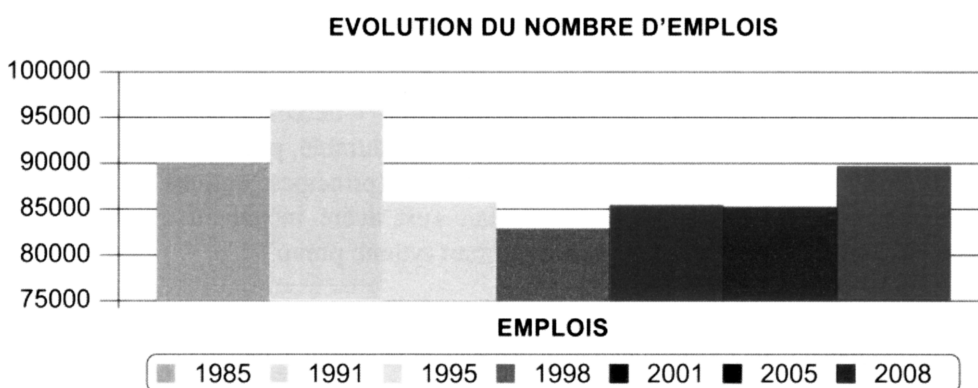
En 1996, la population lausannoise était au plus bas : en six ans, Lausanne avait perdu plus de 4000 habitants. La tendance s'est inversée les années suivantes, la population retrouvant son niveau de 1990 en 2005 (127'000 habitants), puis continuant à augmenter pour dépasser les 133'500 habitants en 2010 (+9,3 % entre 1996 et 2010).



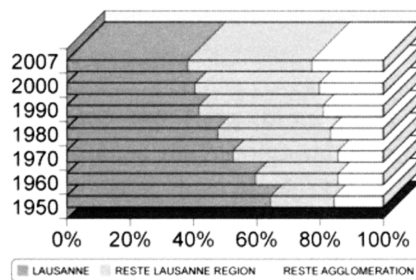
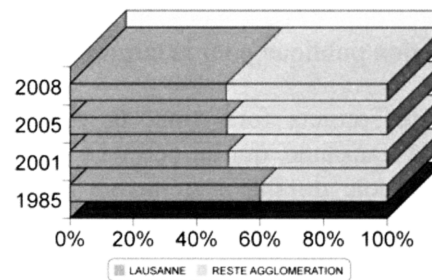
Ces mouvements démographiques se sont produits dans un parc de logements relativement stable, moyennant des variations sensibles des taux d'occupation. Après le boom de la construction des années 1971–1981, il s'est construit ces dernières années, en moyenne, 300 logements par an (0,4%) sur le territoire communal.



De même, après la croissance économique des décennies précédentes, Lausanne avait perdu plus de 13'000 emplois entre 1991 et 1998. À partir de 2001, le niveau d'activité s'est d'abord stabilisé, puis a retrouvé celui de 1985, avec 89'700 emplois lors du dernier recensement des entreprises en septembre 2008. La tendance est à une nette spécialisation des services sur le territoire communal.



Comme toutes les villes centres, Lausanne tend à perdre en poids relatif par rapport à la croissance rapide de la couronne de l'agglomération, en particulier à l'ouest. En 1950, elle concentrait 60% des habitants et 60% des emplois de l'agglomération : en 2000, elle n'abrite plus que 40% des habitants et 50% des emplois.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS**EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS****3.2 Intentions et mesures programmées**

Un bilan systématique des 151 options d'aménagement planifiées par le Plan directeur communal de 1996 fait apparaître un taux de concrétisation de près de 80%. Près de 10% des options ont été abandonnées, les 10% restants étant reconduites, avec des objectifs modifiés ou non (voir chapitre 10 annexe). Il faut cependant noter que des projets déjà initiés avaient été repris dans le Plan directeur.

4. Révision du Plan directeur communal

Cette révision du Plan directeur communal intervient dans une conjoncture très différente de celle de 1996. Des actions vigoureuses ont été conduites avec succès et lèguent des acquis incontestables, mais aussi de nouveaux défis. Les objectifs généraux de l'action publique sont devenus largement consensuels, mais leur mise en œuvre bute contre des difficultés persistantes (la densification, par exemple). La croissance urbaine est très soutenue, mais les capacités d'accueil du territoire tendent à toucher à leurs limites. De nombreuses initiatives riches d'avenir ont été lancées, mais dans un contexte de limitations financières et spatiales qui tendent à se resserrer.

Le concept et la méthode proposés répondent à cette conjoncture. La révision du Plan directeur communal s'inscrit dans la continuité des politiques publiques antérieures. Afin que les objectifs visés et les projets engagés produisent les effets recherchés dans la durée, un cadre stratégique transversal doit renforcer la cohésion et l'efficacité des politiques territoriales de la Commune.

4.1 Concept : renforcer la cohésion des politiques territoriales

Le Plan directeur communal de 1996 était une planification « descendante ». Une structure d'objectifs nouveaux a été élaborée, allant dans le sens du développement durable, pour orienter, inspirer et coordonner les politiques territoriales. L'accent était mis sur les objectifs (principes, options d'aménagement), non sur les moyens. Document de référence puissant, ce plan s'est avéré inégal au niveau opérationnel – par exemple, l'objectif de densification n'a pu se concrétiser au rythme prévu.

A partir des années 2000, les démarches Agenda 21 et Quartiers 21 ont conduit le mouvement inverse d'une planification « ascendante ». Des démarches participatives approfondies ont fait « remonter » des demandes d'habitants et d'activités allant dans le sens du développement durable. Conduites dans un cadre spécifique et financées par un fonds communal du développement durable, elles ont renouvelé les relations entre Autorités, population et milieux de l'économie. De nombreuses mesures conçues dans ce cadre ont été réalisées et sont en cours. La sortie du préavis « bilan de l'Agenda 21 » est prévue au printemps 2010.

Ces deux mouvements complémentaires – planification descendante, puis ascendante – lèguent un héritage solide : aujourd'hui, les objectifs du développement durable sont incontestés et de nombreuses mesures sont engagées. Il reste à intégrer ces innovations dans la durée. Le temps des démarches volontaristes et des expériences multiples doit être suivi d'un temps de structuration de l'action publique, consacré à la mise au point d'équilibres durables entre objectifs et moyens, à la transversalité entre les services communaux et à la lisibilité de l'action publique pour le citoyen.

D'autre part, des projets forts (m2, t1, projets à l'ouest et au nord, etc.) ont engagé une évolution spectaculaire de Lausanne, qui lui permet à bon droit de se présenter aujourd'hui comme une « ville verte » et « petite métropole durable » au rayonnement international, non seulement dans le domaine du sport (« Capitale olympique »), mais aussi dans ceux de l'éducation et de la recherche, du tourisme, de la culture et des arts, de la santé, du développement durable et de la qualité de la vie.

Cette créativité permet à Lausanne d'assumer pleinement sa place de «ville centre durable» de l'agglomération Lausanne-Morges, de capitale du canton et de deuxième pôle urbain de l'Arc lémanique. Pour maintenir ce haut niveau de créativité dans la durée, il faut équilibrer les ressources et les dépenses, fixer des priorités, veiller aux conditions-cadres des dynamiques urbaines à tous les échelons concernés (des équipements majeurs aux structures émergentes, en passant par les équipements de quartier).

Cohérence, durabilité, équilibre des moyens et des fins : la révision du Plan directeur communal de Lausanne offre un cadre adéquat pour conduire de telles réflexions d'ensemble. Son concept général est le renforcement de la cohésion des politiques territoriales : une démarche transversale fédérant les services communaux doit permettre de resserrer les complémentarités entre les divers volets de l'action publique, en les référant à un cadre stratégique structurant à l'horizon de dix à quinze ans.

Les résultats escomptés sont :

- cohérence et lisibilité, en clarifiant les ambitions des politiques communales et les moyens utilisés ;
- convergence et transversalité, en décloisonnant les lignes d'action communales, en multipliant les mises en commun de moyens, en cultivant les complémentarités ;
- efficacité et pragmatisme, en maintenant et en améliorant les prestations dans un contexte de limitation croissante des moyens financiers et des disponibilités spatiales.

4.2 Méthode : trois démarches parallèles

Instrument de cohésion, le processus de révision implique prioritairement les organes de l'Administration communale. Il reconnaît la valeur de leurs finalités et de leurs actions, de même que la qualité des relations qu'ils entretiennent avec leurs partenaires et avec la population. Sa méthode consiste à organiser une réflexion partagée entre ces organes afin d'identifier les enjeux déterminants, de repérer les leviers d'action utilisables et de formuler les objectifs stratégiques transversaux à poursuivre pour les dix à quinze ans à venir.

Le processus s'appuiera sur les acquis des démarches participatives approfondies conduites pour Agenda 21, Quartiers 21 et Métamorphose, qui sont suffisamment récentes pour alimenter la réflexion prospective à l'horizon 2025. Il utilisera les outils d'information et de concertation élaborés en ces occasions et satisfera, bien entendu, aux exigences légales d'information et de participation (LAT art. 4, LATC art. 28 et suivants, voir chapitre 5.2).

Plus précisément, la méthode de révision mobilise trois démarches parallèles : thématique, territoriale et opérationnelle.

4.2.1 Démarche thématique : ateliers transversaux

La démarche thématique organise la rencontre des responsables des politiques communales sur des thèmes transversaux, impliquant les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Le résultat attendu est la production d'objectifs stratégiques transversaux, autant que possible quantifiés – par exemple, il faudra non seulement réaffirmer la volonté de construire des logements et d'accueillir des emplois, mais préciser combien de logements et de surfaces d'activités (et de quels types) Lausanne s'engage à produire d'ici 2025, étant donné les contraintes du territoire communal et par rapport aux perspectives et aux rythmes de production des autres communes, de l'agglomération et du canton.

Au terme de cette démarche seront analysées la potentialité et l'adéquation de définir une ambition porteuse pour Lausanne. Sept thèmes sont identifiés, qui donneront lieu à sept ateliers transversaux impliquant les services communaux concernés, la commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT) et les principaux acteurs urbains concernés. Des éclairages pourront être apportés par des experts. Leurs contenus sont brièvement évoqués ci-dessous, sans préjuger des objectifs stratégiques qui seront produits à l'issue de chaque réflexion.

- Population et emplois

Les données disponibles sur la population, les logements, les emplois, les diverses branches d'activités, les capacités d'accueil et l'assiette fiscale seront confrontées aux options politiques de développement de Lausanne et de l'agglomération. La réflexion produira des objectifs stratégiques chiffrés fixant une prospective de référence pour 10 à 15 ans.

- Rayonnement international

Jusqu'où sera-t-il possible d'entretenir et de renforcer les atouts de niveau métropolitain, qui assurent le rayonnement international de Lausanne (fédérations sportives, formation et recherche, sièges de multinationales, tourisme, culture, etc.)? L'atelier aura pour but de fixer une ambition précise pour les dix à quinze ans à venir.

- Ville centre

La position de cœur d'agglomération implique des bénéfices et des coûts : un réexamen est nécessaire pour rééquilibrer les relations de Lausanne avec sa région, notamment avec les communes et les groupes de communes voisines. L'atelier identifiera les enjeux critiques et déterminera des objectifs stratégiques précis, notamment en matière de transports, de logements et d'équipements.

- Vie et mobilité urbaines

Rançon du succès, la pression croissante sur le territoire communal fait monter les prix fonciers et immobiliers : comment maintenir des quartiers mixtes, des espaces publics et de verdure de qualité, des équipements et des lieux adaptés aux diverses formes de créativité métropolitaine, aux diverses catégories de population et groupes d'âges? Quel type de mobilité développer et quelle qualité de desserte des quartiers offrir? L'atelier repèrera les leviers d'action disponibles et les stratégies à mettre en place.

- Patrimoine construit et naturel

Le patrimoine urbain exceptionnel de Lausanne est un facteur d'attractivité et de cadre de vie essentiel : jusqu'où sera-t-il nécessaire de compléter les mesures de protection et de valorisation du bâti, des espaces verts et de la nature, compte tenu des besoins et des moyens disponibles? L'atelier fixera des objectifs réalistes à l'horizon d'une dizaine d'années.

- Climat et énergie

A l'heure où toutes les villes d'Europe développent des plans climat-énergie, les politiques de mobilité, de production et de consommation d'énergie et de gestion des déchets de la Ville de Lausanne lui ont déjà valu plusieurs distinctions internationales. Comment continuer? L'atelier identifiera les lignes d'action à approfondir pour les 10 à 15 prochaines années.

- Intégration sociale et citoyenneté

Ville centre, Lausanne abrite des populations très diverses par leur origine, leur fortune et leur culture, qui sont une de ses richesses et dont elle doit assurer la cohabitation harmonieuse. Comment associer les habitants au développement de la ville? Comment répondre aux problématiques d'intégration sociale dans l'espace urbain? Des objectifs clairs sur les espaces publics, les équipements, les ambiances et les temps de la ville fédéreront les actions des divers services concernés.

4.2.2 Démarche territoriale : état des lieux et programmation urbaine

Sous l'effet de la croissance, du desserrement, des grands et des petits projets, les capacités d'accueil du territoire communal diminuent et la compétition pour l'espace est de plus en plus vive. En particulier, les espoirs mis dans une densification des quartiers existants ne se concrétisent que très lentement.

Comment mesurer les marges de développement territorial et, surtout, comment les élargir, pour continuer à profiter des bénéfices de la croissance comme on a pu l'observer ces dernières années? Une étude de base croisera trois types de données :

- capacités d'accueil à quinze ans selon différentes hypothèses, notamment construction en hauteur, sous l'éclairage des rythmes de densification observés les années passées dans les quartiers ;
- besoins en sites de développement, notamment tels qu'ils sont évalués par les services communaux ;
- leviers d'action imaginables pour élargir les marges de développement territorial, notamment possibilités d'extension en hauteur ou démarches foncières et réglementaires.

L'étude débouchera sur une programmation urbaine à quinze ans identifiant :

- les grands sites à enjeux et leur affectation ;
- la corrélation entre mobilité et urbanisation ;

- les potentiels diffus et les besoins à satisfaire localement ;
- les mesures foncières et réglementaires à mettre en place pour débloquer de nouvelles capacités de développement.

4.2.3 Démarche opérationnelle : fiches actions

Le Plan directeur communal doit contenir non seulement des principes directeurs, mais aussi les mesures nécessaires pour les concrétiser (LATC art. 36).

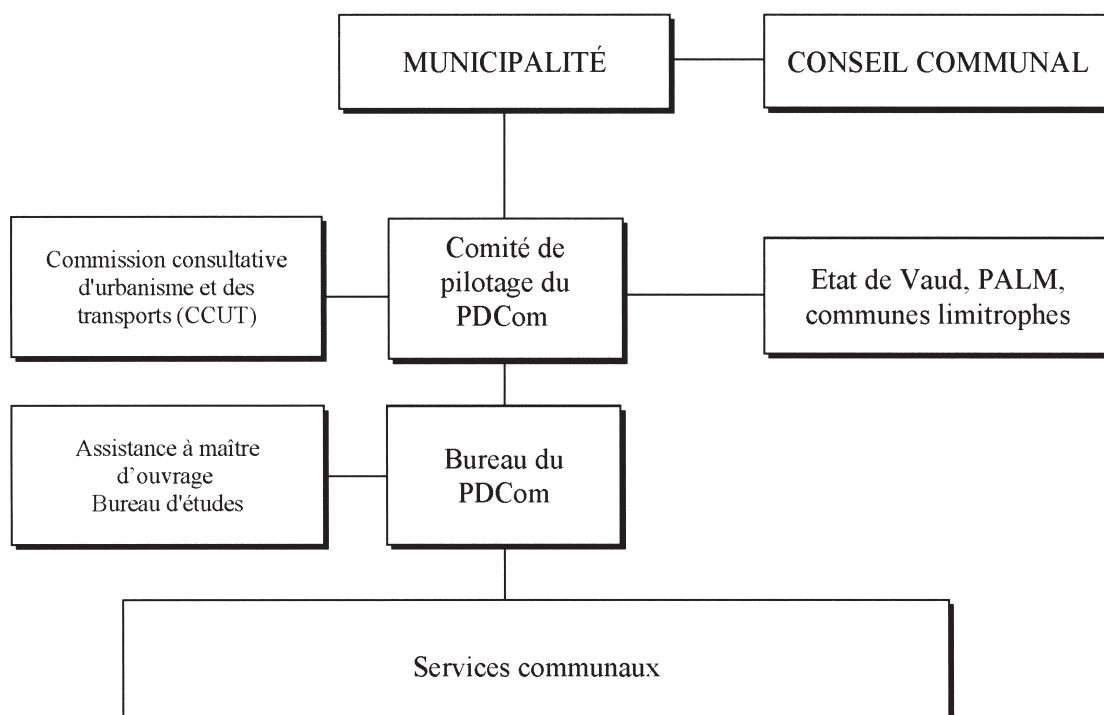
Des fiches actions seront préparées en même temps que les ateliers thématiques et mises au point au fur et à mesure de l'avancement des objectifs stratégiques. Elles récapituleront les programmes transversaux prioritaires où devront converger les efforts des services communaux pour les dix à quinze ans à venir.

5. Organisation

5.1 Organisation politique et technique

La révision du Plan directeur communal s'appuie largement sur les structures existantes.

- La Municipalité assurera le pilotage politique.
- La Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), pourrait fonctionner comme organe de consultation et instance de débat des stratégies transversales au fur et à mesure de leur élaboration. A sa composition formée de membres des partis politiques et des principales associations, pourraient être adjoints des représentants d'autres groupements ou intérêts.
- Un comité de pilotage du Plan directeur communal transversal, sous la présidence de deux conseillers municipaux, réunira un représentant de chaque direction. Il examinera les propositions élaborées par le bureau et les validera avant leur présentation à la Municipalité.
- Un bureau du Plan directeur communal, dont le service d'urbanisme sera leader, organisera le processus, préparera les ateliers, pilotera les études et gèrera le calendrier. Il sera soutenu par des mandataires externes choisis sur appels d'offres :
 - une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
 - un bureau d'études pluridisciplinaires.



Des mandats extérieurs ponctuels pourront être attribués sur des sujets bien circonscrits.

Les relations avec les services communaux seront établies sur la base d'une charte de transversalité, précisant la vision du développement de la ville, les missions, les objectifs, les valeurs et les termes de la collaboration.

La coordination avec l'Etat de Vaud, le projet d'agglomération Lausanne-Morges, les schémas directeurs lausannois et les communes limitrophes s'effectueront à l'échelon du comité de pilotage du Plan directeur communal et de son bureau.

5.2 *Information et participation de la population*

La révision du Plan directeur communal s'engage après plus de dix ans de démarches participatives approfondies, dont les résultats sont toujours valides et dont certaines se poursuivent en accompagnement de grands projets (Métamorphose) ou dans des quartiers (Vallon, Montelly). Reconnaisant la qualité des relations que les services communaux entretiennent avec la population, chacun dans son domaine d'action, le processus de révision entend capitaliser ces acquis dans une démarche transversale à l'Administration, plutôt que d'initier une nouvelle démarche participative.

La démarche de révision n'en vise pas moins à ouvrir la réflexion à un large cercle d'acteurs politiques et techniques, conformément à l'usage aujourd'hui établi en matière d'aménagement (PPA, par exemple). Elle applique de manière largement connue les exigences légales sur l'information et la participation de la population.

- La commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), où siègent des représentants des partis et des principales associations lausannoises, sera sollicitée comme première instance de débat des propositions. Elle bénéficiera d'un rôle majeur dans les différentes phases d'élaboration du Plan directeur communal, grâce à des échanges réguliers avec le comité de pilotage.
- Les canaux d'information habituels de Lausanne (site internet, communiqués de presse, conférence de presse, etc.) seront mis au service de cette révision.
- Un site internet dédié permettra à toute personne intéressée d'accéder aux informations sur le lancement, le déroulement et l'aboutissement de la démarche de révision. La création d'un forum électronique est envisagée, mais reste à préciser.
- Une concertation élargie avec la population sera organisée sur la base d'une information et d'une exposition publiques, qui présenteront les projets d'objectifs stratégiques élaborés à la fin de la démarche de planification – sachant que, comme il est de règle, il appartiendra in fine à la Municipalité de se déterminer.
- Comme prévu par la loi (LATC, art. 28 et 28a), le projet de Plan directeur communal révisé sera mis en consultation publique pendant trente jours, après l'examen préalable par le Canton et avant d'être soumis au Conseil communal.

6. Procédure

6.1 *Lancement*

Le lancement du processus décrit ci-dessus passera par une première séquence d'actions :

- formation du comité de pilotage du Plan directeur communal et du bureau ;
- information et consultation de la commission consultative d'urbanisme et des transports ;
- premiers contacts formels avec les services et élaboration d'une charte de transversalité ;
- attribution d'un mandat sur appel d'offres à un assistant à maîtrise d'ouvrage d'une part, et d'autre part à un bureau d'étude pluridisciplinaire chargé d'assister le chef de projet pour la gestion du processus, la préparation des thèmes mis en discussion dans les ateliers transversaux, les études et la rédaction des synthèses ;
- préparation de démarches particulières, notamment premiers contacts avec le service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) ;
- établissement d'un calendrier général et première information aux partenaires concernés et à la population.

6.2 Démarche de planification

La révision du Plan directeur communal est planifiée sur une période de deux ans jusqu'à sa mise en consultation publique, puis d'un an encore jusqu'à son approbation. Le processus se décompose en quatre étapes.

Etape 1 (6 mois) : inventaires et calendrier détaillé

La première étape consistera à faire l'inventaire des données disponibles sur les sept thèmes transversaux, sur les capacités d'accueil du territoire communal et sur les lignes d'action stratégique des services. Parallèlement, un calendrier détaillé sera mis au point pour l'ensemble des organismes et des partenaires impliqués.

Etape 2 (12 mois) : objectifs stratégiques

Les trois démarches prévues seront conduites en parallèle : ateliers transversaux (démarche thématique), état des lieux et programmation urbaine (démarche territoriale), fiches actions (démarche opérationnelle). Les propositions stratégiques seront mises en débat au sein de la Commission consultative de l'urbanisme et des transports, puis validées par la Municipalité.

A la fin de cette étape, les objectifs stratégiques du Plan directeur communal révisé seront prêts : ils feront l'objet d'une large information à la population, notamment par une exposition publique.

Etape 3 (estimation 6 mois) : synthèse et examen préalable

La synthèse des travaux fera l'objet d'une évaluation par la Commission consultative de l'urbanisme et des transports. Le document final constituera le projet du Plan directeur communal. Il sera validé par la Municipalité.

Le projet du Plan directeur communal sera soumis à la procédure cantonale d'examen préalable prévue par la loi, le Canton disposant de trois mois pour faire part de ses observations (LATC, art. 28a).

Etape 4 (estimation 12 mois) : consultation publique et adoption

Le projet, adapté si nécessaire suite aux observations du Canton, sera soumis à la consultation publique pendant 30 jours (LATC, art. 28).

Après traitement des observations et adaptation éventuelle du projet, la Municipalité présentera, par voie de préavis, le Plan directeur communal au Conseil communal (LATC, art. 29a).

Après adoption par le Conseil communal, le projet sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation (LATC, art. 29a).

7. Réponses à quatre postulats

Les réponses ci-après aux postulats et motion constituent des réponses de principe à la question fondamentale de la densification, qui sera un objet central de la révision du Plan directeur communal. Des réponses complètes seront données dans le préavis d'adoption du futur Plan directeur communal.

7.1 Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz « Pour un plan de densification durable et de qualité »

Le 16 décembre 2005, les conseillers communaux Florence Germond et Philippe Mivelaz déposaient un postulat « Pour un plan de densification durable et de qualité ». Après avoir rappelé les avantages d'une densification, le document attirait l'attention sur les moyens de sa mise en œuvre : il estimait que l'outil réglementaire du PGA était insuffisant et préconisait d'autres moyens.

La révision du Plan directeur communal met également l'accent, non sur des objectifs aujourd'hui consensuels, mais sur les moyens de mise en œuvre. La méthode proposée intègre les propositions du postulat :

- mesurer l'impact des nouvelles infrastructures de mobilité sur l'organisation du territoire et le marché immobilier : démarche thématique présentée sous 4.2.1 ;
- valoriser des friches et terrains encore libres, répartition des activités dans des sites moins favorables à l'habitat, densification près des gares et arrêts de transport public : démarche territoriale présentée sous 4.2.2 ;
- définir la politique foncière de la Ville : démarche opérationnelle présentée sous 4.2.3.

*7.2. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan
« Densifions les logements vers le haut »*

Le 23 septembre 2008, les conseillers communaux Nicolas Gillard et Isabelle Truan déposaient un postulat intitulé « Densifions les logements vers le haut ». Ils regrettaient que l'hypothèse d'une élévation des gabarits des constructions n'ait pas été envisagée dans la révision du PGA et préconisaient « une étude approfondie des possibilités tant réglementaires qu'urbanistiques permettant une densification par le haut. »

La question des marges d'urbanisation disponibles sera au centre de la révision du Plan directeur communal et notamment de la démarche territoriale présentée sous 4.2.2. L'élévation des gabarits réglementaires des constructions (modification du PGA) ou des projets dérogatoires (notamment tours) feront partie des hypothèses envisagées, dans le cadre d'une étude systématique et sur la base d'objectifs quantifiés sur les capacités d'accueil de la commune à l'horizon 2025, par rapport à celles des autres communes de l'agglomération Lausanne-Morges (démarche thématique présentée sous 4.2.1).

*7.3 Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti
« Densifions la ville efficacement et durablement »*

Le 18 avril 2009, le conseiller communal Laurent Guidetti déposait un postulat intitulé « Densifions la ville efficacement et durablement ». Soulignant la gravité de la crise du logement, il prenait acte des projets lancés sur d'importants terrains propriété de la Commune, ainsi que du postulat Gillard-Truan en faveur d'une densification en hauteur, mais demandait que soient également étudiées les conditions d'une densification des quartiers faiblement bâtis. Posant « qu'il n'est pas soutenable de densifier les territoires déjà très denses », il déplorait que les dispositions réglementaires du PGA gênent la densification des zones de faible densité, au lieu de les encourager.

Ces questions seront au centre de la démarche territoriale présentée sous 4.2.2. Les données sur les densités et sur les règles d'urbanisme seront complétées par une évaluation des vitesses de mutation selon les types de quartiers. Les leviers d'action utilisables seront systématiquement recensés, de la modification des règles d'urbanisme à un processus d'incitation, en passant par l'action foncière communale (notamment droit d'emption).

*7.4 Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan
« Densification urbaine un tout (pour une seule commission et donc un seul préavis traitant plusieurs postulats et motion demandant la densification) »*

Le 27 avril 2010, la conseillère communale Isabelle Truan a déposé une motion intitulée « Densification urbaine un tout (pour une seule commission et donc un seul préavis traitant plusieurs postulats et motions demandant la densification). » Elle propose de regrouper les diverses réflexions engagées sur la densification, dans la perspective d'actualiser ou de réviser le PGA.

C'est la vocation d'un Plan directeur communal de servir de cadre à une telle réflexion approfondie, en faisant converger les connaissances et les opinions sur les enjeux critiques à l'horizon de dix à quinze ans. La densification – ou l'intensification – sera l'enjeu central de la démarche territoriale présentée sous 4.2.2, dans le cadre d'un objectif de croissance fixé par la démarche thématique présentée sous 4.2.1 dans le contexte de l'agglomération.

Le futur Plan directeur, notamment par sa démarche opérationnelle, apportera un cadre de référence à la révision du Plan général d'affectation.

8. Crédit d'étude

La révision du Plan directeur communal va fortement solliciter les directions et les services de l'Administration communale, surtout ceux qui ont une mission à caractère stratégique et qui devront s'impliquer dans la plupart des ateliers thématiques.

La démarche sera portée par le Service d'urbanisme, qui mettra à disposition un chef de projet à temps plein, mais ne pourra pas affecter d'autres ressources propres.

Dès lors, l'organisation et la gestion du processus devront faire largement appel à des mandataires extérieurs. Le tableau ci-dessous présente succinctement la répartition des coûts, programmée sur deux ans d'études et un an de procédure formelle.

<i>Crédit d'étude</i>		
<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage au sein du bureau du PDCom</i>		
Expert extérieur, 2 jours/semaine et rédaction pour 2 ans	Fr.	150'000.–
<i>Bureau d'études pluridisciplinaire</i>		
• Etape 1 (6 mois): inventaires, calendrier, coordination	Fr.	80'000.–
• Etape 2 (12 mois): gestion, études, ateliers, cartes, fiches	Fr.	450'000.–
• Exposition publique et information	Fr.	100'000.–
• Etape 3 (6 mois): adaptation rapport, cartes, édition	Fr.	70'000.–
Sous-total	Fr.	700'000.–
<i>Autres mandataires</i>		
• Experts invités:	Fr.	50'000.–
• Etudes ciblées:	Fr.	150'000.–
• Graphisme révision:	Fr.	100'000.–
• Frais	Fr.	50'000.–
Sous-total	Fr.	350'000.–
Total	Fr.	1'200'000.–
	Fr.	350'000.– *
* Ce montant inclut le compte d'attente 4300.581.407.1 accepté le 21 septembre 2006.		

Les coûts décrits ci-dessus figurent au «Plan des investissements pour les années 2011–2014» au titre «Révision du Plan directeur communal de 1996» à hauteur de Fr. 500'000.–, avec des dépenses échelonnées de 2011 à 2012.

La différence de montant s'explique par le fait qu'il s'agit aujourd'hui d'entamer un processus de révision plus complet qu'il n'avait été envisagé, notamment en renforçant la transversalité et la cohésion des politiques territoriales et en proposant une méthode en trois approches: une démarche thématique par des ateliers transversaux, une démarche territoriale sur les capacités d'accueil du territoire communal et finalement une démarche opérationnelle de fiches actions transversales fixant les ambitions de Lausanne pour les dix à quinze prochaines années.

Pour mémoire, le crédit d'étude pour l'élaboration du Plan directeur communal du 24 janvier 1996², se montait à Fr. 950'000.–. Un crédit complémentaire de Fr. 97'000.– avait été demandé. Le montant final des dépenses s'était élevé à Fr. 1'025'680.–.

¹ Préavis N° 68 du 30 novembre 1990.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le N° 2010/64 de la Municipalité, du 15 décembre 2010 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de révision du Plan directeur communal ;
2. d'approuver les objectifs retenus par la Municipalité au chapitre 4.1 et la méthode proposée au chapitre 4.2 pour conduire le processus de révision ;
3. d'accepter les réponses de principe de la Municipalité aux quatre postulats mentionnés, telles qu'ils figurent au chapitre 7 du présent préavis ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'200'000.– pour les frais d'étude et la prise en charge des mandats extérieurs nécessaires à la révision du Plan directeur communal ;
5. de balancer le compte d'attente 4300.581.407.1 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 4 ;
6. de faire figurer sous la rubrique 4300.390 « imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 4.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

10. Annexe 1 : Bilan du Plan directeur communal de 1996

Un bilan du Plan directeur communal a été dressé. Les résultats détaillés font l'objet de l'annexe 1. Il identifie ce qui a été réalisé ou non, ce qui est en cours de réalisation, ce qui a évolué et ce qui n'est plus d'actualité. La période d'observation s'étale de 1996 à 2008. Il se concentre principalement sur les intentions de réalisation et les mesures envisagées en 1996. En effet, c'est bien au niveau des actions concrètes que l'on peut le mieux juger une politique.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des résultats.

Bilan du Plan directeur communal de 1996		Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
1.	Développement urbain					
1.1	Espaces non construits en situation stratégique	2	6	0	4	0
1.2	Espaces non construits de réserve	0	0	1	0	0
1.3	Terrains libres ou en attente d'une reconversion	6	5	0	1	3
2.	Gestion du domaine construit					
2.1	Densification	4	1	0	0	2
2.2	Mixité	1	0	0	0	0
2.3	Centres de quartier	6	3	1	2	0
3.	Protection du patrimoine					
3.1	Patrimoine construit	2	0	0	0	0
3.2	Jardins historiques	1	0	0	0	0
4.	Logement	2	0	0	0	0
5.	Equipements publics : culture, enseignement, secteur sanitaire et vie sociale	17	1	1	4	1
6.	Equipements sportifs et espaces de détente					
6.1	Equipements sportifs	7	2	4	2	1
6.2	Parcs de quartier	6	1	10	3	2
6.3	Jardins familiaux	2	1	1	0	0
7.	Equipements techniques					
7.1	Chauffage à distance	2	0	0	0	0
7.2	Approvisionnement et distribution d'eau	4	1	0	1	0
7.3	Approvisionnement et distribution d'électricité	1	1	0	0	0
7.4	Approvisionnement et distribution de gaz	2	0	0	0	0
7.5	Gestion des déchets	2	0	0	1	0
7.6	Gestion des eaux usées	4	2	0	0	0
8.	Economie					
8.1	Activités secondaires et tertiaires	0	3	0	0	0
8.2	Activités touristiques	7	9	0	0	0
9.	Qualité de l'air	2	3	0	0	1
10.	Lutte contre le bruit	2	1	0	0	0
11.	Milieu naturel	8	2	0	0	0
12.	Accessibilité et mobilité	1	3	0	0	1
Total		91	45	18	18	11

Les projets réalisés et les projets en cours de réalisation, avec des objectifs modifiés ou non, représentent 75,5% de l'ensemble.

Les projets non réalisés mais reconduits, avec des objectifs modifiés ou non, représentent 20%, tandis que les projets abandonnés représentent 6,1% des projets proposés en 1996.

Ces résultats démontrent que le Plan directeur communal de 1996 était le fidèle reflet de la politique municipale. On constate, également, que les objectifs retenus dans les domaines tels que développement urbain, gestion du domaine construit, protection du patrimoine, logement, économie ou encore équipements, sont toujours d'actualité.

10.1 Développement urbain

10.1.1 Espaces non construits en situation stratégique

Les espaces non construits en situation stratégique identifiés par le PDCom de 1996 correspondent aux terrains situés à proximité des jonctions autoroutières. Il s'agit des secteurs de Vennes, de la Blécherette (y. c. Tuilière) et de la Bourdonnette. Ces trois sites sont des propriétés cantonales ou communales, ils représentent au total une surface approximative de 40 ha. Ils sont toujours disponibles, mais leur mise en valeur est imminente dans le cadre, d'une part, du Bio-pôle de Vennes et, d'autre part, du projet Métamorphose. A cet égard, le Conseil communal a adopté le préavis d'intention relatif à ce dernier dossier, dans sa séance du 6 novembre 2007.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Vennes						
Réaliser un parking d'échange (400 à 500 places) localisé en bordure de la N9 et de la RC 601b, là où les nuisances sont les plus fortes.	Le parking de 1'200 places a été mis en service au début de l'automne 2010 après traitement d'un recours au TF.	X				
Réserver la totalité du solde disponible du secteur à l'implantation d'activités et de logements.	Aucun logement n'est planifié sur le site dont l'affectation principale est celle des sciences de la vie. Plusieurs bâtiments sont construits, en construction ou autorisés. Le succès du m2 a incité le Canton à ouvrir une procédure de modification du PAC afin d'augmenter la densité sur le site. Un recours est pendant sur le projet Aquaécopôle (musée thématique sur l'eau, surfaces commerciales, et offre hôtelière et de restauration).		X		X	
La Bourdonnette						
Envisager les possibilités de réaménagement de la N1 entre la jonction de Malley et le giratoire de la Maladière. Utilisation d'une partie de l'autoroute réaménagée pour le stationnement des poids lourds, qui actuellement se parquent à proximité du Parc Bourget.	La transformation de ce tronçon autoroutier en boulevard urbain est conditionné aujourd'hui aux réflexions liées dans le cadre de Métamorphose sud et des chantiers d'études du SDOL.		X			
Création de logements, ainsi que d'activités et d'équipements liés aux Hautes écoles, à l'est et au nord de la Bourdonnette.	Des logements au nord de la Bourdonnette ont été réalisés. Pour la partie est, elle est actuellement planifiée par le projet Métamorphose.		X		X	

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Création d'un parking d'échange (600 à 900 places).	Ce projet est toujours d'actualité. Une première procédure de PPA est en cours afin d'y créer un P+R provisoire de 200 places qui remplacera celui de l'avenue de Provence.	X				
Création de structures d'activités le long et par dessus l'autoroute réaménagée.	Les activités le long de l'autoroute sont toujours planifiées. Etudes d'opportunités en cours.		X		X	
La Blécherette						
Réalisation d'un secteur d'activités entre l'aéroport et la route de Romanel. Réalisation d'un centre commercial accolé aux équipements de l'aéroport (secteur d'activités proposé). Réalisation de logements dans le prolongement des quartiers existants (Bossons et Bois-Gentil). Création de liaisons nord-sud et est-ouest à l'intérieur des nouveaux secteurs urbanisés.	Le projet Métamorphose prévoit la relocalisation des terrains de football des Plaines-du-Loup sur cet espace stratégique afin d'y créer un quartier écologique. La vocation des sites a donc profondément évolué.		X		X	
Modification du tracé de la route de Romanel afin de tirer un meilleur parti des surfaces disponibles. Aménagement de l'espace public tant sur les axes principaux (boulevards urbains) que sur les axes secondaires (rue de quartier, rue de desserte) et sur les lieux d'articulation afin de valoriser le caractère et l'identité des quartiers. Mise en valeur des limites naturelles en tant qu'espaces de détente et de loisirs. Réalisation d'un parking d'échange d'environ 1000 places.	Ces réalisations sont toujours d'actualité.		X			

10.1.2 Espaces non construits de réserve

Les espaces non construits de réserve sont constitués, pour l'essentiel, du secteur de Rovéréaz d'une superficie d'environ 35 ha. Cette propriété fait partie du patrimoine communal.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Conserver la propriété de Rovéréaz en attente d'un développement ultérieur et permettre aux seules activités, compatibles avec son caractère de verdure, de se développer.	Cet objectif est toujours d'actualité. La partie nord du site accueillera des jardins familiaux en remplacement de ceux qui seront supprimés.			X		

10.1.3 Terrains libres ou en attente d'une reconversion

A l'intérieur des zones bâties, le territoire recèle un grand nombre de terrains libres ou en attente d'une reconversion. Souvent de petite taille et dispersés sur l'ensemble de la ville, ceux-ci correspondaient à environ 60 ha en 1996. On n'en recense plus que 44 ha en 2007.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Secteurs nord-est et est						
Les Fiches : construction de logements de moyenne densité et création d'un pôle commercial à l'image du développement jusqu'à maintenant retenu et d'un parc de quartier.	La levée des servitudes privées qui empêchent le développement de ce site arrive à son terme. Un concours d'urbanisme a été lancé sur la base du Plan général d'affectation afin de préciser le développement de ce futur quartier.		X			
Chemin des Boveresses : terrain situé en zone intermédiaire ; la construction d'un secteur mixte est envisagée à moyen terme, dans le prolongement du quartier Praz-Séchaud.	Un plan partiel d'affectation a été élaboré et ce nouveau secteur d'habitation a été entièrement réalisé.	X				
Vallée supérieure du Flon : construction d'un centre commercial d'importance locale.	Le bâtiment commercial projeté fait l'objet d'un addenda au PPA. Il est en cours de légalisation.		X			
Secteur sud-est						
Voies CFF : ce secteur ne présente aucune possibilité d'extension urbaine si ce n'est le site des voies CFF le long du chemin du Trabandan. Actuellement utilisé comme voies de garage. On peut envisager à long terme d'y développer un secteur d'activités.	Ce projet n'est pas à l'ordre du jour. Dans ce secteur, une nouvelle possibilité de développement, non recensé en 1996, est apparue avec le projet de transformation du Centre de tri postal à l'avenue d'Ouchy.					X
Secteur sud-ouest						
Avenue de Rhodanie : affirmer l'affectation économique de l'avenue de Rhodanie tout en prolongeant le caractère de verdure des rives du lac.	Avec la réalisation de la Maison du sport international, l'agrandissement de Philip Morris et l'implantation prochaine de la société Nespresso et le développement de l'IMD, cet objectif est largement atteint.	X				
Haut de la vallée de la Jeunesse : mettre en valeur l'espace actuellement voué au stationnement par des activités et/ou du logement.	Un concours d'architecture a été lancé sur la base du PGA. Les résultats permettront la réalisation d'environ 150 logements. Travaux prévus en 2011.		X			
Tranchée de Villars : mettre à profit cette tranchée profonde pour construire au-dessus des voies CFF un secteur mixte (activités / logements).	Ce projet est différé. Les surcoûts induits par la construction d'une dalle au-dessus des voies ferrées induisent des densités de construction incompatibles avec le secteur environnant.					X

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Chemin de la Colline : construire un secteur de mixité en lieu et place de l'actuel parking situé dans le prolongement ouest du chemin de la Colline.	L'organisation d'un concours d'architecture a permis la réalisation d'un ensemble de bâtiments destiné principalement à l'habitation.	X				
Secteur ouest						
Les potentialités recensées à l'intérieur du secteur sont limitées à quelques parcelles présentant des occasions de réaffectation : chemin de Pierrefleur, gare du LEB, parking de l'ETML, dépôt de Prélaz.	Les parcelles recensées ici ont été mises en valeur à l'exception du parking de l'ETML.	X				
Côté ouest de Sévelin : projet d'un centre de tri postal.	Le centre de tri postal n'est plus d'actualité.					X
Côté ouest de Sévelin : construction de logements.	Les terrains appartiennent aux CFF et à la Poste. Un mandat d'étude parallèle a été confié à cinq bureaux d'architectes. Les résultats permettront de développer un secteur mixte où approximativement 150 logements seront construits.		X			
Secteur nord						
Chemin du Furet et avenue du Vieux-Moulin : construction de logements et d'équipements publics et parapublics.	Les parcelles recensées ici ont été mises en valeur.	X				
Secteur centre						
Revitalisation de la rue du Tunnel, de la place du Tunnel et de la rue de la Borde.	Le réaménagement de la place du Tunnel est toujours d'actualité. Cependant, sa vocation n'est toujours pas définie. Un groupe de travail a été créé à cette fin.		X			
Espace Flon : le projet Ponts-Villes retenu pour la restructuration du Flon permettra au gré des mutations d'assurer le développement des activités centrales.	Le projet Ponts-Villes a été abandonné. Le développement de la plateforme du Flon a passé par la légalisation d'un nouveau PPA qui a privilégié la structure d'urbanisation hérité du siècle passé.	X			X	

10.2 Gestion du domaine construit

10.2.1 Densification

La densification du tissu construit vise, par le maintien ou l'augmentation du nombre d'habitants et/ou d'activités qu'elle induit, à une meilleure utilisation des infrastructures existantes. En théorie, elle offre des possibilités presque illimitées, mais en pratique sa réalisation s'avère difficile dans la mesure où il s'agit de cas en cas de définir la densité la plus appropriée. Elle dépendra des relations entre l'habitat et l'espace extérieur, de la desserte, de la présence ou non d'équipements collectifs et d'espaces verts, de la topographie et de la qualité architecturale du tissu construit environnant. Bref, de la situation concrète et de la vie sociale ambiante.

Force, toutefois, est de reconnaître qu'elle s'impose comme un passage obligé sur le territoire communal lausannois, territoire situé au cœur de l'agglomération et bien desservi en transports publics qui doit être mis à contribution pour éviter l'étalement urbain.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Secteurs nord-est et est						
Densifier les activités et l'habitation (secteurs d'activités et mixte) le long des routes de Berne et d'Oron.	Cet objectif a conduit à relever les indices d'utilisation du sol de ces secteurs par le biais du PGA. Aucune réalisation concrète ne peut cependant être portée à l'actif de ce nouveau dispositif réglementaire.	X				
Conserver l'homogénéité des secteurs de faible densité tout en permettant une légère densification par le biais d'un assouplissement de la réglementation.	Dans le cadre du PGA, la notion de zone de villas a été remplacée par celle de zone mixte de faible densité. La densité atteint un indice d'utilisation de 0,5.	X				
Secteur sud-ouest						
Densifier les terrains du côté nord de l'avenue de Rhodanie en maintenant les qualités naturelles du site en prolongement des rives du Lac. Densifier le côté sud de l'avenue de Provence à la hauteur de l'avenue du Chablais.	Projets en cours comme signalé dans le chapitre précédent.		X			
Secteur ouest						
Densifier le secteur faiblement occupé (avenue du Grey), inséré dans un tissu construit de moyenne à forte densité. Densifier les quelques parcelles faiblement occupées (avenue de la Vallombreuse) dans le respect de la morphologie du quartier et des bâtiments présentant une valeur architecturale reconnue.	Ces secteurs n'ont connu aucun développement. Cette situation est probablement imputable au nombre de propriétaires privés concernés qui se satisfait de la situation actuelle.					X
Secteur nord						
La zone de villas du Bois-Gentil, quelque peu retirée des grands axes de circulation, est homogène et limitée par le Rionzi et le Bois Mermet. Limiter les efforts de densification à un assouplissement de la réglementation afin d'augmenter la masse construite tout en respectant la typologie jusqu'à maintenant retenue.	Dans le cadre du PGA, la notion de zone de villas a été remplacée par celle de zone mixte de faible densité. La densité atteint un indice d'utilisation de 0,5.	X				
Densifier le secteur de l'Ancien-Stand présentant de larges espaces libres entre les immeubles.	Une densification de ce type est une opération délicate à mener en raison des fortes réticences exprimées par les habitants du quartier. L'addenda au PPA du chemin de la Motte l'a démontré. Cet objectif est abandonné.					X

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Secteur centre						
Arrêter le dépeuplement du centre afin d'y conserver une animation continue. Lors d'opérations de renouvellement du tissu construit et de changements d'affectation, il importera de réserver un minimum, à définir de cas en cas, de surface habitable affectée au logement.	Le PGA a défini une zone Centre historique qui correspond à l'intra-muros. A l'intérieur de celle-ci le tiers des nouvelles surfaces plancher doit être réservé au logement.	X				

10.2.2 Mixité

Le territoire se spécialise, le centre tend à devenir monofonctionnel et, conséquemment, il implique de nombreux déplacements induisant des problèmes de congestion et de pollution. Ces nuisances sont perçues négativement par la population qui accorde de plus en plus d'importance à un environnement de qualité lorsqu'il s'agit de choisir son lieu d'habitat.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Le centre verra son taux de logement maintenu, voire accru tandis que les zones mixtes qui le jouxtent conserveront l'équilibre qui les caractérise. Le développement des activités sera donc envisagé au centre et dans les zones mixtes dans la mesure où la fonction logement est préservée. La multiplication des activités et la création de lieux de rencontres et d'échanges seront recherchées dans les quartiers périphériques.	A l'intérieur des zones constructibles définies par le PGA, l'affectation est laissée libre à l'exception des zones Centre historique, mixte de faible densité et d'utilité publique. Cette ouverture permet d'assurer un certain degré de mixité dans les quartiers périphériques tout en permettant le maintien et le développement de la zone centrale et des centres de quartiers.	X				

10.2.3 Centres de quartier

Des centres de quartier se sont créés naturellement à Lausanne. Ils représentent des relais indispensables au centre-ville. Ils offrent, à proximité des quartiers d'habitation, l'essentiel des services de première nécessité et favorisent, par les lieux de rencontres et d'échanges qu'on y trouve, l'épanouissement de la vie sociale.

Ces centralités doivent être reconnues comme pôles structurants de la vie urbaine et en ce sens leur mise en valeur doit être recherchée.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Maintenir et renforcer les pôles commerciaux et les centres de quartier.	Des dispositions réglementaires nouvelles du PGA, relatives aux tronçons commerciaux, permettent d'atteindre ces objectifs. La Fondation City Management encourage l'animation commerciale du centre et des quartiers. Le projet de pôle muséal autour de la gare CFF vise à renforcer la centralité et l'attractivité de ce secteur de la Ville. La restructuration intégrale du Flon apporte à Lausanne un nouveau pôle d'attractivité commerciale et d'animation urbaine.	X	X		X	
Secteur nord-est et est						
Revaloriser le centre secondaire de la Sallaz en étendant l'espace public dévolu aux piétons.	Cet objectif est plus que jamais d'actualité avec la restructuration du réseau des tl consécutive à l'arrivée du m2. Après plusieurs années de procédures, le projet de réaménagement est en cours. La construction de la route de contournement a débuté en 2010.		X			
Revaloriser le centre de quartier du Pont-de-Chailly après la construction du parking projeté.	Le réaménagement du Pont-de-Chailly a finalement pu être réalisé. Toutefois, le parking souterrain qui devait lancer l'opération n'a jamais été réalisé. Les promoteurs ont estimé que le coût des travaux était trop élevé. La Maison de quartier de Chailly a été inaugurée en 2008.	X			X	
Secteur ouest						
Le dépôt de Prélaz présente un véritable potentiel de restructuration du secteur de l'avenue de Morges. En ce sens, il permettra de confirmer et de développer le centre de quartier de la rue de Genève pour la partie inférieure du secteur ouest.	Le projet a été réalisé et, effectivement, le petit centre commercial créé contribue à l'animation du quartier, même si la place reste peu utilisée et si une maison de quartier reste à réaliser.	X				
L'ensemble du secteur ouest et en particulier les quelques centres de quartier souffrent de la présence des axes à fort trafic. Une réflexion globale devra permettre de faire des choix et d'intervenir sur l'espace public impliqué.	Le réaménagement de l'avenue de Cour a respecté cet objectif.	X				
Secteur nord						
Bellevaux, Rouvraie : retrouver une logique favorisant l'épanouissement de la vie sociale et des activités commerciales à l'intérieur de ces centres spatialement éclatés par regroupement des activités générant de l'animation et traitement de l'espace public.	Dans le cadre du projet des axes forts, AFTPU, le centre de quartier de Bellevaux verra une requalification de l'axe, avec une priorité aux transports publics et une modération des vitesses de circulation.		X			

10.3 Protection du patrimoine

10.3.1 Patrimoine construit

Lausanne a toujours représenté, au cours de l'histoire, le siège du pouvoir central. Les monuments et bâtiments du passé témoignent d'un style de vie révolu. En ce sens, la valeur didactique de ces derniers est indéniable. Cette référence au passé se révèle de plus en plus importante tant pour l'individu que pour la société. L'effet d'attraction touristique de ce patrimoine est, en outre, un argument supplémentaire à sa préservation.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Mise à jour du recensement architectural, effectué il y a bientôt 15 ans ; il portera aussi sur des bâtiments individuels significatifs postérieurs au milieu du XX ^e siècle.	Le recensement architectural a été mis à jour. Plus de 3000 bâtiments ont été recensés.	X				
Recherche sur les ensembles lausannois des XIX ^e et XX ^e siècles définis par des critères combinés (historiques, morphologiques, de site, de planification).	Le recensement des ensembles bâtis a été dressé. Tous les recensements sont pris en compte lors de l'analyse d'un dossier de demande de permis de construire en vertu des nouvelles dispositions du PGA.	X				

10.3.2 Jardins historiques

Les jardins constituent un patrimoine culturel représentatif de toutes les époques et particulièrement menacé (fragilité, méconnaissance, pression urbaine et foncière). Leur protection est basée sur la LPNMS de 1969/73 et sur la charte de Florence (ICOMOS et IFLA) de 1981, qui définit le jardin historique comme «une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire de l'art, présente un intérêt public» (art. 1).

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
La liste préliminaire d'environ 300 objets ou ensembles publics et privés (zones foraines incluses) doit encore être évaluée en collaboration avec la section des monuments historiques du Département des travaux publics et de l'aménagement du territoire. Dans certains quartiers, on constate une concentration de jardins dignes d'intérêt qui concorde avec les zones de bonne valeur écologique. Ce sont donc des zones sensibles à toute densification.	Le recensement des jardins est complété. Une note a été attribuée par une commission nommée à cet effet. Ce recensement est également pris en compte lors de l'analyse d'un dossier de demande de permis de construire en vertu des nouvelles dispositions du PGA.	X				

10.4 Logement

La construction de logements répond à différentes préoccupations communales. Elle élargit fiscalement la base imposable, concourt à réintroduire dans certains secteurs une mixité et dès lors une animation, participe directement aux efforts de densification, influence la composition des ménages par une offre différenciée de logements et de ce fait oriente la politique d'équipements collectifs.

L'offre de logements est le résultat combiné de trois éléments distincts :

- la construction de logements neufs ;
- les processus de démolition/reconstruction et de transformation ;
- la libération de logements existants consécutive au départ des ménages ou à leur dissolution.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Imposition d'une proportion de logements dans le centre et dans les quartiers où il a régressé.	Comme mentionné précédemment, le PGA impose un minimum de surface plancher réservé au logement dans la zone du Centre historique.	X				
Encouragement de la construction de logements subventionnés. Durant les quinze prochaines années, il pourrait être construit entre 1000 et 1500 logements subventionnés sur les terrains communaux. La préférence sera donnée aux petits et aux grands logements.	Entre 1996 et 2007, il s'est construit 1057 logements subventionnés. D'ici à 2011, approximativement 300 nouveaux logements seront construits. L'objectif de 1996 est donc largement atteint.	X				

10.5 Equipements publics : culture, enseignement, secteur sanitaire et vie sociale

Les équipements sociaux, médico-sociaux, culturels et d'enseignement sont largement financés par le secteur public, qu'il soit cantonal ou communal. La planification de ces équipements doit donc tenir compte, simultanément, des besoins de la population et des possibilités financières des pouvoirs publics.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Activités culturelles						
Musée des arts décoratifs, échange entre la Ville et le Canton de Vaud (Musée Arlaud-Maison Gaudard).	Le Mudac a été inauguré en 2000.	X				
Création d'une salle de répétition au théâtre de Vidy.	Inaugurée en 1996.	X				
Création d'une salle de musique à la salle Métropole.	Inaugurée en 1996.	X				
Salle de danse pour les compagnies indépendantes.	Inaugurée en 1995. Une convention de prêt à usage a été signée avec divers utilisateurs, notamment le théâtre Sévelin 36 (danse).	X				
Locaux polyvalents pour la culture indépendante.	Idem.	X				
Grande salle pour le sport et la musique rock.	Pour les musiques actuelles, les Docks et la salle sous les arches du Grand-Pont pour le collectif e la nave va ont été inaugurés respectivement en 2005 et en 2008.	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Ateliers pour les artistes peintres et sculpteurs.	Sa réalisation est toujours d'actualité. Ce projet a été évoqué dans le préavis N° 2008/26 de la politique culturelle de la Ville.		X			
Espace culturel et de loisirs au Flon.	Un espace culturel a été inauguré à Flon-Ville grâce au pourcent culturel pour soutenir et promouvoir l'art contemporain.	X				
Enseignement et vie sociale						
Création d'une bibliothèque dans le bâtiment scolaire de La Sallaz.	Projet abandonné.					X
Introduction d'un espace bibliothèque publique dans les grands bâtiments scolaires et réalisation de succursales dans les nouveaux quartiers d'habitation.	Objectif toujours d'actualité.			X		
Aménagement d'un centre de loisirs à l'avenue Dapples.	Projet réalisé.	X				
Accroître la capacité d'accueil des garderies existantes et mise en place d'équipements d'accueil pour la petite enfance.	Le développement constant des structures d'accueil est une réalité. Les nombreuses réalisations qui font l'objet de rapports-préavis spécifiques le démontrent. Cet objectif est reconduit.	X				
Agrandissement du groupe scolaire de Grand-Vennes.		X				
L'Hermitage : construction d'un groupe scolaire secondaire.	Suite au refus populaire en 1995 du projet de collège sur la campagne de l'Hermitage, le projet est remplacé par l'agrandissement du collège d'Entre-Bois (Fr. 37'000'000.-), terminé en 2004 et la construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin, terminée en 2006.	X			X	
Création d'un centre de loisirs et d'une salle de quartier à Chailly.	Réalisation en cours.	X				
Construction d'une salle de gymnastique aux bâtiments scolaires des Croix-Rouges.	La salle actuelle a été entièrement rénovée.	X			X	
Construction d'une école primaire et d'un centre œcuménique dans le quartier du Bois-Gentil.	Projet réalisé, inauguré en 2001.	X				
Construction d'une salle polyvalente, d'un lieu de culte, de salles de rencontres et d'une antenne de la bibliothèque dans le quartier Grangette/Praz-Séchaud.	Des locaux sont loués au chemin des Eterpeys 10-12.	X			X	

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Construction d'un bâtiment comprenant quatre salles de classe, une salle spéciale, une salle polyvalente et un centre paroissial à Vers-chez-les-Blanc.	Construction d'un nouveau collège de 6 classes (2007), rénovation du petit collège (2 classes) et transformation du vieux collège en APEMS (2008). Rénovation de la salle villageoise planifiée.	X			X	
Réaménagement de l'ancienne ferme (Chalet de la Ville) pour l'accueil des élèves.	Projet réalisé.	X				

10.6. Equipements sportifs et espaces de détente

10.6.1 Equipements sportifs

Le fort mouvement d'urbanisation des vingt dernières années a réduit de manière significative la surface réservée jusqu'alors aux espaces verts.

Parallèlement, les besoins en matière d'espaces verts augmentent en fonction du mode de vie citoyen, de l'augmentation du temps libre et de l'importance du nombre de personnes exerçant un travail de type sédentaire. Le citoyen recherche avec une intensité croissante un milieu qui lui procure une véritable détente. Des espaces homogènes voués à la détente et protégés contre la pénétration automobile et l'urbanisation doivent être trouvés aussi bien à proximité de l'agglomération qu'à l'intérieur de celle-ci.

La demande en espaces réservés à la pratique des sports est, également, en constante progression. Ce constat milite en faveur du maintien des équipements existants ou à tout le moins d'une recherche de solutions de remplacement dans le cas où l'affectation actuelle de certains terrains de sports serait remise en cause.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Halle de sports destinée à la pratique du rink-hockey (zone sportive de la Blécherette) avec gradins.	Prévu dans le cadre du projet Métamorphose – Site de la Tuilière.			X		
Salle de sports-spectacles de 3000 à 5000 spectateurs à Malley.	Prévu dans le cadre du projet Métamorphose, sur le site de la Tuilière. Projet renommé Salle Multi-Sports de 5000 à 7000 spectateurs.			X		
Réfection du stade de Vidy et constructions de vestiaires.	Stade J.-A. Samaranch inauguré en 2001.	X				
Tribunes du Bois-Gentil.	Un simple entretien est prévu. Sera démolie dans le cadre du projet Métamorphose Plaines-du-Loup.				X	
Petites unités à l'ouest du cercle de voile destinées aux utilisateurs du port de petite batellerie et aux sociétés locales.	Des toilettes doivent être construites, les autres projets sont maintenus.		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Hangar pour les bateaux et les yoles d'aviron.	La réalisation du hangar n'a pas encore été programmée. Modification de projet. Transformation et rénovation des bâtiments des clubs et du bâtiment bassin à ramer. Préavis 2011.				X	
Salle de gymnastique destinée entre autres aux handicapés.	Projet abandonné.					X
Construction de nouveaux vestiaires pour les terrains de sports de Grand-Vennes.	Inauguré en 1998.	X				
Augmentation de la capacité des ports de plaisance.	Réalisation en 2008.	X				
Mise à disposition de surfaces pour la pratique du VTT et du golf.	Practice de golf et parcours VTT réalisés.	X				
Bassin de natation de 50 m.	Prévu dans le cadre du projet Métamorphose sur le site des Prés-de-Vidy.			X		
Construction d'une salle omnisports sur le terrain de la Bourgeoise (avenue de Béthusy).	Projet abandonné.					X
Salle pour la pratique du basket-ball.	Salle sport-spectacle prévue dans le cadre du projet Métamorphose sur le site de la Tuilière.			X		
Rénovation des installations de Montchoisi (piscine-patinoire).	Réalisé en 2002.	X				
	Bellerive-Plage-Réfection, amélioration et remplacement d'équipements.		X			
	Centre sportif de Chavannes – Création d'un terrain en matière synthétique, pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage.	X				
	Parc de Montchoisi – Travaux de réfection et de transformation de la patinoire et de la piscine 3 ^e étape.	X				

10.6.2 Parcs de quartier

La conception urbanistique de Lausanne, à la fin du XIX^e – début du XX^e siècle, a créé des quartiers denses groupés autour de grands parcs généreux sur des sites qui, par leur situation topographique extraordinaire et leur importance historique, avaient la vocation d'être des lieux d'identification forts. Cette conception n'a pas été poursuivie lors de l'expansion urbanistique des années 1950–1970.

De nos jours, les parcs publics de quartier jouent un rôle de plus en plus fondamental. Mis à part leur valeur écologique indéniable, ils sont également un point central d'identification et de délasserment pour les habitants du quartier dans leur vie quotidienne.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Nouveaux parcs de quartier						
Campagne du Désert : Ce parc de valeur historique et écologique dessert les quartiers de La Vallombreuse et de Grattapaille : améliorer l'accessibilité, restaurer le parc historique privé du XVIII ^e siècle et y intégrer les équipements nécessaires.	1 ^{re} étape : restauration du canal et de l'accessibilité des lieux. 2 ^e étape : restauration du parc et des alentours de la maison de maître.			X		
Blécherette/Châtelard : Prévoir un parc public pour le futur quartier de la Blécherette (voir espace stratégique) qui pourrait être enrichi par une partie du Petit-Flon et de la colline du Châtelard.	Le projet Métamorphose revisite entièrement les affectations des parcelles communales de ce secteur. L'objectif est maintenu mais profondément remanié.			X	X	
Bois-Gentil : Créer un petit parc central pour les quartiers du Bois-Gentil et des Bossons. Réunir les terrains de sports et la promenade du Bois-Gentil et intégrer le centre scolaire et œcuménique. Densifier la végétation des surfaces vertes existantes.	Idem.			X	X	
Bois de Beaulieu : Créer un parc pour les quartiers de La Pontaise et des Bergières en réunissant les espaces verts dispersés (Pré-des-Casernes et promenade du Bois de Beaulieu). Ces espaces sont séparés par les écuries du Comptoir Suisse peu utilisées. Le principe de la constructibilité de ce terrain n'est pas mis en question, mais il devrait être possible de le traverser du Pré-des-Casernes au Bois de Beaulieu.	Le site des Ecuries du comptoir est actuellement en construction, le front Jomini fait actuellement l'objet d'un concours d'architecture et finalement le projet Métamorphose modifiera les affectations du secteur. La création d'un nouveau parc de quartier en tiendra compte.			X	X	
Esplanade de Montbenon : La situation de ce parc lui permet d'assurer la vocation de parc de quartier pour le centre ville. Relier cette esplanade au centre par ponts et passerelles est souhaitable. Prévoir des aménagements et équipements en relation avec son futur statut de parc de quartier.	Projet abandonné.					X
Entre-Bois/Bellevaux : Le quartier d'Entre-Bois possède déjà un point central formé par l'école, le centre de loisirs et la bibliothèque. La création d'un square permettrait d'affirmer cette vocation centrale par l'aménagement de la place (actuel parking) du chemin d'Entre-Bois et de la parcelle N° 2668. L'amélioration des liaisons piétonnes entre le Bois de Sauvabelin et ce centre de quartier doit également être envisagée.	Projet en partie réalisé. Afin d'améliorer les liaisons piétonnes, un projet de passerelle est envisagé. Réalisation du terrain multijeu.	X		X		

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Grand-Vennes : L'espace public existant (école, terrains de sports, bibliothèque, grande salle, etc.) pourrait assumer la vocation de parc de quartier pour Grand-Vennes. Revaloriser et compléter cet ensemble afin de créer un « espace parc ». Améliorer les accès depuis le quartier situé au nord de l'autoroute.	Projet abandonné.					X
Les Fiches/Valmont : L'urbanisation future du quartier des Fiches et le sous-équipement de Valmont nécessitent la création d'un parc à l'ouest de la Vuachère. Liaison avec Valmont par une passerelle.	Toujours d'actualité. Un concours d'urbanisme a permis de définir l'aménagement de ce futur quartier d'habitation.			X		
Grangette-Centre/Praz-Séchaud : Ces deux quartiers sont coupés par l'autoroute en tranchée ouverte. Les espaces verts sont soumis, quant à eux, aux nuisances de celle-ci. Afin de réunir et de revaloriser les petits espaces verts existants et de multiplier leur valeur récréative et écologique, il sera envisagé de couvrir l'autoroute sur environ 250 m. La topographie s'y prête, le problème du bruit serait ainsi résolu. Une partie de la couverture (voir exemple de la N1 à la sortie ouest de Berne) pourrait être mise à disposition d'une construction qui reste à définir.	En partie réalisé (place de jeux, terrain multisports, promenades). La couverture de l'autoroute est toujours envisagée mais aucune programmation n'est à ce stade définie.			X		
Chailly/La Sallaz : Créer un « réseau » d'espaces, une succession de sites à caractères différents assurant le rôle de parc de quartier. Les relier entre eux par un itinéraire piéton. Cet itinéraire constituerait un tronçon de la promenade de la Vuachère. Une liaison entre La Sallaz et le Bois de Sauvabelin est également souhaitable. Réserver le terrain de l'avenue Victor-Ruffly pour la création d'un espace vert de quartier. Celui-ci fait partie du parcours nord-sud inscrit dans le vallon de la Vuachère.		X				
Aménagement de la propriété de la Gottettaz en promenade publique.		X				
Aménagement des rives de la Vuachère et élimination des eaux claires du Flon.		X				
Aménagement du parc du Petit-Ouchy.				X		
Aménagement du parc de quartier de la Vallée de la Jeunesse.	Restauration des places de jeux.	X				
Aménagement du parc Bourget et valorisation de la réserve naturelle.	Etudes en cours.			X		

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Aménagement de la promenade de la Solitude.				X		
Les rives du lac : Confirmer l'attractivité du pôle touristique d'Ouchy en mettant en valeur les espaces multifonctionnels (parking de surface côté est de la piscine de Bellerive) et en redonnant un caractère de verdure aux environs immédiats des activités de la Sagrave et des chantiers de la CGN.				X		
Le Denantou : Prévoir des cheminements verts entre le parc du Denantou et le Musée du CIO.						X
Sauvabelin : Aménagement du parc aux biches et des environs du lac de Sauvabelin.	Réalisation du parc animalier. Réaménagement des abords du lac et de la place de jeux.	X	X			

10.6.3 Jardins familiaux

Les jardins familiaux de type associatif sont loués à des membres de la Fédération suisse des jardins familiaux qui obéissent à des règles et à des statuts bien précis. Les parcelles cultivées sont de taille assez importante (env. 200 m²) et souvent bien équipées (Club House, maisonnettes, etc.).

Les « plantages » ou potagers ont un caractère moins « officiel » que les précédents. Les locataires ne sont pas, dans la majorité des cas, membres de la Fédération des jardins familiaux. Les parcelles sont généralement de taille plus modeste (max. 100 m²) et sont aménagées de manière rudimentaire, sans maisonnettes. Ils se contentent d'un local commun.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Prévoir le remplacement des parcelles qui sont vouées à la construction.	Le projet des « plantages » constitue une alternative et une offre complémentaire aux Jardins familiaux. Diverses réalisations ont été menées depuis 1995 : 1996 : réalisation du plantage de Boissonnet – chemin des Libellules (1400 m ²) 1997 : réalisation du plantage de Montriond – avenue Frédéric-César-de-La-Harpe (1300 m ²) 1997 : réalisation du plantage de l'avenue Victor Ruffy – Chemin de Clamadour (1250 m ²) 1998 : réalisation du plantage de l'avenue d'Aoste (700 m ²) 1999 : réalisation du plantage de la Campagne du Désert (2000 m ²) 2008 : réalisation du plantage du quartier de La Bourdonnette (1300 m ²)	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Rechercher de nouveaux terrains qui assureront les besoins futurs en jardins familiaux de type associatif.	Aménagement de jardins familiaux sur la parcelle située à la route de Vidy à l'ouest de la STEP pour l'accueil du groupement des Jardins familiaux de Vidy prévu en 2010 dans le cadre du projet Métamorphose. Elaboration d'un Plan directeur des jardins communaux.	X	X			
Inciter les propriétaires privés à réserver sur leur(s) biens-fonds des espaces dédiés à cette activité. Promouvoir la création de jardins potagers comme solution intermédiaire.	Diverses actions de promotion et de présentation des plantages ont été menées depuis 1995 : 1995 : Exposition au Forum de l'Hôtel de Ville – présentation du projet des Plantages 2000 : promotion des plantages dans le cadre du projet « Divertissimo » 2000 : Exposition au Forum de l'Hôtel de Ville – « Planter Plantages – cinq jardins de quartier lausannois – Photographie de Neil Labrador » 2000 : Publication de la plaquette « Planter plantages – cinq jardins de quartier lausannois – Photographie de Neil Labrador ». Envoi de la plaquette à diverses gérances de la place.			X		

10.7 Equipements techniques

10.7.1 Chauffage à distance

Le chauffage à distance offre de multiples avantages sur le plan de l'écologie puisqu'il permet d'éviter la dispersion des émissions de chaque installation domestique.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Une nouvelle usine d'incinération devrait disposer d'une capacité thermique supplémentaire qui modifiera la base énergétique du chauffage à distance. La quantité accrue de chaleur résultant de la combustion des ordures ménagères se substituera ainsi au gaz naturel et à l'huile de chauffage légère.	Ouverture 2006 : l'installation incinère chaque année 140'000 tonnes d'ordures ménagères, soit près de 60 % des déchets non recyclables du canton. Réduction de la pollution de l'air et production d'une quantité d'énergie (électricité et chauffage à distance) correspondant à la consommation de 18'000 habitants.	X				
Construction d'une chaufferie au bois décheté sur le site de la Tuilière en vue d'alimenter le réseau de chauffage à distance.	Ouverture 1996 : inauguration de la chaufferie à bois de la Tuilière. Après dix années d'activité, la chaufferie produit environ 16'000 à 18'000 MWh grâce à la combustion de 20 à 25 tonnes/jours de plaquettes de bois frais. La production d'énergie couvre les besoins d'environ 400 ménages lausannois.	X				

10.7.2 Approvisionnement et distribution d'eau

L'approvisionnement en eau de Lausanne est assuré par le lac Léman (58 % par les usines de Lutry et de Saint-Sulpice), une centaine de sources (27 %) et le lac de Bret (15 %). L'acheminement de l'eau de boisson est assuré par un ensemble de réservoirs, stations de pompage et de canalisations judicieusement localisés afin de desservir les habitants dans les meilleures conditions possibles, ne tenant pas compte des frontières communales mais de la topographie de la région. En effet, l'usage a un caractère régional affirmé depuis 40 ans. En 1996, il desservait 17 communes jusque chez l'abonné et contribuait à l'alimentation d'environ 70 autres.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Une nouvelle usine de filtration sera construite à Lutry en remplacement de l'actuelle ; cette nouvelle unité de production sera plus performante d'un point de vue quantitatif et qualitatif.	Mise en service en 2000.	X				
Un réservoir avec station de pompage à Chailly.	Mis en service en 1997.	X				
Une deuxième station de pompage au Pont-de-Chailly.	Déplacée à Haut-Vallon et mise en service en 2007.	X			X	
Une conduite de transport reliant cette dernière station au réservoir de Sauvabelin.	Réalisé en 2007.	X				
Un réservoir de tête à la Montagne de Château, au point haut des bois du Jorat, dans le but de sécuriser l'approvisionnement du Chalet-à-Gobet.	En cours de construction, mise en service en 2008.		X			

10.7.3 Approvisionnement et distribution d'électricité

A la fin des années septante, il est décidé de porter la tension de 6 à 11KV, de manière à distribuer économiquement l'énergie demandée tout en limitant le nombre de postes de transformation haute tension/moyenne tension de plus en plus difficiles à implanter en ville. Le changement systématique des câbles ne pouvait être envisagé pour des raisons de coût. Il est donc convenu d'exploiter le réseau existant à la nouvelle tension et de changer les câbles au fur et à mesure des besoins, sachant que leur durée de vie serait écourtée par cette surcharge. Cette conversion est réalisée par étapes successives.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Remplacement de toute la câblerie 6 kV exploitée à 11 kV, soit 91'850 m sur la base de critères permettant d'identifier les sections les plus fragiles. L'expérience acquise permet la poursuite du passage à 11 kV des réseaux moyenne tension alimentant le centre-ville. Ces travaux de renouvellement s'étaleront sur une dizaine d'années.	Les projets de remplacement de la câblerie 6 kV exploitée à 11 kV et alimentant le centre ville sont en grande partie réalisés. Le solde est intégré dans le cadre des chantiers multifluides coordonnés et réalisés dans les prochaines années.	X				
			X			

10.7.4 Approvisionnement et distribution de gaz

Distribué en l'état dès 1977, le gaz naturel connaît depuis cette date un essor considérable puisque les ventes ont passé de 150 millions de kWh à 1,5 milliard de kWh au début des années nonante, soit une augmentation d'un facteur 10. Combustible fossile le plus propre, le gaz naturel permet de substantielles économies d'énergie. D'autre part, il permet de respecter sans difficulté les normes OPAir. Il permet une diminution de l'effet de serre, car il induit moins de rejets de CO₂ pour un même effet énergétique. Il diminue également les NOx et le SO₂ par rapport aux autres agents énergétiques fossiles.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Pour répondre à la demande croissante, les travaux de pose d'un nouveau gazoduc sous-lacustre reliant Gland aux Grangettes devraient débiter prochainement.	Projet réalisé en 1995.	X				
Afin d'améliorer et de sécuriser la fourniture des abonnés de la région lausannoise tout en répondant favorablement aux demandes futures, un raccordement à ce gazoduc sera construit à la hauteur de Vidy-Bellerive.	Projet réalisé en 1995.	X				

10.7.5 Gestion des déchets

La gestion lausannoise des déchets est définie par le concept TRIDEL – Traitement par recyclage et incinération des déchets lausannois. Ce concept repose sur les options suivantes :

- sensibilisation de la population aux problèmes des déchets à l'aide d'une information régulière ;
- collecte sélective et recyclage de tout ce qui peut être raisonnablement valorisé ;
- collecte sélective et élimination contrôlée des déchets spéciaux présentant un risque accru pour l'environnement ;
- compostage des déchets végétaux sur les aires aménagées à cet effet ;
- incinération de la masse résiduelle des déchets et recyclage de son contenu énergétique dans le chauffage urbain et dans la production d'électricité.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Construction du centre TRIDEL : Le transport des déchets venant de l'extérieur s'effectuera par tunnel (convoyeur automatique) depuis la Blécherette afin d'éviter tout trafic sur la route de Berne.	Ouverture 2006 : l'installation incinère chaque année 140'000 tonnes d'ordures ménagères, soit près de 60% des déchets non recyclables du canton. Réduction de la pollution de l'air et production d'une quantité d'énergie (électricité et chauffage à distance) correspondant à la consommation de 18'000 habitants. Le tunnel depuis la Blécherette a été remplacé par un tunnel en provenance de Sébeillon.	X			X	

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Création de déchetteries de quartier (environ 4 à 6).	Depuis le 1 ^{er} janvier 2008, cinq nouvelles déchetteries sont opérationnelles (Vallon, Vélodrome, Bourdonnette, Perraudettaz et Malley).	X				

10.7.6 Gestion des eaux usées

Le plan à long terme des canalisations, adopté par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports en 1986, définit les secteurs de la ville soumis au régime séparatif pour l'évacuation des eaux. L'achèvement du réseau communal de collecteurs séparatifs est planifié pour l'an 2000. Il convient également d'éviter l'introduction d'eaux claires provenant du réseau hydrologique dans les canalisations unitaires du réseau. Ces travaux importants devront permettre d'améliorer le rendement du bassin versant de la STEP de Vidy, actuellement victime d'un excès d'eaux claires en cas de pluie, provoquant des déversements au lac.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
La réalisation de la dérivation du Flon vers la Vuachère.	La galerie de dérivation des eaux du cours d'eau du Flon vers la Vuachère a été réalisée dans le cadre du projet de revitalisation de la Vuachère. Ce détournement a permis d'améliorer le débit d'étiage de la Vuachère et de limiter les apports d'eaux claires permanentes dans le réseau d'évacuation des eaux usées.	X				
La dérivation de la Louve vers la Vuachère, en cas de réalisation de la galerie de transport des déchets depuis la Blécherette vers le centre TRIDEL.	Le tunnel ferroviaire qui relie l'usine Tridel (vallée du Flon) à la gare de Sébeillon a permis de dériver les eaux claires de la Louve vers le lac, et de décharger ainsi la station d'épuration. La galerie a également permis l'extension du réseau d'eau potable, avec à la clé un approvisionnement sécurisé de quartiers très peuplés.	X				
L'extension du séparatif.	Mise en séparatif immédiate de tout bâtiment faisant l'objet d'une procédure de permis de construire et situé dans une zone où le séparatif est exigé. Mise en séparatif de tout bâtiment situé dans une zone où le réseau séparatif est construit. Un délai pour ces mises en séparatif peut être accordé. Réalisation de nouveaux tronçons de collecteurs selon la planification établie.		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
L'infiltration d'eaux claires ou, cas échéant, rétention des eaux claires.	Pour tout nouveau bâtiment ou projet d'aménagement d'une certaine importance faisant l'objet d'une procédure de demande de permis, des mesures de gestion des eaux pluviales (infiltration ou rétention) sont exigées. Lors de travaux d'adaptation des biens-fonds privés (mise en séparatif), des mesures d'infiltration sont préconisées de cas en cas. Un plan des zones d'infiltration a été établi dans le cadre du PGEE.		X			
Assainissement de la baie de Vidy.	La conduite de rejet dans le lac des eaux traitées par la STEP de Vidy a été remplacée et prolongée et la chambre de mise en charge située en amont reconstruite.	X				
Assainissement de la zone industrielle de Vernand-ouest (équipement en séparatif).	La réalisation d'un équipement public en système séparatif et la mise en conformité des bâtiments existants ont été effectuées. Un bassin de rétention des eaux pluviales pour l'ensemble de la zone industrielle a été construit, afin de limiter les débits de pointe rejetés dans la Pétause.	X				

10.8 Economie

10.8.1 Activités secondaires et tertiaires

La problématique du développement des activités économiques dans le cadre du territoire communal (cadre en lui-même insuffisant et non conforme aux réalités régionales) est indissociable de l'évaluation de la marge de manœuvre spatiale disponible.

Schématiquement, la distinction fondamentale suivante conditionne la formulation des options économiques de base :

- Le centre ville ou hypercentre n'offre des disponibilités spatiales que de manière ponctuelle et dans une mesure restreinte. Une affectation économique autre que tertiaire n'y est pratiquement pas envisageable.
- En dehors de l'hypercentre, le territoire communal comporte des espaces stratégiques encore disponibles. Le degré de disponibilité s'accroît avec l'éloignement du centre. Une certaine tolérance à l'égard d'activités économiques autres que tertiaires peut être espérée.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Recherche d'entreprises dans les branches tertiaires et industrielles de pointe.	Tâche permanente réaffirmée dans le rapport-préavis N° 2005/53 (Agenda 21, 6 ^e partie : économie) et dans le Programme de législature 2006–2011, avec notamment l'attribution d'une ligne de crédit de Fr. 500'000.– sur le fonds du développement durable, destinés à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois.		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Affectation à des fins économiques des espaces en situation stratégique encore disponibles (hypercentre et ses extensions, la Bourdonnette, la Blécherette, Vennes), nécessaires à la création d'activités ou à l'implantation d'établissements nouveaux.	Valorisation du site de Vennes par l'intermédiaire de Biopôle SA, société capitalisée par l'Etat de Vaud et les communes de Lausanne et d'Epalinges. Promotion des parcelles à proximité de la Blécherette notamment dans le cadre du projet de nouveau quartier des Plaines-du-Loup (Métamorphose Nord). Implantation d'activités (un stade de football, une piscine, un boulodrome couvert, des activités économiques, des logements et un parking relais) sur les sites des Prés-de-Vidy (Métamorphose Sud). Accompagnement des demandes d'implantation notamment d'entreprises d'envergure.		X			
Offre d'espaces par la Commune lorsqu'elle est maître du foncier, en priorité sous la forme de droit de superficie.	Raréfaction des disponibilités à proposer notamment aux entreprises d'envergure.		X			

10.8.2 Activités touristiques

Le tourisme est un important phénomène de société. Véritable industrie, il concourt à la création de structures d'accueil et de loisirs et s'ingénie à promouvoir l'image d'une ville, voire d'un pays.

Les dépenses des touristes, outre qu'elles produisent des recettes directes, sont bénéfiques à de nombreux secteurs de l'économie et se traduisent par une création d'emplois directe et indirecte. Pour la Suisse, le tourisme s'inscrit au troisième rang des industries exportatrices, après les secteurs métallurgie, industrie des machines et industrie chimique.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Amélioration et diversification des structures d'accueil touristiques.	Restructuration du site de Beaulieu selon le projet «Beaulieu 2020» et l'adoption du préavis N° 2009/24 (reconstruction des halles sud, modernisation des halles nord, reprise de Beaulieu Exploitation SA par le Groupe MCH de Bâle). Développement qualitatif et quantitatif de l'attractivité lausannoise comme centre de tourisme d'affaires, également du point de vue des investisseurs. Les projets annoncés prévoient 800 nouvelles chambres (offre actuelle : 3000 chambres), pour un volume d'investissement de Fr. 1,5 milliard au cours des prochains dix ans.		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Mise en valeur des lieux et des circuits touristiques et atouts lausannois.	Création et commercialisation de deux éditions du Guide Gallimard sur Lausanne. Edition de plusieurs dépliants sous l'égide du FERL (circuit olympique, circuit des musées, etc.) Valorisation touristique des domaines de la Ville par FODOVI.	X	X			
Elaboration d'un programme de coordination.	Entrée en vigueur de la LADE (Loi cantonale sur l'aide au développement économique) comme outil d'orientation des soutiens financiers cantonal et régional. Concertation permanente avec Lausanne Tourisme, FERL (fonds d'équipement touristique régional), Association Lausanne Région, SELT (Etat de Vaud) et Centre patronal.	X	X			
Extension des échanges et des réseaux de communication européens à grande vitesse.	Membre actif d'Ouest-Rail, l'association qui a pris le relais de CISL (Communauté d'intérêt de la ligne Simplon – Lötschberg).		X			
Amélioration du rapport qualité/prix des prestations.	Cf. ci-dessus, la Lausanne transport card qui offre aux visiteurs une carte journalière tl pour une nuit d'hôtel. Opération de promotion « La Nuit des Etoiles » Fr. 40.– par étoile et par nuit durant la période des Fêtes de Noël.	X				
Définition d'une politique des transports collectifs et individuels compatible avec les besoins touristiques.	Réalisation m2. Programme « axes forts ». Débat sur l'avenir et la structure de la CGN. Mise en service des petites unités CGN et de l'offre Batsol (bateaux électriques Aquarel).	X	X			
Sauvegarde et promotion de la qualité touristique du paysage lémanique.	Inscription du Lavaux au patrimoine mondial de l'humanité UNESCO. Projet de parc naturel périurbain du Jorat dans le cadre de la politique nationale des parcs naturels régionaux.	X	X			
Programmation d'événements internationaux à caractère répétitif d'ordre culturel, économique et sportif.	Création de l'IFGRA (International Federation of Green Regions Association) sous la présidence du syndic (2007) suite aux travaux du SESEC (Sustainable Environmental Solutions for Emerging Countries) (création en 2001). Création de l'UMVO (Union mondiale des villes olympiques) sous la présidence conjointe du syndic et du maire d'Athènes (2007). Activités de Lausanne dans les réseaux de la francophonie (Association internationale des maires francophones (AIMF)).	X	X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Promotion de nouveaux produits touristiques destinés à une clientèle jeune (voyages bonus, vacances actives et sportives, festivals, etc.).	BD-FIL (BD – Festival international de Lausanne) (2005). Développement du Festival de la Cité. Nouvelle scène romande des musiques actuelles (Docks). Portes des étoiles, création d'un centre scientifique populaire au Chalet-à-Gobet. Soutiens ponctuels à des manifestations, expositions, etc.	X	X			
Organisation de colloques, de congrès, de séminaires, etc. nécessitant la construction d'un centre de congrès d'une capacité de 300 à 700 participants.	Restructuration du site de Beaulieu (voir plus haut).		X			

10.9 Qualité de l'air

Les progrès technologiques ont permis de réduire sensiblement la pollution atmosphérique des années 1960, essentiellement caractérisée par les suies, le dioxyde de soufre (SO₂) et le monoxyde de carbone (CO). Cette pollution de type acide est aujourd'hui remplacée par des composés de type oxydant, représentés notamment par l'ozone et par les oxydes d'azote.

Principalement produits par les activités humaines, ces composés nocifs ou leurs précurseurs sont produits en grande quantité dans les agglomérations urbaines, tant par les installations stationnaires (chauffages, industries et artisanat) que par les sources mobiles (camions, voitures, motocyclettes, etc.). Ces émissions sont entraînées par les courants atmosphériques et subissent des transformations chimiques au cours de ces déplacements. Tout au long de ce périple, ce mélange de composés, les immissions, fait sentir ses effets.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Intégration, sur le territoire communal, des dispositions du plan des mesures de l'agglomération lausannoise.	Principalement dans le PGA.	X				
Utilisation des outils développés dans le cadre du plan des mesures comme instruments de planification et d'évaluation des projets en matière d'urbanisme et de transports.	Principalement dans le PGA.	X				
Evaluation de la qualité de l'environnement dans les quartiers d'habitation, identification des problèmes d'hygiène de l'air et propositions de mesures ad hoc.	Abandonné suite à la décision de supprimer l'Office de l'environnement en 2005.					X
Surveillance de l'évolution des nuisances et information à la population en matière de qualité de l'air.	SEVEN avec accès aux données par la population et l'Administration.		X			
Le contrôle des chauffages et l'encouragement des énergies peu polluantes permettront en particulier d'abaisser les émissions des sources stationnaires.	SEVEN et Loi sur l'énergie du 16 mai 2006 avec le règlement d'application du 04.10.2006. Promotion pour les filtres à particules.		X			

10.10 Lutte contre le bruit

L'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) distingue cinq types d'installations sources de bruit : le trafic routier (annexe 3), les chemins de fer (annexe 4), les aéroports régionaux (annexe 5), l'industrie, les arts et métiers (annexe 6) et les installations de tir (annexe 7).

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Conformément à l'article 37 de cette ordonnance, les immissions de bruit extérieur doivent être consignées dans un cadastre de bruit, et ce séparément pour les différentes installations.	Les cadastres acoustiques ont été réalisés. Réseau routier – SEVEN/2006 (TJM 2000). Aéroport – PSIA/ 2003. Réseau ferroviaire – CFF/2005.	X				
En relation avec les zones d'affectation prévues par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), l'OPB exige l'attribution de degrés de sensibilité (DS) (articles 43 et 44 de l'OPB).	Plan des DS approuvé par le DINF le 23 septembre 2003. Repris et réactualisé dans le PGA en 2006.	X				
Réduction des nuisances prioritairement à la source, puis, dans toute la mesure du possible, sur le chemin de propagation et enfin au lieu d'immissions : identification des quartiers à assainir et proposition d'un catalogue de dispositions d'assainissement. Cet assainissement devait être exécuté dans un délai de moins de dix ans, soit pour l'an 2002 (article 17, alinéa 3 de l'OPB).	L'assainissement du réseau routier a débuté par la mise en œuvre des dispositions relatives aux déplacements (zones 30, macarons, hiérarchisation, etc.). Il y a un nouveau délai d'assainissement pour les routes fixé à 2018 par l'OPB. Les études d'assainissement se poursuivent dans les secteurs définis par la DRE.		X			

10.11 Milieu naturel

Située sur l'adret lémanique, orientée vers le sud, adossée au pied du Jorat (Bois Vuacoz 927 m), l'agglomération lausannoise s'étale vers l'ouest, sur les coteaux de la plaine située au débouché du sillon subjurassien.

Bien que l'autoroute de contournement soit un obstacle majeur, la ville n'est pas totalement coupée de son arrière-pays. Plusieurs ruisseaux ou rivières parcourent cette zone du nord au sud, parfois accompagnés d'éléments boisés, pénétrant même jusqu'au cœur de la ville.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Protection des sites (jardins et espaces verts publics et privés) et des éléments naturels présentant une bonne valeur écologique. Promotion de la diversité biologique par la création et la conservation d'un tissu écologique pouvant relier les sites isolés. Sauvegarde du fond et des flancs des cours et des plans d'eau. Conservation de l'aire forestière et renforcement de la pérennité sylvestre dans le but de soutenir ses diverses fonctions protectrices et sociales. Sauvegarde des lisières et des bois marginaux (bosquets, rideaux, cordons urbains et campagnards, etc.) en tant qu'éléments constitutifs du paysage. Valorisation, protection et renforcement de l'arborisation faisant partie du tissu urbain. Conservation du caractère de verdure et du tracé des rives du lac.	Les mesures en matière de protection du milieu naturel sont moins visibles. Souvent elles se résument à conserver des espaces naturels intacts. Le PGA a contribué à définir un cadre réglementaire en cette matière. Les principales dispositions s'intéressent à : <ul style="list-style-type: none"> • définir les espaces verts inconstructibles ; • définir un quota minimal d'espaces verts (20 m²) par 100 m² surface brute de plancher habitable ; • définir un nombre minimal d'arbres à planter en fonction de la surface de la parcelle ; • protéger les arbres majeurs, les cordons boisés, boqueteaux et haies vives sur tout le territoire communal ; • protéger les rives du lac ; • protéger les aires forestières. 		X			
			X			

10.12 Accessibilité et mobilité

D'une façon générale, les grandes lignes de développement du système des déplacements doivent faciliter l'accès à la ville, notamment à son centre, tout en préservant l'environnement et en améliorant la qualité de vie. Il est nécessaire à la viabilité urbaine.

Actuellement, la voiture génère de nombreuses nuisances en matière de pollution de l'air et de bruit. Elle occupe, au sol, une place relativement importante et elle est gourmande en énergie. L'amélioration de la situation passe donc par une incitation à renoncer à son utilisation au profit des transports collectifs, des deux roues légers et tout simplement des déplacements à pied. Ce transfert de la voiture aux autres modes de déplacements est possible en développant les transports publics, en les rendant plus attractifs, en définissant une gestion du stationnement appropriée, en favorisant les lieux d'échange et en rendant attractifs les cheminements cyclistes et pédestres.

Il convient de rappeler que le développement du système de transport de la Commune de Lausanne s'inscrit dans le contexte régional.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Prolonger prioritairement le LO-LG en site propre vers le nord de la ville, dans le sens de la plus grande pente, où le gain de temps d'un transport nouveau par rapport au trolleybus et aux TI sera le plus important.	Le m2 a été inauguré en 2008.	X				
Le prolongement nord en direction de la Blécherette en desservant Beaulieu, l'espace en situation stratégique de la Blécherette et le parking d'échange proche de l'autoroute.	Projet à l'étude dans le cadre des axes forts.		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
La desserte de l'est lausannois, par un TC lourd, en prolongement du TSOL doit aussi être envisagé à terme.	Projet à l'étude dans le cadre des axes forts.		X			
Le LEB devrait être raccordé à la gare du Flon en 1997. L'amélioration de la fréquence des convois est envisagée afin de lui donner, outre sa vocation de chemin de fer régional, une fonction attractive dans la desserte urbaine.	Le raccordement du LEB à la Gare du Flon est réalisé. La cadence aux 15 minutes est d'ores et déjà planifiée. L'achat de nouvelles rames a été confirmé par le Grand Conseil.		X			
L'amélioration des vitesses commerciales des lignes de surface passe par une extension des voies bus et par la généralisation des priorités accordées aux TC aux carrefours à feux (SET/SAE). Ces actions pourront être engagées prioritairement sur les lignes principales du réseau tl de surface telles que les lignes 7, 9, 5 et 6, où tout gain dans les temps de parcours aura des répercussions favorables pour un grand nombre de voyageurs. L'amélioration des fréquences des lignes est également envisagée.	La restructuration des lignes tl a été effectuée dans le cadre du réseau 08, en coordination avec la mise en place du m2.	X				
Hiérarchisation du réseau : cette hiérarchisation consiste en la définition de 4 types d'axes du réseau routier, dont les fonctions sont les suivantes : Réseau principal A et B, Réseau de distribution, Réseau modéré, Réseau de desserte.	La hiérarchisation du réseau routier est effective et appliquée depuis l'approbation du Plan directeur communal en 1996.	X				
Augmentation de la capacité de l'autoroute de contournement (3 ^e voie entre Villars-Sainte-Croix et Vennes).	La troisième voie a été réalisée.	X				
Réalisation de la route Vennes – Saint-Martin permettant de hiérarchiser le secteur nord-est de la ville et de tranquilliser les quartiers d'habitation actuellement soumis à de fortes nuisances.	Mesure abandonnée.					X
Stationnement						
Les actions au centre-ville 1) Mesures de gestion : Toutes les places existantes sur le domaine public sont transformées en courte durée payante avec, pour 500 d'entre elles au maximum, la possibilité accordée aux résidents de dépasser le temps limite de parcage moyennant finance. Le remplacement des places de stationnement en surface par des places couvertes est favorisé pour récupérer des espaces publics.	Les mesures de gestion et d'aménagement ont été réalisées. Toutes les places existantes sur le domaine public ont été transformées en courte durée payante. Les parkings du Flon et du Rôtillon ont été construits et les places nouvelles compensées par la suppression de places en surface. La réglementation restrictive a été mise en vigueur dans le cadre du PGA.	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
<p>2) Mesures d'aménagement : Une réglementation restrictive touchant le nombre de places admises sur le domaine privé lors d'une construction, reconstruction ou transformation est appliquée, à l'exception des besoins des résidents.</p>						
<p>Les actions à la périphérie du centre 1) Mesures de gestion : Les quelque 7000 places publiques existantes sont maintenues. Une grande partie des places de longue durée est transformée en moyenne durée de parcage (moins de 3 heures). La mise en place d'un système de parcage payant favorisant les résidents sur environ 3500 à 4000 des 7000 places existantes est prévue. 2) Mesures d'aménagement : La construction de deux à quatre nouveaux parkings proches du centre (P+M) offrant au total entre 500 et 700 nouvelles places destinées à la courte et moyenne durée ainsi qu'aux résidents est envisagée. Une réglementation restrictive touchant le nombre de places admises sur le domaine privé lors d'une construction, reconstruction ou transformation est appliquée, à l'exception des besoins des résidents.</p>	<p>Les places de longue durée ont été transformées en moyenne durée. Un système de parcage avec macarons a été mis en place sur presque tout le territoire communal. Il compte 18 zones. Aucun nouveau parking n'a, toutefois, été construit en périphérie du centre. La réglementation restrictive a été mise en vigueur dans le cadre du PGA.</p>	X				
<p>Les actions à la grande périphérie 1) Mesures de gestion : Les quelque 11'000 places publiques existantes sont maintenues. La mise en place d'un système de parcage payant favorisant les résidents est prévue. 2) Mesures d'aménagement : La construction d'environ 3000 à 5000 places gérées en parkings d'échange (P+R) pour les pendulaires est envisagée. Une réglementation du nombre de places admises sur le domaine privé lors d'une construction, reconstruction ou transformation est adaptée en fonction des contraintes locales.</p>	<p>La politique des parkings d'échanges est toujours d'actualité : Réalisation du parking de la Petite Tuilière et de Vennes. Déplacement du parking de l'avenue de Provence à Vidy. Nouveau parking à la Blécherette, dans le cadre du projet Métamorphose.</p>	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Les vélos						
<p>Réaliser un réseau d'itinéraires cyclables dont certains tronçons seront en site propre (piste cyclable) et d'autres intégrés au trafic (bande cyclable), en relation avec la hiérarchisation du réseau.</p>	<p>Les comptages en quelques points de Lausanne montrent un accroissement significatif du trafic cycliste. Si la situation a peu évolué entre 1993 et 2002, il en va autrement entre 2002 et 2006, période pendant laquelle on enregistre des augmentations de plus de 50%, passant, par exemple, de 340 vélos par jour à 520 au Grand-Pont. Développement des aménagements cyclables :</p> <p><i>Stationnement :</i> Aux abords des pôles importants (gare CFF, centre de quartiers, centre sportifs, interface de transports), la ville a mis en place un système permettant de déposer son vélo et de le protéger efficacement contre le vol. L'offre en stationnement pour les vélos est progressivement améliorée en fonction des besoins.</p> <p><i>Contresens cyclables :</i> Les expériences faites dans d'autres villes et à l'étranger montrent que la présence des cyclistes à contresens ne pose en général pas de problèmes lorsqu'elle est signalée correctement. A Lausanne, un peu plus de 4 km de voies à sens unique ont été aménagés depuis 1980.</p> <p><i>Aménagements en section et aux intersections :</i> A certaines intersections régulées, des aménagements ont été mis en place de façon à permettre aux cyclistes de se positionner devant le trafic à l'arrêt. Depuis 1980, environ 20 km d'aménagements cyclables ont été ainsi réalisés. La mise en place de nouveaux aménagements se fait en relation avec les projets et chantiers en cours.</p>	X				
Les piétons						
<p>Création de nouvelles liaisons à travers le tissu urbain, les espaces de détente (forêt, zones sportives, rives du lac, parcs) et les terrains non construits, de manière à améliorer l'accessibilité des grands générateurs de déplacements, des parcs et forêts et des rives du lac. Valoriser le réseau piétonnier existant : traitement de sol, mobilier urbain, arborisation, signalisation (plan des itinéraires touristiques, panneaux de signalisation).</p>	<p>Depuis vingt ans un constant développement des aménagements destinés aux piétons est réalisé. Les réaménagements ont touché : des places importantes (Navigation, Riponne, Gare, place du Port, place Chauderon, place de l'Europe); la coulée verte et le pourtour des gares du m2; des rues fermées au trafic automobile.</p>	X				

Rapport

Membres de la commission : M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Gianfranco Gazzola (Soc.), M. Nicolas Gillard (LE), M. Laurent Guidetti (Soc.), M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M. Axel Marion (LE), M^{me} Manuela Marti (Soc.), M^{me} Janine Resplendino (AGT), M. Yvan Salzmänn (Soc.), M^{me} Myriam Tétaz (AGT), M^{me} Isabelle Truan (LE).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie à deux reprises à la salle de conférence de la Direction des travaux, rue du Port-Franc, les 11 février et 4 mars 2011.

Sa composition était la suivante : M^{mes} Janine Resplendino (séance 1), Isabelle Truan (séances 1 et 2), Natacha Litzistorf Spina (séances 1 et 2), Manuela Marti (séance 1), Myriam Tétaz (séance 2) et MM. Claude Bonnard (séances 1 et 2), Nicolas Gillard (séance 1), Axel Marion (séances 1 et 2), Yvan Salzmänn (séances 1 et 2), Laurent Guidetti (séance 1), Gianfranco Gazzola (séance 2), ainsi que le rapporteur soussigné.

M. Olivier Français, directeur des Travaux, était accompagné de MM. Patrice Bulliard, chef du Service de l'urbanisme, et Piéric Freiburghaus, architecte urbaniste, et de M^{me} Isadora Stauble, adjointe administrative, chargée des notes de séances. Nous la remercions pour la qualité de son travail.

En ouverture de séance, M. le directeur des Travaux nous brosse un tableau général de la situation en matière de Plan directeur communal. La première mouture avait été l'occasion d'un vaste débat, dans les années 1990, entre le Conseil communal et la Municipalité. A l'époque, Yvette Jaggi avait clairement la volonté d'aboutir tout en ayant la sagesse de laisser certaines questions en suspens, dont la liaison La Sallaz–Saint-Martin, qu'on appelait la pénétrante.

Un Plan directeur est un plan stratégique de développement qui identifie les thèmes, ce qui à l'époque avait ouvert la voie au m2. Il s'articule avec le PALM dans une réelle volonté de collaborer, mais il subsistera toujours quelques problèmes avec les communes voisines tant la différence se fait sentir entre une Ville centre et les communes périphériques. Par exemple, la volonté de densification des communes voisines est bien en deçà de la nôtre. La votation de septembre 2009 sur Métamorphose a été claire sur les objectifs de croissance de la Ville. Nous sommes à 135'000 habitants et progressons de 1 à 2 % par an, dépassant aujourd'hui la ville de Berne. D'ici quinze ans nous devrions être 150'000 habitants pour autant que nous nous donnions les capacités de les recevoir. Les zones villa ne

sont pas menacées en tant que telles, mais on ne peut se plaindre que les infrastructures ne suivent pas...

M. Bulliard, du Service de l'urbanisme complète ce tour d'horizon en nous expliquant que la démarche est prospective, on cherche des pistes en compagnie de nombreux acteurs. Il faut, entre autres choses, coordonner les relations entre le PDC et la LATC. En révisant le PDC, nous devrions par voie de conséquence également réviser notre PGA pour concrétiser les modifications initiées par le PDC. Le débat relatif à la croissance est un faux débat dans la mesure où nous sommes une Ville centre et devons accepter notre part de l'effort en assumant nos responsabilités à l'échelle du Canton et du pays.

Au niveau de la commission, un certain nombre de questions et de remarques peuvent être résumées comme suit : globalement, l'ensemble des commissaires souligne l'excellent travail accompli. La méthodologie est bonne, la densification proposée de qualité.

Ensuite, des questions se font jour. Y a-t-il poursuite de la démarche participative ? Parle-t-on suffisamment des transports publics ? Les quartiers de villas accepteront-ils la densification ? Le PGA autorise 10% de croissance, mais laquelle ?

Une prise de position suscite quelques commentaires : le représentant des Verts déclare que son parti est partagé entre les partisans du consensus et les objecteurs de croissance ; intéressant. Ce à quoi M. le municipal répond : *« Entre croissance et décroissance, il faudra vous décider. »*

Concernant le PALM, la Ville de Lausanne a la volonté de collaborer avec les autres communes mais le problème provient de leur histoire qui est différente de la nôtre sur le plan urbanistique. En effet, excepté Prilly et localement Renens, notre territoire est plus dense. Le PGA admet une croissance de l'ordre de 10%, mais la mutation de la cité doit s'accompagner de mesures relatives à l'aménagement du territoire. Ce à quoi un commissaire répond, au sujet de la croissance, que le cimetière du Bois de Vaux aurait une surface suffisante pour loger 40'000 habitants soit précisément ces 10% de croissance. Notons que ce projet générerait un grand débat public.

Le chef du Service de l'urbanisme rappelle que Lausanne est la quatrième ville de Suisse, qu'elle représente les 45% de la population de l'agglomération et les 50% de ses emplois. D'ici à 2020, elle devrait compter 40'000 habitants et 30'000 emplois supplémentaires, ce qui implique qu'elle doit assumer ses responsabilités urbanistiques pour arriver à des solutions porteuses au niveau cantonal.

Une imprécision s'est glissée dans le rapport-préavis au point 2.4, 4^e paragraphe de la page 7 [p. 811]. Le soutien fédéral de Fr. 250 millions est en réalité de Fr. 165 millions. Quant à l'engagement (total) de Fr. 629 millions, il ascende aujourd'hui à Fr. 709 millions.

Etude du préavis

Point 2.4: PALM

M. le directeur des Travaux précise que, dans la structure du PALM, les professionnels qui accompagnent les Communes ont l'obligation de travailler ensemble et ce qui est fait dans une région le sera obligatoirement dans l'autre. D'autre part, le problème à Lausanne est que la zone de développement qui touche à la zone agricole est supérieure aux capacités des zones intermédiaires; il y a donc trop de zones à bâtir.

Quelques notions basiques sont abordées en début de deuxième séance pour clarifier certains termes. Ainsi le PDC (Plan directeur communal) est un outil prospectif fixant les options stratégiques de développement, alors que le PGA (Plan général d'affectation) est un outil d'affectation du sol pour accorder des permis de construire, M. Français dixit.

Un commissaire s'interroge sur le soutien populaire accordé aux démarches liées à la révision du PDC. Il s'agit, nous répond-on, d'Agenda 21 et de Quartier 21, tous deux largement discutés en leurs temps par la population.

Bien entendu, lorsqu'on parle population, il s'agit toujours d'une partie, plus ou moins modeste, mais la démarche n'a pas pour but, et c'est heureux, de contraindre toutes et tous à vouer un intérêt manifeste à la chose publique.

De même que, quel que fût l'impact d'Agenda 21 et de Quartier 21, il ne faut pas rester figé sur ce qui fut en leur temps un «arrêt sur image», mais bien considérer que la ville vit et évolue en permanence.

A-t-on tenu compte de toutes les surfaces affectées à des bureaux et dont une partie est inoccupée aujourd'hui? Pas de réponse précise à cette question, faute de données statistiques; en revanche, on observe une nette tendance à un retour en ville des classes moyennes et moyennes supérieures; idem pour les établissements bancaires. La démarche thématique, point 4.2.1, suscite une discussion animée. Ainsi un commissaire s'interroge sur la promotion économique que nous voulons? Celle du Canton, qui ne jure que par la croissance? M. Français fait remarquer à son interlocuteur, qui se définit lui-même comme un objecteur de croissance, que l'emploi figure en première place des thèmes proposés à côté du mot «population». Parce que, ajoute-t-il, nous visons à ce que les postes de travail soient les moins éloignés possibles des lieux de vie de façon à réduire les déplacements pendulaires. Nous sommes une Ville centre, avec les responsabilités qui vont avec cela et tout en ayant un rayonnement international, entre autres dans le domaine de la formation avec l'UNIL, l'EPFL, l'Ecole hôtelière et le volet formatif du CHUV.

A ces sept thèmes proposés pourrait cependant être ajouté un huitième intitulé «loisirs et culture». Cependant, le souhait de certains n'est pas allé jusqu'à un amendement en bonne et due forme.

La suite de l'étude du rapport-préavis municipal donne l'opportunité d'un florilège de questions, de remarques et de suggestions fort diverses dont émergent ça et là quelques idées fortes. Ainsi, le mitage du territoire doit être évité au prix d'une densification de qualité. Un nouveau débat relatif à la croissance est amorcé, mais il devrait être traité au minimum au plan cantonal. La CCUT n'est pas suffisamment représentative, donc la prochaine devra mieux préciser son cadre et sa mission.

L'information est soignée autant que complète; normal lorsqu'on cherche à éviter en bout de course des situations de blocage. Une critique a trait au coût demandé, très supérieur au montant fixé au plan des investissements.

La Municipalité, nous répond son représentant, est allée plus loin qu'un simple toilettage. Donc, il n'y a pas trente-six solutions: ou on augmente l'effectif du personnel affecté à ce chantier ou on externalise à des bureaux privés; c'est cette deuxième option qui fut retenue.

Les parcs de quartier soulèvent l'interrogation d'un commissaire: comment densifier tout en maintenant des espaces de loisirs, verts ou goudronnés? La réponse prend exemple aux Plaines-du-Loup avec la création d'espaces collectifs de jardin.

Question d'un commissaire au chapitre traitant des déchets: pouvons-nous revenir à la collecte périodique de déchets ménagers encombrants? Réponse: non.

Il est temps pour la commission de se déterminer par un vote et ceux-ci donnent les résultats suivants:

Conclusion 1: 6 oui, 1 non, 1 abstention.

Conclusion 2: 6 oui, 2 abstentions.

Conclusion 3: 5 oui, 3 abstentions.

Conclusions 4 à 6: unanimité.

Vous l'avez compris, chers collègues, la commission accepte les conclusions du rapport-préavis 2010/64 et vous invite à faire de même.

Le président: – Monsieur Chollet, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur: – Non, Monsieur le Président, pas à ce stade.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – J'interviens sur la réponse à mon postulat, déposé conjointement avec M^{me} Florence Germond. Il était rédigé en termes généraux et portait davantage, c'était indiqué dans le titre, sur la méthode et les outils à mettre en œuvre pour obtenir une densification de qualité. Dans ce sens, le rapport-préavis répond

parfaitement à notre postulat. Je relève aussi la qualité du document et notamment ses annexes, qui donnent de nombreuses informations intéressantes pour envisager la révision de ce Plan directeur communal. Je salue particulièrement l'aspect participatif de cette révision et je profite de l'occasion pour remercier le directeur des Travaux et le Service de l'urbanisme de m'avoir reçu à plusieurs reprises pour discuter de la réponse à notre postulat. J'encourage tout le monde à participer à cette démarche pour continuer cette volonté de dialogue.

Le groupe socialiste acceptera évidemment les conclusions de ce préavis. Il y aura peut-être une divergence sur la conclusion 1, qui regroupe les réponses à toutes les initiatives. Si le rapport-préavis répond bien à notre postulat, il s'agit plutôt d'une promesse de réponse que la réponse elle-même pour les autres initiatives. En effet, celles-ci trouveront probablement leur réponse dans le Plan directeur communal lui-même. Pour ma part, j'accepterai un peu égoïstement cette conclusion.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Un risque que nous courons avec la révision du Plan directeur, c'est de subir une révision technocratique. Elle annonce la couleur: il s'agit d'orchestrer le dogme de la croissance dont les milieux économiques nous tartinent qu'elle est l'instrument indispensable pour un avenir radieux. Tout se fonde sur des prévisions démographiques jamais analysées politiquement et basées sur des hypothèses non explicitées. N'arriverait-on pas aux prédictions démographiques qui nous sont assénées parce qu'on part de l'idée qu'on va se donner les moyens de transformer ce canton en outil de production? Le dilemme de la poule et de l'œuf, en quelque sorte, si on ose encore risquer cette allusion rurale dans le monde industrialisé qu'on nous dessine. Le taux de natalité baisse et la population augmente, attirée par la promotion économique. Il faut créer des emplois nous dit-on. Mais pour qui? Et voici qu'un syndicat nous annonce aujourd'hui qu'en Suisse, 400'000 postes de travail resteront vacants en 2030.

Il n'est pas certain que la population partage l'aveuglement de certains élus politiques qui administrent les conséquences des prévisions qu'ils subissent. Peut-être ça et là souhaiterait-on mettre en avant des éléments qui ne vont pas dans le sens de la croissance béate. On pourrait ainsi avoir envie de prendre en compte la pénurie d'énergie qui nous menace, et qui peut mettre en cause nos importations alimentaires, d'où la nécessité d'augmenter la part d'autoapprovisionnement alimentaire de notre canton. Cela ne peut se faire, même à Lausanne, en augmentant la population au détriment des terres cultivables. J'ai lu dans le rapport de la commission que ce n'est pas le moment d'analyser le mythe de la croissance. Alors quand?

Les Verts vous proposent donc une conclusion 3 bis nouvelle, qui ouvre la porte à des réflexions fondamentales. Il s'agit de ne pas attendre que le projet soit ficelé pour que la population et le Conseil communal aient leur mot à dire.

On sait combien la marge de manœuvre est étroite lorsqu'un projet ficelé est soumis à examen et que sa défense principale réside dans le fait que sa cohérence même interdit toute modification. Il n'est pas certain que les éléments recueillis auprès de la population dans un cadre donné, comme celui de Métamorphose, aient toute leur pertinence dans le contexte général du Plan directeur. Les Verts vous proposent donc une nouvelle conclusion sous la forme suivante:

Amendement

Conclusion nouvelle 3 bis

De demander à la Municipalité

- *de baser la révision du Plan directeur communal sur les connaissances actuelles quant au réchauffement climatique et à l'épuisement des réserves pétrolières et sur les principes urbanistiques qui en découlent;*
- *de prendre en compte l'avis des Lausannois en ce qui concerne la qualité de vie dans leur ville, ceci moyennant une consultation spécifique;*
- *de présenter au Conseil communal des préavis intermédiaires au cours de la révision du Plan directeur communal, notamment après les étapes 1 et 2 telles que définies au point 6.2 du rapport-préavis.*

Le président: – Je mettrai cette nouvelle conclusion 3 bis en discussion lorsque nous arriverons au vote des conclusions.

M. Nicolas Gillard (LE): – Je réagis à chaud à la conclusion 3 bis déposée par M. Ostermann, au risque de contribuer au réchauffement climatique.

Si M. Ostermann et une partie des Verts sont opposés aux usines qui produisent de l'énergie, notamment les usines à pétrole, j'en vois aussi un certain nombre qui ne sont pas contre les usines à gaz par principe. Parce que la rédaction de cette nouvelle conclusion est un méli-mélo de divers concepts, qui aboutit à souhaiter des votations ou du moins des consultations à tous les stades d'adoption du préavis. A vues humaines, nous nous retrouverons probablement avec un projet qui pourrait aboutir – quels qu'en soient d'ailleurs les critères retenus – aux alentours de 2045. Je ne pense pas que ce soit ce que ce Conseil communal entend soutenir. Je m'opposerai donc à cette conclusion nouvelle et Lausanne-Ensemble, les Libéraux-Radicaux et les PDC, s'y opposeront aussi.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – En tout cas à titre personnel, je soutiendrai cette nouvelle conclusion des Verts.

Dans ce préavis, des remarques m'ont frappé. Celle-ci, par exemple: « Une concertation élargie avec la population sera organisée sur la base d'une information et d'une exposition publique, qui présenteront les projets d'objectifs stratégiques élaborés à la fin de la démarche de planification. » C'est bien le problème, « sachant que, comme il est

de règle, [qu'il] appartiendra in fine à la Municipalité de se déterminer ». Il s'agit donc bien d'un processus au terme duquel on nous présentera un projet ficelé sans qu'aux différentes étapes, la population et les différents points de vue qui peuvent exister puissent s'exprimer.

Je désire aussi faire quelques remarques sur l'orientation de ce préavis. On nous explique qu'il faut réaffirmer la volonté de construire des logements et d'accueillir des emplois. Bien. C'est une phrase générale, mais qu'est-ce que ça veut dire? Quels sont les objectifs? Quels types d'emplois? Quels types de logement? Pour quelle catégorie de la population? Le problème s'est déjà posé à plusieurs reprises dans des projets de la Municipalité et là, aucune orientation n'est proposée qui puisse être débattue. J'espère que ce sera possible au moment où des propositions seront faites, mais pas quand tout sera ficelé.

Encore une dernière remarque, qui me semble importante puisque nous aurons bientôt le débat sur la tour Taoua. Le préavis mentionne à plusieurs reprises les constructions en hauteur. Une étude est en cours pour l'agglomération lausannoise et il s'agirait, à mon avis, d'intégrer la discussion sur la construction de tours, le type de celles-ci et les conditions de leur construction. C'est bien un des problèmes: on risque de construire une tour en créant, soi-disant, un « geste architectural » à cet endroit qui ne sera pas forcément intégré dans une conception de la construction de bâtiment de ce type à Lausanne.

Ce préavis me semble en partie mal conçu du point de vue des étapes qu'il institue dans le processus. La conclusion proposée par le groupe des Verts me semble un moyen de le corriger.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts): – J'en vois sourire certains qui s'appêtent à dire que, chez les Verts, c'est un peu comme «deux juristes – trois opinions». On verra pourtant que ce n'est pas tout à fait comme ça chez les Verts. Nous sommes dans l'alliance par rapport à ce questionnement sur le Plan directeur.

La question de la croissance et de la décroissance ne se pose pas que chez Les Verts. Elle se pose et se posera encore pendant longtemps dans toutes nos formations politiques et sur l'ensemble du bassin lémanique. C'est intéressant que ce Plan directeur nous offre aujourd'hui l'occasion de débattre de ces questions de manière fondamentale et non superficielle. C'est à ce titre que je soutiendrai ce Plan directeur communal tel qu'il nous est présenté. Ce serait cependant un peu court sur le plan de l'argumentation et de la réflexion. Je ne peux vous promettre d'être brève, comme on dit quelquefois à cette tribune, parce que j'ai envie de développer quelques arguments.

La question de la croissance et de la décroissance est importante. Il ne faut pas la nier, ni en faire un tabou. Je le répéterai peut-être encore à plusieurs reprises. Aujourd'hui sur l'espace lémanique métropolitain, des voix s'élèvent,

notamment au niveau politique. On peut citer par exemple celle du syndic de Nyon – peut-être qu'elle nous intéresse moins, mais il faut l'entendre – qui a déclaré publiquement qu'il faudrait réfléchir au type de promotion économique réalisé actuellement et voir comment le mettre en relation avec la politique du logement. Donc croissance ou décroissance, telle est la question.

Je fais partie des Verts qui, sur cette question, se placent à l'échelle de la Suisse pour ce qui concerne l'aménagement du territoire. Si nous n'articulons pas notre réflexion à l'échelle de la ville, de l'agglomération ou de la Suisse, nous irons, selon les Verts, à l'encontre des objectifs que nous nous fixons, et qui ont été rappelés par mon collègue Ostermann. Les objectifs de protection des bonnes terres arabes, de protection de paysages de qualité, de réduction des pollutions, etc. Je vous fais grâce de tout notre programme au niveau national ou au niveau local. Je ne doute pas des études réalisées et des statistiques qui nous sont fournies. Cela n'empêche pas toutefois de garder un esprit critique. Nous le garderons jusqu'au bout.

Nous faisons deux constats majeurs. Premier constat – c'est assez trivial, on le voit très bien quand on prend le train pour traverser la Suisse –, les villes se sont largement étalées, elles ont mité les territoires et les paysages. Ce dernier aspect est plus inadmissible précisément quand on a envie de protéger ces paysages et ces territoires. Deuxième constat majeur, que de nombreuses études montrent: en Suisse, il y a trop de zones à bâtir, avec le problème qu'elles sont mal placées. A partir de ces deux constats, de nombreux experts que j'ai tendance à croire le disent, ainsi que diverses études menées au niveau international, il faut mettre en œuvre un premier principe: celui de construire la ville en ville.

On voit là tout de suite le lien avec le Plan directeur dont nous débattons ce soir. Toutefois, ces experts – et nous sommes peut-être tous un peu coupables – ont oublié d'expliquer que construire la ville en ville, c'est-à-dire la densifier, ce n'est pas entasser les gens comme dans des boîtes de sardines. Il est aussi possible de construire une ville densifiée de qualité. Je pense qu'aujourd'hui nous avons l'intelligence sociale, les connaissances techniques, pour réaliser une densification de qualité. Ce Plan directeur communal contient les prémisses qui le permettent et nous donne à penser que nous pourrions aller dans le sens d'une ville densifiée et de qualité. Le préavis le mentionne à plusieurs reprises. Cela dit, les peurs de la population et les craintes que nous avons au niveau politique sont tout à fait légitimes. Il faut avouer qu'on a fait des horreurs urbanistiques sous le sceau de la densification.

D'autres principes en lien avec la question de la croissance et de la décroissance pourraient être mis en avant. Des principes que j'ai soutenus dans d'autres ententes au niveau national, et qui pourraient répondre, en partie en tout cas, à ce genre de questionnement. Il s'agit de changer d'attitude par rapport à la décroissance, de ne plus en faire un tabou et

de reconnaître que la seule voie raisonnable est peut-être d'accompagner intelligemment la décroissance de certains territoires. Mais pas de tous, et en tout cas pas celle des villes comme Lausanne.

Je pourrai encore citer d'autres principes comme celui de concevoir désormais nos villes, les grandes infrastructures, en parlant aussi de déconstruction, de décroissance. Mais c'est un changement de paradigme, un changement de culture, qui demande du temps. L'idée est de sortir de la pensée unique relative à la croissance pour aller vers une autre attitude basée sur les principes que je viens d'énoncer.

Je vous avais dit que je ne serais pas brève. Je me l'autorise, je ne monte pas souvent à la tribune... Je me permets de revenir sur le principe fondamental de construire la ville en ville. J'appartiens à cette catégorie des Verts qui pensent que réaliser la ville densifiée et de qualité, c'est notre seule planche de salut actuellement pour préserver les territoires, les grandes surfaces encore vierges et les grands paysages, tous ces territoires et ces paysages qui font la qualité et la richesse économique de notre pays. Il ne faut pas l'oublier non plus.

Dans ce Plan directeur, il y a les éléments et les prémisses qui nous permettraient de contribuer à faire aimer habiter en ville plutôt que de céder à l'envie, parfois légitime, de vouloir fuir cet endroit accusé de nombreux maux pour construire sa villa individuelle à la campagne. Vous me pardonneriez ce raccourci un peu réducteur.

Aujourd'hui, de fausses pistes ou de mauvaises réponses sont proposées par certaines formations politiques. Et si nous continuons à nous chercher des poux, si vous me passez l'expression, nous risquons fort de faire une fois de plus le lit de ces formations politiques. Parmi ces mauvaises réponses, il y a d'abord, évidemment, la limitation de l'immigration. Celle-ci ne répond, à mes yeux tout au moins, à aucun des défis qui nous sont posés en termes de croissance, de décroissance et d'aménagement. Il y a aussi cette attitude, un peu égoïste, qui souhaiterait orienter le développement vers d'autres régions. Ce n'est pas en phase avec des principes d'équité entre territoires. Des pistes peuvent être explorées, et le sont en partie dans le Plan directeur qui nous est proposé maintenant. Il contient au moins des intentions, qui ne sont pas énoncées de manière très claires dans le préavis, mais pourraient constituer une politique à l'échelle de la métropole. L'articulation des échelles pour agir de manière durable sur l'aménagement du territoire me semble essentielle, elle permet d'éviter la fuite en avant sur la problématique de la mobilité, de renforcer la politique du logement en posant l'équation explorée dans d'autres Plans directeurs, notamment celui de la Ville de Genève, sur la base d'un emploi, un logement.

Par ailleurs, une partie des Verts souhaite pour ce PD des choses assez précises en termes de participation. Monsieur Gillard, c'est possible, cela a été démontré à de nombreuses

reprises, notamment dans les Plans directeurs d'envergure comme celui de la Ville de Genève. Il est possible de faire participer la population, les représentants de la société civile, l'Administration, sans allonger les procédures. Il faut regarder ce qui se fait ailleurs, le Plan directeur de la Ville de Genève qui a été élaboré en participation sans que soit ralenti le processus pour autant. Aujourd'hui, un Plan directeur est sous toit. Evidemment, cela dépend de la manière d'instaurer la participation. Je plaide aussi en faveur de celle-ci, mais pas n'importe quand, à n'importe quel prix et n'importe comment. Nous avons toutes les compétences en Suisse et ailleurs pour le faire de manière très efficace, c'est-à-dire avec un coût minimal et une efficacité maximale.

Pour la partie participation/gouvernance, on a beaucoup discuté du rôle de la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT) et nous serions très favorables à la révision du rôle de cette dernière, notamment son mode opératoire dans le cadre du Plan directeur communal (PDCoM). Je ne reviendrai par sur la proposition d'amendement de mon collègue Ostermann.

Je terminerai par deux points qui nous tiennent toujours à cœur et qui sont aussi les fondamentaux de la conception de Plans directeurs communaux: la mise en cohérence avec les politiques publiques importantes ou qui ont une incidence partielle importante. A titre d'exemple, je citerai la promotion économique dont on a beaucoup parlé, les arguments traditionnels, que je vous épargnerai, et peut-être aussi les politiques publiques appliquées à d'autres niveaux institutionnels, notamment celui de la Confédération. Je vous invite à regarder le projet de territoire suisse sur lequel porte actuellement la consultation nationale. Second point qui tient toujours très à cœur aux Verts, c'est que ces beaux instruments d'aménagement et d'urbanisme devraient aussi bénéficier de ces autres instruments que sont les indicateurs pour assurer un suivi et faire de l'évaluation. En effet, l'amélioration continue est un principe pertinent pour aller vers davantage de qualité.

Je vous avais avertis que je ne serais pas brève, j'ai tenu parole. Je vous invite à soutenir le Plan directeur en soutenant les conclusions du préavis. Quant à la nouvelle conclusion 3 *bis* qui a été proposée par une partie des Verts, soutenez-la si vous le souhaitez.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – En page 11 [p. 811], le préavis parle de la démarche thématique et des ateliers transversaux, ainsi que du rayonnement international. Je ne suis pas très sûre que la population lausannoise souscrive à la hiérarchie des atouts qu'il faut renforcer. Les Lausannois rêvent-ils vraiment à davantage de fédérations sportives et de sièges de multinationales? Ceux qui cherchent des appartements ne seront peut-être pas ravis de savoir que ce sont là les atouts principaux de leur ville.

M. Axel Marion (LE): – J'aimerais revenir sur deux points particuliers.

D'abord la démarche participative. On a vu avec divers projets, notamment Métamorphose, que la démarche participative menée à l'époque par la Municipalité et ses mandatés n'a pas été forcément convaincante. En tout cas, elle ne l'a pas été au point de dissuader des groupes d'intérêts de lancer une initiative. Je me demande si on peut se baser sur ces résultats pour construire la démarche ou reprendre ces éléments pour travailler sur le Plan directeur communal. Cela même si je partage la vision développée, qui est de bien séparer ce qui est participation de ce qui est information. En ce sens, le document présenté est cohérent. Il indique qu'on ne lance pas une démarche participative, mais qu'on va vers une démarche d'explicitation. Selon moi, c'est ce que la Municipalité a fait à l'époque de Métamorphose.

A partir de là, je suis un peu emprunté par rapport à la conclusion 3 *bis* présentée par les Verts. Le premier alinéa n'a pas grand intérêt parce que cette première conclusion s'inscrit clairement dans le débat de la décroissance – que pour ma part je ne porte pas en ces termes-là – et que la Municipalité en tient compte. Concernant le deuxième, sur la démarche participative, j'invite simplement la Municipalité à faire preuve de bon sens dans l'application des conclusions de ce rapport-préavis et de trier le bon du moins bon dans les démarches participatives de ces dernières années. En effet, tout n'était pas d'égale valeur.

Je reviens maintenant sur un point alors plus terre à terre, la différence entre la somme demandée dans ce rapport-préavis et ce qui était inscrit au plan des investissements. En effet, on passe de Fr. 500'000.– à Fr. 1,2 million. J'ai de la peine à comprendre, alors que le plan des investissements a été préparé il y a peu de temps, pourquoi on n'a pas pu anticiper sur les frais et sur la démarche complexe qui est derrière le Plan directeur. Pourtant, c'est précisé dans le rapport-préavis, en 1996, lors du travail sur le précédent Plan directeur, près d'un demi-million de francs était déjà budgétisé. On aurait donc aisément pu se baser sur cette forme. Je ne dit pas cela pour «embêter», je voterai les conclusions de ce rapport-préavis, mais pour inviter la Municipalité à être plus rigoureuse dans l'élaboration de ses plans des investissements. Ainsi, lorsque le Conseil communal a ses chiffres devant les yeux, cela représente une forme de réalité et évite de discuter à propos de chaque préavis une augmentation, qui dépasse ici les cent pour cent de la somme annoncée.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – J'aurais besoin d'une réponse de la Municipalité. Je ne sais pas quel municipal. C'est à propos du crédit d'études, qui constitue un des aspects fondamentaux et que nous devons voter à la conclusion 4. On nous explique qu'il y a toute une série de mandats qui vont être mis en œuvre, au fond comment, quelles vont être les tâches de ces mandataires? Est-ce qu'il y a déjà un certain nombre d'objectifs qui sont fixés? Parce qu'on voit les experts invités, les études ciblées, etc., disons de façon à ce que il y ait aussi une transparence sur le type de mandats qui sont alloués dans le cadre de ce crédit d'études.

M. Nicolas Gillard (LE): – Après avoir réagi à chaud, j'interviens maintenant de manière plus générale pour donner la position de notre groupe.

Sans entrer dans le débat sur la croissance et la décroissance, qui me semble un peu schématique, il me semble que les préoccupations de M^{me} Litzistorf Spina à ce propos sont prises en compte dans les nuances que contient ce rapport-préavis. Aujourd'hui, et tout le monde en est conscient, si elle ne doit pas aboutir au choix de la décroissance, la croissance doit être maîtrisée. Le Plan directeur communal est un des axes de la maîtrise de la croissance. Par conséquent, un consensus peut se dégager sur l'analyse de ces intentions, qui montrent que la Municipalité est bien consciente de ces données. Ça c'est pour le principe.

Le deuxième point, c'est que le préavis lui-même, estime LausannEnsemble, pose des intentions assez générales, mais définit aussi une démarche et des outils propres à les réaliser. Il est donc bien ficelé et prévoit un cadre précis pour le développement d'un texte difficile à établir. En effet, un Plan directeur général c'est un texte, des plans, c'est un document majeur et difficile à établir.

S'agissant de la démarche participative, je crois qu'on a mal compris mon intervention. Personne, au sein de LausannEnsemble, n'est opposé à la démarche participative. Il se trouve que la conclusion 3 *bis* prévoit un autre système, le vote de chaque étape à des stades distincts du projet. Nous ne remettons pas en cause la consultation de la population et la démarche participative, et nous encourageons même la Municipalité à être la plus consultante possible et la plus participative possible. Dès lors le groupe LausannEnsemble, Libéraux-Radicaux et PDC, approuvera ce préavis dans sa majorité.

A un bémol près, la densification vers le haut. Tout le monde sait que cette densification n'est pas une panacée. J'ai entendu des objections que je comprends, même si je ne partage pas les mêmes idées politiques que ceux qui les ont émises. J'estime cependant que dans des zones bien définies, cette densification vers le haut est une solution pour créer des logements qui peut être appliquée assez rapidement, et sans revoir toute la conception de la ville et de son Plan directeur. Si j'accepte la réponse à mon postulat et à celui de M^{me} Truan, j'encourage la Municipalité à favoriser toute solution qui permettrait – sans entrer dans le débat des tours, c'est-à-dire une différence de sept à trente niveaux – à être courageuse dans le cadre des constructions qui peuvent être envisagées notamment sur des terrains dont elle est propriétaire.

M^{me} Isabelle Truan (LE): – En mars 2005, j'ai déposé une motion allant dans le sens de la densification de la ville comme réponse à la crise du logement et à la réhabilitation du centre ville. Il a fallu insister quelques mois plus tard, via mes amendements lors de la révision partielle du Plan général d'affectation (PGA). Hélas, la Municipalité a toujours opposé une fin de non-recevoir. Deux nouveaux

postulats plus tard, la révision du Plan directeur communal proposée par la Municipalité dans ce préavis a enfin traité les arguments développés dans mes interventions. Je suis donc satisfaite de la réponse, mais je ne le serai complètement que si le Conseil approuve la demande de crédit sollicitée par la Municipalité pour les frais d'études nécessaires à la révision du plan.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – J'aimerais compléter ma question à la Municipalité. En effet, je lis à la page 18 du préavis [p. 819], au point 8, que l'organisation et la gestion du processus devront faire largement appel à des mandataires extérieurs. Du point de vue du processus démocratique et de la transparence, cela soulève quelques questions. La gestion du processus, qu'est-ce que cela signifie? On parle d'un processus qui avance dans l'élaboration. Est-ce que les mandataires extérieurs vont jouer un rôle moteur – c'est ce qu'il semble – et décisionnel? Il nous est d'ailleurs expliqué que la Ville ne pourra pas mettre plus de ressources qu'un chef de projet à temps plein dans le cadre de cette démarche. Il y a là motif à se poser des questions par rapport à la politique d'une collectivité publique qui doit définir les besoins de la majorité de la population.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je vous remercie de l'écho positif que vous renvoyez à ce préavis et du travail important qui va se développer. La structure de projet présentée est la base de la réussite. J'espère donc que les séances publiques que nous tiendrons demain avec vous, sous des formes qui pourront évoluer en fonction des échanges que nous pourrions avoir avec les personnes intéressées, permettront de transmettre, entre autres au futur Conseil communal, les réflexions qui permettront d'aboutir à un résultat lors de la prochaine législature.

Toutefois, certaines de vos questions m'étonnent. Au cours de cette législature, nous avons insisté sur la démarche participative institutionnelle. Nous avons l'intention de continuer dans cette voie, le projet Métamorphose avance comme ça. La population lausannoise s'est exprimée à 56% en acceptant une densification sur une partie de son territoire. La définition de la croissance a été débattue, Messieurs Dolivo, Hubler et Ostermann. Et maintenant nous pouvons aussi en parler. Quelle est la responsabilité de la Ville de Lausanne envers les Communes voisines, envers le Canton et quelle est la responsabilité du Canton envers la Suisse dans sa globalité? Elle a été clairement définie et vous avez soutenu cette définition en accordant des montants assez importants pour accompagner la Ville. En l'occurrence, il s'agit de la fonction publique et des schémas directeurs de l'ouest, du nord et de l'est, accessoirement pour Morges, permettent d'évaluer la croissance et le rayonnement que cette région aura demain dans le canton de Vaud, comme en Suisse.

A mon avis, on ne reviendra pas en arrière. Nous continuerons à discuter sur l'évolution de la croissance. Nous vous avons d'ailleurs dit à plusieurs reprises nos inquiétudes, puisque cette croissance avait été évaluée à 1% dans les

années 2000 et que ces deux dernières années, la tendance est plutôt de 2%. Les accords de Schengen ont apporté une ouverture de nos frontières, voulue d'ailleurs par les mêmes qui remettent aujourd'hui la croissance en cause. Je me permets de rappeler que cette ouverture au monde a aussi des conséquences sur Lausanne. Lausanne n'est pas le village gaulois que l'on pourrait imaginer. C'est pourquoi la Municipalité pose la question du futur et du rayonnement international de notre ville. Notre histoire est aussi celle de l'accueil de personnalités, dans le milieu culturel et dans le milieu sportif, comme dans d'autres, politique en particulier, voir les échanges avec des personnalités qui partagent une histoire importante avec Lausanne.

Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur la manière dont évoluera notre futur. Si le Conseil communal fait un blocage complet sur ce plan, vous aurez tout loisir d'en discuter lors du traitement de ce sujet. Dans ce préavis, nous ouvrons le thème, nous ne prétendons pas donner de réponse définitive, même si celle de la Municipalité est très claire. Le bilan de la dernière législature en termes d'ouverture sur le plan international est clair, tout comme notre présence auprès des institutions proches des milieux du sport. Nous avons une responsabilité sur le développement de notre croissance. Dans le projet Métamorphose – je suis obligé d'y revenir – les questions de l'énergie et de l'environnement sont traitées très clairement. Sur le plan énergétique, nous avons la volonté de construire des ouvrages permettant une consommation proche de zéro et, si possible, de développer aussi des énergies vertes, pour compenser le manque d'électricité ainsi qu'en termes de mobilité, pour que celle-ci soit intelligente et rationnelle.

Les bases de la construction de la cité de demain ont déjà été discutées, même si tout va encore évoluer. On ne peut cependant pas dire que nous partons de zéro. Au contraire: la démarche démocratique institutionnelle a été lancée dans le cadre de Métamorphose, elle s'est poursuivie dans le cadre du PALM et elle continuera au cours de la prochaine législature avec plusieurs préavis qui traiteront chaque fois de la croissance. En effet, les infrastructures qui seront proposées devront aussi répondre à la problématique de la croissance et à la qualité de vie des gens que nous accueillons dans notre ville.

L'augmentation de la population a été assez importante, en particulier ces dix dernières années. Si vous voulez faire une politique comparable à celle appliquée dans d'autres villes, tout en voulant arriver à une certaine décroissance, c'est une attitude irresponsable en tant qu'Autorité, à mon sens et à celui de la Municipalité. Comme l'a dit M^{me} Litzistorf, si nous voulons avoir un mitage de notre territoire, renonçons à nos responsabilités envers nos concitoyens et affirmons que Lausanne et la Suisse veulent la décroissance. Le débat est à ce niveau-là.

Je ne sais plus qui est intervenu à propos de la méthode de travail, mais je recommande d'aller à la page 11 [p. 814], paragraphe 4.2, où celle-ci est exposée. Tout cela a été

discuté en commission et M. Mivelaz a souligné la qualité de la structure que nous proposons. On ne peut donc pas dire que nous parlons d'un processus inexistant, au contraire, il est clairement présenté dans le préavis et, ce faisant, nous répondons aux interrogations de nombre d'entre ceux qui avaient déposé motions et postulats.

Ce projet ne peut pas être « ficelé », ce n'est pas possible. On ne peut pas entreprendre la construction du futur à sept personnes qui se réunissent tous les mercredis et traitent des propositions d'un service ou d'un autre. Nous exprimons clairement notre volonté dans le préavis : ce projet doit se faire sur des plateformes d'échanges. J'espère que les élus qui seront à votre place – mais certains d'entre vous seront encore là lors de la prochaine législature – participeront à ces séances. Votre temps est compté, je sais, mais que les délégués de vos partis et de vos groupes qui défendent une valeur ou une autre participent à ces séances. Nous savons que les groupes que nous connaissons aujourd'hui ne sont peut-être pas complets et qu'il faudra y faire venir des gens qui partagent, comme valeur, la volonté de construire le futur de Lausanne avec les Autorités dont vous ferez partie. De toute façon, la décision finale sera la vôtre.

Vous mentionnez les gens qui vont accompagner les fonctionnaires. Mais c'est un projet qui se réalisera dans un laps de temps bien déterminé, de l'ordre de quatre ans. Impossible de partir du principe que les fonctionnaires de la Ville de Lausanne ont toutes les compétences. Sur certains points, nous devons faire appel à des gens qui ont plus de compétences que la fonction publique telle qu'elle est composée aujourd'hui. Ces personnes sont connues, certaines sont des fonctionnaires cantonaux ou fédéraux, ou des gens dotés de connaissances complémentaires aux nôtres dans certains domaines. D'autre part, il sera important de voir si nos propositions pourront être présentées à la Municipalité ainsi qu'aux partis que vous représentez dans le but de déterminer si elles sont opportunes ou s'il faut trouver de nouvelles pistes. Il est aussi intéressant de rencontrer des gens hors de cet hémicycle, afin de ne pas rester « la tête dans le sac » et de bénéficier d'un regard extérieur.

C'est pour cela aussi que nous parlons très clairement de notre planning dans le préavis – Monsieur Dolivo, je vous recommande de le lire, vous trouvez ces indications aux pages 15 et 16 [p. 818] – et nous disons dans quel laps de temps nous voulons développer ce projet. Cet inventaire prend six mois. De même que le chapitre sur les tours nécessite des experts extérieurs, en l'occurrence nous devons demander des avis à des architectes, à des urbanistes ou à des spécialistes de l'environnement. Le préavis ne donne pas de liste exhaustive, il est vrai, mais votre commission ne l'a pas demandée. Je ne vous la donnerai pas non plus ce soir, mais nous avons indiqué des chiffres assez prudents sur ce qui pourrait être dépensé demain. Suivant le développement du projet, nous pourrions être amenés à vous demander des crédits supplémentaires. Ainsi, des commissaires ont ajouté un thème, celui de la culture. Celui-ci n'est pas indiqué dans le préavis. Au point 4.2.1, sept thèmes sont

évoqués. En commission, et c'est repris dans les notes de séance, nous avons dit que celui de la culture devrait être repris. Nous avons aussi dit, lors des échanges en commission, qu'il ne serait pas impossible que nous approfondissions davantage tel ou tel thème.

Monsieur Marion, nous sommes rigoureux dans l'état de nos connaissances. Lorsque nous incluons un projet dans le plan des investissements, celui-ci n'est pas encore développé. Nous donnons son programme tel qu'il est proposé par un service et accepté par la Municipalité. C'est en travaillant qu'on affine les choses. On ne peut donc pas dire, comme vous l'affirmez, que nous multiplions chaque fois par deux les investissements projetés. Lorsque cela arrive, et cela arrive parfois, nous vous en informons et nous modifions le plan des investissements. Vous le retrouvez dans les dépenses annuelles de la Ville. Nous avons défini des objectifs pour les dépenses, aujourd'hui, c'est Fr. 120 millions. Cela correspond à Fr. 150 millions ou Fr. 160 millions par année, et nous tenons ce volant financier. Cette dernière année, la Municipalité s'est réunie au moins quatre fois pour réévaluer son plan des investissements. Elle est allée beaucoup plus loin avec des grands projets comme Métamorphose ou les Axes Forts.

Il est évident que nous devons faire des projections à plus long terme. Mais demander aujourd'hui à nos techniciens de dire quelles seront les charges en infrastructures sur les Plaines-du-Loup, c'est un grand travail. Il faut déjà que le mandataire nous fasse des premières propositions un peu plus formelles que les belles images que nous avons vues. Par exemple, pour le projet primé il y a un peu moins de six mois, nous avons maintenant quelques pistes pour évaluer les charges d'investissement et d'entretien que nous aurons sur telle ou telle partie de territoire en fonction de son développement. Donc acceptez, Monsieur Marion, qu'un plan d'investissement, c'est un outil, ce n'est pas encore la totalité des dépenses effectives. D'ailleurs, c'est vous qui prendrez la décision finale par rapport à l'évolution de ce projet. M. Dolivo pose la question : qui prend les décisions ? Mais c'est vous qui les prenez, Monsieur Dolivo ! Vous prenez les décisions finales. Et vous êtes associés à la démarche participative institutionnelle pour construire ce plan. Y aura-t-il un préavis ou non ? Ce n'est pas impossible. A certains moments, il faudra peut-être prendre des décisions importantes, ce qui nécessiterait un préavis intermédiaire. Je n'en sais rien, aujourd'hui la page est presque blanche, elle sera remplie avec les gens qui seront autour de la table lorsque nous entamerons ce vaste travail.

En conclusion, je vous invite à adopter ce préavis sans les amendements proposés, puisque vous retrouvez tout cela ou presque dans le préavis. Je suis enclin à refuser des amendements de ce type, fabriqués à la hache, et que je découvre au dernier moment. Je ne peux que vous recommander de suivre la sagesse de la Municipalité et surtout son esprit d'ouverture. Mais ce sont des promesses, c'est la prochaine législature qui vous dira si toute cette sagesse est bien la nôtre. Et je vous inclus dans le « nôtre ».

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – Je désire apporter une clarification par rapport à l'amendement proposé par les Verts. Le débat sur la croissance et la décroissance est un débat complexe et philosophique, il touche à notre rapport à la nature et il a une très haute portée politique. Dans notre amendement, il n'est pas question de ces aspects.

Nous voulons plutôt appeler le Conseil et la Municipalité à un état d'esprit dans cette élaboration du Plan directeur. Il s'agit d'une part de partir des réalités que l'on connaît aujourd'hui sur le réchauffement climatique. Nous demandons à la Municipalité de partir de ces données connues, pas plus, pas moins. On parle d'épuisement des ressources pétrolières, c'est la même chose. La Municipalité a répondu à une interpellation que j'avais déposée sur le pic pétrolier², elle m'a donné une réponse très satisfaisante. J'aurais souhaité que dans l'élaboration de ce plan, elle s'appuie sur les éléments de réponses qu'elle a communiqués au Conseil. Au niveau méthodologique, nous aimerions que l'information et la participation aient lieu au début de tout processus de planification, et non à la fin.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je n'avais pas prévu de prendre la parole dans ce débat, mais puisque notre collègue M^{me} Litzistorf nous y invite, c'est volontiers que nous parlons de ce projet.

Tout d'abord, nous sommes favorables aux intentions de la Municipalité pour la révision du plan communal. Mais nous souhaitons revenir sur les propos tenus à cette tribune sur la croissance. Sur le plan de la croissance économique, il est intéressant, lorsque le Canton et par exemple les services de M. Mermoud en parlent, de se demander à qui celle-ci profiterait réellement. Et là, on se rend compte tout de suite qu'elle ne favorise pas forcément la classe moyenne.

J'en viens maintenant à la croissance de la population. Je suis atterré quand j'entends certains dans cette salle dire qu'on pourra parler de ce phénomène sans traiter de l'immigration. Il faut remettre les pieds sur terre! Ces cinq dernières années, la croissance de la population suisse est due uniquement à l'immigration. Donc si, à Lausanne, il y a une pénurie de logements, si nous avons des difficultés au niveau des routes, si les transports publics et les trains sont bondés, nous devons tout cela à la croissance. Alors expliquez-moi comment nous pouvons aborder ce problème de la croissance de la population, qui demande plus d'énergie, par exemple. La société à 2000 watts, ce n'est pas pour demain. Si, avec ces facteurs, vous ne voulez pas discuter de la migration, vous avez un sérieux problème. Expliquez-moi simplement comment, à gauche, vous voyez la société. Vous voulez seulement fermer les yeux sur ce phénomène. Bien sûr, je suis réaliste, il y a une pression migratoire, elle est logique. Notre marché du travail a besoin d'une main d'œuvre qualifiée, mais il faut aussi savoir qu'existe dans ce pays un tissu social, un tissu de santé, qui attire des personnes désireuses d'en bénéficier. C'est pourquoi je dis à

ma collègue qui ne souhaite pas que l'on parle de migration dans le débat de ce soir ou dans un débat futur autour du Plan directeur communal, que nous serons bien obligés d'y venir. Parce que ce qui suscite la discussion de ce soir, c'est principalement la croissance de la population et que celle-ci est due à la migration.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Nous dérivons un peu dans le grand n'importe quoi. Là, nous traitons d'un projet de Plan directeur communal. Ce n'est pas par ce biais qu'on réglerait le problème de la migration, ni de la croissance et de la décroissance, la Ville de Lausanne n'ayant pas de prise énorme sur ces phénomènes. Pour ma part, je suis bien content qu'il y ait des étrangers pour payer mon AVS, je suis bien content d'avoir un peu de croissance, parce que dès qu'il y a de la décroissance, ce sont généralement les couches populaires qui trinquent en premier. Donc voilà, tant qu'on ne m'aura pas présenté un modèle plus convainquant, je persisterai dans cette position.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Je m'étonne et en même temps j'admire la franchise de M^{me} Tétaz à propos de l'impact des fédérations sportives à Lausanne. Au contraire d'elle, je salue le fait que Lausanne continue à jouer un rôle moteur dans le développement et l'installation sur son sol de fédérations sportives. Ce Conseil, ainsi que le Canton de Vaud, se sont prononcés à plusieurs reprises, et toujours positivement, sur le sujet et il faut saluer ce développement. La Ville de Lausanne ne s'est pas faite en un jour et ne s'est pas faite toute seule. Elle vient de loin, elle vient des pèlerinages en hommage à la Vierge Marie sur la colline de la Cité, elle vient des foires qui s'y sont développées, elle vient de l'éducation des gens qui venaient à Lausanne, elle vient du tourisme. Ce développement, cette croissance doivent évidemment continuer à être encouragés. Lausanne-ensemble, les Libéraux-Radicaux et les PDC, partagent la volonté de parvenir à de la croissance.

Evidemment, on peut discuter des heures sur la question de la croissance, et je ne sais pas si le Plan directeur communal est le meilleur outil pour y répondre. Je reste cependant persuadé que, surtout chez les Verts, on devrait se dire qu'il est de bon sens de développer la croissance à Lausanne. Si les Villes ne jouent pas leur rôle dans ce débat, c'est évidemment le début d'un mitage encore plus important du territoire, un étalement urbain, etc. Tout cela a été dit, mieux que je ne le fais maintenant, et il faut ramener le débat à ce sujet.

Quant à la politique d'immigration suisse, européenne, mondiale, etc., je ne crois pas que la Ville de Lausanne ait beaucoup d'outils et d'influence sur cette question, ni que le Conseil communal change les choses avec ce préavis. Peut-être ce genre de discussion devrait-il être réservé à la pause ou à d'autres cénacles, sinon nous ne nous en sortirons jamais. Cela pour rappeler l'objet du préavis et dire que nous le soutiendrons comme tel. Nous ne comprenons pas le sens ni la portée de l'amendement, sachant que si elle se fait, la croissance doit se faire en ville.

²BCC 2007-2008, T. II (N° 8/I), p. 19.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Une clarification pour notre collègue Voiblet. S’il lit l’étude sur la croissance de la population à Lausanne et les besoins en logements, il verra que ce qu’il appelle la migration – qu’on pourrait appeler l’immigration suivant comment on prend les choses –, si elle n’est pas une question secondaire, n’est probablement pas la base principale de la pénurie du logement, par exemple. On sait, les études ont été faites, qu’en réalité, l’éclatement de la cellule familiale a été un motif d’augmentation des besoins de logement beaucoup plus important que la croissance de la population immigrée. Ce qui nous préoccupe aujourd’hui, ce sont les prévisions d’augmentation de population; elles ne peuvent être confondues avec le phénomène de l’immigration en tant que tel. Comme le dit mon collègue, en parler à la pause ou dans d’autres cénacles me paraît une bonne idée, mais il s’agit là d’une autre discussion, me semble-t-il.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Tout d’abord, à l’intention de mon ami socialiste qui s’inquiéterait si les étrangers ne payaient pas son AVS. Il faut aussi qu’il réfléchisse différemment. Les étrangers qui travaillent en Suisse et habitent dans notre pays, paient en priorité leur propre AVS avant de payer la vôtre. Un jour, ils toucheront aussi cette AVS.

Cela dit, je reviens au Plan directeur communal. Je crois que ce plan nous laisse entrevoir la future politique du logement, le renforcement de notre réseau routier, sur les transports publics. Tous ces éléments sont en rapport direct avec la croissance de la population.

M. Olivier Français, directeur des Travaux : – J’ai pensé renoncer à prendre la parole, mais en vous entendant, je me dis que c’est dur d’être envié et d’être attractif, c’est terrible! Eh! oui, c’est un sacré problème. Il faut construire avec les gens qu’on a accueillis aujourd’hui. Et, si je vous écoute, il faudrait tout laisser tomber et laisser les choses en l’état?

Ce n’est pas comme ça que se construit une société. La qualité de notre société est due au fait que des Autorités qui vous ont précédés ont osé prendre des décisions et osaient prendre des risques. Prendre des risques, c’est ne pas avoir réponse à tout. Elaborer un Plan directeur, c’est définir une stratégie. Ici, il s’agit d’urbanisme et de qualité de l’espace public pour lesquels nous devons travailler ensemble.

Evidemment, on peut toujours reprendre tous les grands débats de société, j’aime bien ce principe. M. Voiblet est un peu provocateur – on sait qu’il y a des élections au mois d’octobre – et nous voilà repartis sur le thème de l’immigration. Je rappelle que la Suisse a accepté les accords de Schengen, qui ont quelques conséquences. Le peuple suisse doit assumer ses responsabilités. Et la Ville de Lausanne, qui est la quatrième ville de Suisse, doit aussi assumer ses responsabilités.

Sur l’énergie, je ne peux que répéter ce que je vous ai dit tout à l’heure : le chapitre énergétique, le climat, l’énergie, est traité à la page 12 du préavis. La référence de base, c’est

la société à 2000 watts telle qu’elle a été définie dans le préavis. Mes collègues, M. Pidoux et M. Brélaz, complèteront sans doute mes propos, mais dans la définition du développement de notre cité, l’énergie est un thème important auquel on associe le climat. L’évolution de la température dans notre région est prise en considération et les spécialistes qui nous accompagneront étudieront les graduateurs thermiques, qui pourront être assez importants au cours du siècle à venir. En effet, il est très possible de connaître un hiver entre -10° et -20° et des étés à 30° ou 35° , avec des taux d’humidité assez importants. Le bâti doit prendre en compte ces caractéristiques physiques importantes pour la construction et qui nous permettront demain de limiter nos dépenses énergétiques.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Ces cinq dernières années, la population lausannoise a augmenté de 7000 habitants. Ça, c’est un fait. Qu’ils soient suisses, étrangers ou naturalisés – à ma connaissance, il n’existe pas d’autres catégories, mais peut-être certains en ont-ils inventé –, c’est 7000 habitants au total.

Un deuxième fait, c’est que la notion société à 2000 watts signifie 2000 watts par personne, que celles-ci soient suisses, étrangères, et où qu’elles habitent. C’est un concept planétaire. C’est apparemment ce que la terre peut supporter comme consommation d’énergie si on veut une société vraiment durable. Donc s’il y en a un peu plus qui habitent ici, un peu moins ailleurs, ça ne change pas grand-chose. C’est un bilan global. Cela ne veut pas dire qu’on peut aimer telle ou telle chose ou vouloir telle ou telle politique. Mais ça, ce sont de nouveau des faits.

Le Plan directeur s’appuiera principalement sur la politique des transports, conformément aux demandes souvent exprimées dans ce Conseil communal, sur les bus à haut niveau de service, les trams et, espérons, le métro. Il va aussi aller vers une politique du logement d’avenir. Le projet Métamorphose, M. Français vous l’a dit, mais je le dirai encore plus clairement, c’est le virage vers la société du tout renouvelable du point de vue énergétique. On consomme très peu par rapport à la génération précédente et, en plus, toute l’énergie est d’origine renouvelable; géothermique par les pompes à chaleur, éolienne ou pour la production d’électricité photovoltaïque. Les prix sont en train de descendre très rapidement. Une seule éolienne de grande taille au Chalet-à-Gobet suffit à fournir plus que la consommation d’électricité future du quartier de la Blécherette.

C’est donc un vrai changement de cap et c’est en ce sens que j’ai beaucoup de peine à comprendre l’amendement proposé. Soit celui-ci enfonce les portes ouvertes par sa première phrase, parce que c’est exactement ce que l’on fait, soit il tente d’explicitier quelque chose de peu clair. Si, comme la plupart des experts mondiaux le pensent, par un développement de plus en plus performant des énergies renouvelables dans un délai d’une cinquantaine d’années, on est capable de passer à une société du quasi tout renouvelable, celle-ci vaudra mieux que la société du gaz de

schiste, qui est l'alternative polluante que certains souhaitent. Si nous allons vers cette société, nous exploiterons mieux l'«usufruit», au sens de ceux qui ont une théorie sur la croissance. Et si nous pouvons augmenter l'usufruit, la croissance devient moins nuisible que si on pille le patrimoine, comme certaines gens le craignent. Il faut mettre tous ces paramètres dans le jeu, et pas seulement certains. Alors on n'arrive pas forcément au résultat présupposé.

Mais redevenons modestes. Il s'agit de la révision d'un Plan directeur communal et pas d'une politique planétaire intégrale. Nous ne sommes pas l'Assemblée générale de l'ONU ni le Parlement européen. A notre niveau, je vous l'ai démontré, nous satisfaisons aux objectifs de plus haute qualité exigible selon ces principes. Est-ce que l'application sera aussi bonne qu'on peut le souhaiter? Vous jugerez sur pièce. Mais, s'il vous plaît, pas de procès d'intention.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Monsieur le Syndic, heureusement que nous ne sommes pas à l'ONU! Vous avez dit, en introduction de votre long exposé, que la charge d'une personne sur l'environnement est la même, que cette personne vive en Suisse, aux Etats-Unis, en Corée du Nord ou au Sahel. Monsieur le Syndic, je suis désolé, c'est ce que vous nous avez expliqué. Pour le reste, je suis d'accord avec vous.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – La notion de société à 2000 watts se réfléchit à l'échelle mondiale, mais tout le monde sait que c'est précisément le problème de notre partie du monde. Tout le monde sait que nous sommes beaucoup plus dispendieux en énergie que le Sahel, par exemple. Il s'agit d'avoir, à l'échelle planétaire, une vision globale, qui n'est pas décidée par ce Conseil communal, et qui est d'ailleurs décidée très difficilement par des instances parfois discréditées.

Certains d'entre vous se sont formalisés de ce que le chapitre énergétique soit si court – les quatre lignes de la page 12 [p. 815]. Mais, en matière de planification énergétique, vous avez déjà décidé beaucoup de choses avec le préavis sur les nouvelles énergies renouvelables et avec le préavis sur l'efficacité énergétique, que vous avez voté il y a très peu de temps. Par conséquent, des éléments de planification sont déjà là, qui sont liés à des projets développés à l'intérieur de la Ville. Vous en connaissez certains, ceux dont on a déjà parlé, et ceux qui seront traités en urgence tout à l'heure, liés à Lavey et à des mesures d'efficacité énergétique.

En outre, la Ville de Lausanne peut se faire entendre dans divers cénacles. Vous avez entendu sans doute parler de la convention des maires, vous entendez parler des cités de l'énergie. Ce sont typiquement des endroits où on peut faire de la planification énergétique non seulement au niveau communal, ce qui a son sens, mais aussi au niveau supra communal.

Le président: – La discussion se poursuit, la parole n'est plus demandée. La discussion est donc close. Nous passons

au vote des conclusions. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur: – La commission a voté les conclusions une à une, étant donné qu'elles ne formaient pas un tout. La première conclusion est acceptée par 6 oui, 1 non et 1 absence.

Le président: – Je vous propose de voter les conclusions 1, 2, 3 séparément. Puis je mettrai en discussion l'amendement proposant une nouvelle conclusion 3 *bis*. Nous voterons cet amendement et ensuite nous passerons aux conclusions 4, 5, 6, qui sont liées. Pas d'opposition? Alors nous votons la conclusion 1 à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec une bonne douzaine d'abstentions, sans opposition, vous avez accepté la conclusion 1.

Monsieur le rapporteur, veuillez me donner la détermination de la commission pour la conclusion 2.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur: – Elle a été acceptée par 6 oui, aucun refus et 2 abstentions.

Le président: Nous votons aussi à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec une opposition et une dizaine d'abstentions, vous avez accepté la conclusion 2.

Conclusion 3, Monsieur le rapporteur.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur: – Elle a été acceptée par 5 oui, aucun refus, 3 abstentions.

Le président: – Nous tentons de voter aussi à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion l'expriment en levant la main. Puis-je demander aux scrutatrices de compter? Oppositions? Abstentions? Avec un certain nombre d'abstentions, vous avez accepté cette conclusion 3.

Nous passons à l'amendement pour une conclusion 3 *bis* nouvelle, que nous allons afficher. Je la mets en discussion. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close. Nous voterons cet amendement de manière électronique. Je vous laisse encore quelques secondes pour lire l'amendement à l'écran.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je demande que M. le président la lise parce qu'il y a beaucoup de texte.

Le président: Cette conclusion 3 *bis* nouvelle demande à la Municipalité de :

a) *baser la révision du Plan directeur communal sur les connaissances actuelles quant au réchauffement climatique et à l'épuisement des réserves pétrolières et sur les principes urbanistiques qui en découlent;*

- b) de prendre en compte l'avis des Lausannois en ce qui concerne la qualité de vie dans leur ville, ceci moyennant une consultation spécifique;
- c) de présenter au Conseil communal des préavis intermédiaires au cours de la révision du Plan directeur communal, notamment après les étapes 1 et 2 telles que définies au point 6.2 du rapport-préavis.

J'ouvre de nouveau la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous votons à l'aide de l'électronique. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion nouvelle 3 bis votent oui. Celles et ceux qui la refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos)

Avec 24 oui, 11 abstentions et 37 non vous avez refusé cette nouvelle conclusion.

Nous passons aux conclusions 4, 5 et 6.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur: Les trois conclusions se tiennent, elles ont toutes été acceptées à l'unanimité.

Le président: Nous voterons aussi ces trois conclusions ensemble, à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent ces trois conclusions l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec huit abstentions et une opposition, vous avez accepté les conclusions 4 à 6. Pour la bonne facture, je vous fais voter l'ensemble du rapport-préavis, à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent l'ensemble de ce préavis tel qu'il a été voté jusqu'à maintenant sont priés de lever la main. Oppositions? Abstentions? Avec huit abstentions et sans opposition, vous avez accepté l'ensemble de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2010/64 de la Municipalité, du 15 décembre 2010;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de révision du Plan directeur communal;
2. d'approuver les objectifs retenus par la Municipalité au chapitre 4.1. et la méthode proposée au chapitre 4.2. pour conduire le processus de révision;
3. d'accepter les réponses de principe de la Municipalité aux quatre postulats mentionnés, telles qu'ils figurent au chapitre 7 du présent préavis;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'200'000.– pour les

frais d'étude et la prise en charge des mandats extérieurs nécessaires à la révision du Plan directeur communal;

5. de balancer le compte d'attente 4300.581.407.1 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 4;
6. de faire figurer sous la rubrique 4300.390 «Imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 4.

Le président: – Nous poursuivons avec le préavis 2011/04, «Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers – Plan directeur des jardins familiaux et potagers». J'appelle à la tribune M. Roland Ostermann en remplacement de la présidente-rapportrice M^{me} Elisabeth Müller, excusée pour cette soirée.

- Direction des travaux
– Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
– Direction de la culture, du logement et du patrimoine

Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers

Plan directeur des jardins familiaux et potagers

Préavis N° 2011/04

Lausanne, le 12 janvier 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La présence des jardins familiaux marque depuis des décennies la périphérie de notre ville, en particulier à l'ouest et au nord ; mais l'expansion de l'urbanisation remet en question cette situation comme l'a montré le cas, maintenant résolu, des Prés-de-Vidy. Cette question avait déjà été abordée par le Plan directeur communal de 1996 avec la recherche de surfaces de remplacement, mais aussi l'approche de solutions plus diversifiées comme les plantages. Jusqu'à ce jour les locataires des jardins familiaux n'ont aucune garantie à moyen et à court terme d'exercer leurs activités. En effet, la mise à disposition des terrains, propriété de la Ville de Lausanne, est régie par des échéances annuelles auprès de l'Association des jardins familiaux avec un délai de résiliation de 6 mois. L'évolution des sensibilités vis-à-vis de la nature en ville et l'affirmation des politiques regroupées sous le label «Agenda 21», ont renouvelé les attentes du public et des décideurs. Il est aussi évident que, des «jardins ouvriers» visant d'abord la subsistance, on est passé aujourd'hui à des jardins qui ont aussi une dimension de loisirs et dont les fonctions sociales, écologiques et urbanistiques sont dûment reconnues et justifient un soutien public. C'est pourquoi ce préavis s'intéresse à tous les types de jardins (familiaux, potagers, plantages) et en présente les particularités avec leur avenir respectif. Après un inventaire complet des jardins sis sur les propriétés privées communales, il identifie les sites à déplacer pour faire place à des projets de constructions et propose des solutions de remplacement. Celles-ci permettront à terme, de rendre le bilan positif et d'offrir encore plus de surfaces de jardins aux nombreuses personnes en attente et surtout de pérenniser sur bien des sites l'activité des jardins, des plantages et des potagers.

Ce Plan directeur des jardins familiaux et potagers sera suivi de plusieurs plans partiels d'affectation garantissant, à terme, dans les quartiers les activités des jardins et des potagers.

Le présent préavis a été soumis pour avis à l'Association des jardins familiaux de Lausanne le 30 avril 2009, ainsi qu'à la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT) le 27 mai 2009. Les échanges avec l'Association des jardins familiaux de Lausanne ont permis d'affiner le projet. La Municipalité souligne que cette procédure unique en Suisse permettra de pérenniser leur activité sur le territoire de la Commune de Lausanne.

La Municipalité estime qu'elle doit présenter ce Plan directeur, en montrant dans quel ensemble cohérent il s'insère afin d'entreprendre sans délai les projets réalisables à court terme.

2. Préambule

2.1 Historique des jardins familiaux

L'histoire des jardins familiaux commence au milieu du XIX^e siècle avec l'urbanisation à grande échelle qui a accompagné la première révolution industrielle européenne, avec un exode massif de main-d'œuvre campagnarde vers les banlieues. Avec une industrialisation plus lente et plus diffuse, la Suisse et Lausanne en particulier ont été concernées plus tard par ces

mouvements, tout au moins sous leur aspect institutionnel. Ainsi, c'est en 1925 que se constitue une Fédération suisse des « Petits jardins » avec quatre-vingts sections affiliées regroupant 25'000 jardiniers. En 2005, la Fédération suisse des jardins familiaux compte 28'500 adhérents pour 375 sites mis à disposition par les villes et gérés par des coopératives.

L'Association lausannoise des jardins familiaux fondée en 1917 compte dix groupements qui ont été créés aux dates suivantes: Montriond 1942, Châtelard 1957, Vidy 1957, Bois-Gentil 1973, Bellerive 1973, Bon-Abri 1976, Champ-Thévoz Mayoresse 1977, Bois-des-Biolles 1978, Rionzi 1984.

Une variante ultérieure des offres de jardinage alternatives est apparue sous la forme des « potagers » qui sont des petits lopins de terre d'une surface variable, mais généralement moins de 50 m², mis à la disposition des locataires d'un immeuble sur la parcelle de ce dernier. Le principe consiste à attribuer à chaque logement une surface en fonction du nombre de pièces habitables. Cette mise à disposition est généralement mentionnée dans le contrat sous la rubrique « dépendance à bien plaisir », sa suppression éventuelle ne faisant alors pas l'objet d'une diminution de loyer. Chaque locataire d'appartement est tenu d'entretenir soigneusement son terrain et d'y cultiver des légumes en priorité et des fleurs. La plantation d'arbres et de gazon est, dans la plupart des cas, proscrite. Dans le cas où un locataire d'appartement ne manifeste, à son entrée ou durant l'occupation du logement, aucun intérêt à cultiver le terrain mis à disposition, il est remis à un voisin jusqu'au prochain changement de locataire. Dans le quartier d'Aloys-Fauquez, les immeubles dits « Petits-Fauquez » construits dans les années 1930, à but social, représentent encore à ce jour un exemple de ces jardins, tout comme les « Grands-Fauquez » construits plus tard et adoptant le même principe de terrain mis à la disposition des locataires.

Plantage: ce mot de la campagne a été acclimaté en Ville de Lausanne par le Service des parcs et promenades pour définir des potagers fleuris, communautaires et urbains mis à la disposition des habitants de différents quartiers par ses soins. Sous des allures traditionnelles, il recouvre un projet nouveau, lancé avec succès en 1995 à titre expérimental, puis progressivement étendu. Les plantages sont constitués de petites parcelles (de 6 à 48 m²), simplement équipées, à proximité immédiate des logements des preneurs, qui s'engagent à respecter quelques règles de mise à disposition et à s'acquitter d'une modeste contribution.

Grâce à un crédit d'ouvrage voté en 1995 (Préavis N° 1995/92), quatre plantages ont été aménagés dans divers quartiers densément habités de la ville:

1. plantage de Boissonnet, réalisé en 1996, à disposition des habitants du chemin de Boissonnet et du chemin des Libellules;
2. plantage de l'avenue de la Harpe – avenue Beauregard, réalisé en 1997, à disposition des habitants du quartier Sous-gare;
3. plantage de Victor-Ruffly, réalisé en 1997, à disposition des habitants de l'avenue Victor-Ruffly et du chemin de Clamadour;
4. plantage de l'avenue d'Aoste, réalisé en 1998, à disposition des habitants de Bellevaux.

L'expérience s'avérant concluante, quatre autres ensembles de plantages ont vu ensuite le jour, financés soit par des crédits d'ouvrage spécifiques soit par le fond du développement durable (FDD) (Agenda 21):

5. plantage du Désert, réalisé en 1999 dans le cadre de la restauration du parc historique et son aménagement en parc public (Préavis N° 1999/67). L'ancien potager du parc a été réhabilité selon les plans initiaux du XVIII^e siècle puis les parcelles ont été mises à la disposition des riverains selon le principe des plantages;
6. plantage de la Bourdonnette, réalisé en 2008, dans le cadre des aménagements paysagers au sud-ouest du quartier de la Bourdonnette suite à la construction de la paroi antibruit (Préavis N° 2007/03). Ce plantage s'intègre dans un ensemble d'espaces verts de jeux et de détente;
7. plantage de la Solitude, réalisé en 2009, dans le cadre de la remise en état de la promenade de la Solitude et financé par le FDD (Préavis N° 2005/53). Installé sur une petite terrasse au sud du parc, il est à la disposition d'habitants du quartier sis entre les rues Centrale, Saint-Martin et Caroline;
8. plantage de Praz-Séchaud/Boveresses, potager ornemental réalisé en 2009 dans le cadre de Lausanne Jardins 09 et remis aux habitants du quartier en 2010 sous forme de plantage.

Au total, ces huit plantages occupent une surface d'environ 9000 m² et permettent à près de 270 Lausannois de bénéficier d'un petit lopin de terre à proximité de leur logement.

3. Inventaire des jardins existants

L'offre lausannoise peut être aujourd'hui classée en deux types de jardins :

- Les jardins familiaux de type associatif: loués à des membres de l'Association lausannoise des jardins familiaux, elle-même membre de la Fédération suisse des jardins familiaux ainsi que de l'Association romande des jardins familiaux, ils obéissent à des règles et à des statuts bien précis. Les parcelles cultivées sont de taille assez importante (env. 200 m²) et souvent bien équipées (cabanons, maisonnettes, etc.).

Ils regroupent 549 parcelles cultivables sur une surface totale d'environ 11 ha, répartis sur 10 sites, dont deux sont situés sur la commune du Mont-sur-Lausanne (Châtelard et Rionzi) et un sur terrain privé (Bon-Abri).

- Les «plantages» ou potagers: les locataires ne sont pas membres de la Fédération suisse des jardins familiaux. Les parcelles sont généralement de taille plus modeste (de 6 à 48 m²) et sont aménagées de manière rudimentaire, sans maisonnettes. Les plantages et les potagers sont gérés respectivement par le Service des parcs et promenades, le Service du logement et des gérances et eauservice.

Ils regroupent 323 parcelles cultivables sur une surface totale d'environ 2,5 ha, répartis sur 20 sites. Ils sont tous situés sur le territoire lausannois et sur des parcelles appartenant à la commune.

Tableau 1 : Recensement des jardins

Réf.	Localisation	Capacité d'accueil	Surface m ²	Altitude	Pente moyenne	Type – groupement/création
1.1	ch. des Plaines	3	1695	378.5	14,0%	familial – Bellerive/1973
1.2	ch. de Beauregard 2	26	3702	427	32,0%	familial – Montriond/1942
1.3	Av. du Chablais – jardins confirmés par PPA	100	17984	383	2,0%	familial – Vidy/2010
1.4	ch. de Pierreval (terrain privé)	6	1576	433.5	32,0%	familial – Bon-Abri/1976
1.5	ch. des Mayoresses 16	49	9344	631	5,5%	familial – Champ Thénnoz/1977
1.6	ch. des Mayoresses 21	20	2790	644	6,0%	familial – Mayoresses/1977
1.7	av. des Boveresses 42	42	10698	695	7,0%	familial – Bois-des Biolles/1978
1.8	ch. du Marronnier 1	32	4298	602	9,5%	familial – Bois-Gentil/1973
1.9	rte du Châtelard 22	17	2246	602	5,0%	familial – Petit-Flon/1977
1.10A	rte du Châtelard 60	74	16577	620	8,5%	familial – Rionzi/1984
1.10B	rte du Châtelard 60	180	38338	620	8,5%	familial – Châtelard/1957
2.1	av. du Grammont	1	296	401.5	14,0%	Potager non cultivé
2.2	av. de Cour 72	7	1417	411.5	6,0%	Potager
2.3	ch. de Fontenay	1	287	449.5	10,0%	Potager
2.4	ch. du Village	4	597	576.5	12,5%	Potager
2.5	rue du Vallon	3	1782	537.5	40,0%	Potager
2.6	ch. de Montmeillan 16	5	2577	574.5	38,0%	Potager
2.7	route d'Oron	2	928	621	20,0%	Potager
2.8	ch. de Bérée	7	1424	668	7,0%	Potager
2.9	rte du Pavement	1	307	609	20,0%	Potager
2.10	ch. du Presbytère	6	1576	554	16,0%	Potager
2.11	av. des Boveresses	20	2795	686	2,0%	Potager

Réf.	Localisation	Capacité d'accueil	Surface m ²	Altitude	Pente moyenne	Type – groupement/création
2.12	ch. du Cerisier	3	891	532	15,0%	Potager
3.1	rte de Chavannes	42	1802	386	11,5%	Plantage
3.2	av. de la Harpe	31	1245	416	7,0%	Plantage
3.3	av. Victor-Ruffy	34	1235	578	6,0%	Plantage
3.4	ch. de Boissonnet	35	1202	648	8,0%	Plantage
3.5	av. d'Aoste	16	816	604	8,0%	Plantage
3.6	ch. de Pierrefleur	73	2445	571	3,5%	Plantage
3.7	promenade de la Solitude	5	120	504	2,0%	Plantage
3.8	ch. de Praz-Séchaud	30	1300	684	4,0%	Plantage
	Total	875	134290			

4. Objectifs poursuivis en matière de jardins

Le chapitre 1.7 du Plan directeur communal de 1996 précise les objectifs et les principes en matière d'équipements sportifs et d'espaces de détente. Au sujet des jardins familiaux, il est précisé :

«Maintien, dans la mesure du possible et sans gaspillage du sol, des surfaces actuelles occupées par les jardins familiaux et recherche de nouvelles surfaces de remplacement tout en encourageant la création de potagers sur le domaine public et privé».

Cette volonté reposait sur la reconnaissance des fonctions assurées par cette activité, à savoir :

- détente et loisirs : fonctions fondamentales au même titre que des aménagements sportifs ou des espaces verts publics ;
- verdure en milieu urbain : végétation «dynamique», par opposition aux surfaces engazonnées «stériles» ;
- écologique : participe au tissu vert urbain et au maillage écologique (refuge pour faune et flore), ce «loisir à domicile» n'encourage pas le tourisme motorisé ;
- économique : entretien des surfaces assuré par les locataires ;
- didactique : apprentissage et exercice de la culture des plantes potagères ;
- sociale : vie associative et échange culturel, mise à disposition de terrain pour familles logées en habitat collectif, activité pour retraités ;
- santé : activité physique.

Ces constats ont ainsi justifié l'élaboration de propositions concrètes :

- maintenir autant que possible les surfaces occupées actuellement par des jardins familiaux ;
- prévoir le remplacement des parcelles qui sont vouées à la construction ;
- rechercher de nouveaux terrains qui assureront les besoins futurs en jardins familiaux de type associatif ;
- inciter les propriétaires privés à réserver sur leur bien-fonds des espaces dédiés à cette activité ;
- promouvoir la création de jardins potagers comme solution intermédiaire.

En substance, les objectifs poursuivis en 1996 demeurent d'actualité. Force, toutefois, est de reconnaître que les terrains dévolus aux jardins familiaux sont de plus en plus convoités. S'ils se situaient légèrement en périphérie il y a quelques décennies, ils se retrouvent aujourd'hui au cœur d'une agglomération en pleine croissance sur des sites souvent stratégiques. Il y a donc urgence à trouver des solutions pérennes afin que la Municipalité puisse respecter les engagements pris. Le chapitre 7

du présent préavis détaille les solutions envisagées sur le terrain. Mais parallèlement aux efforts déployés pour maintenir une offre en jardins familiaux, l'objectif général doit être d'élargir et de diversifier les possibilités de jardinage en milieu urbain, notamment en développant les plantages, dont les avantages sont nombreux.

4.1 Les plantages lausannois, une solution d'avenir

Situés dans des quartiers densément habités, les plantages sont proches du domicile des utilisateurs. La règle veut que l'on y vienne en quelques minutes à pied. L'intégration du plantage au cœur d'un quartier permet également de susciter un attachement particulier avec son environnement direct. Créateur de lien social, le plantage contribue à l'animation du quartier, devenant lieu de rencontre et d'échanges entre générations et cultures, cela même si certaines relations entre voisins de «plate-bande» demandent un apprentissage. Par ailleurs, la présence du voisinage exerce une forme d'auto-surveillance implicite limitant ainsi les risques de déprédation et de vol.

Contrairement aux jardins familiaux qui présentent des parcelles de taille importante variant entre 100 et 300 m², destinés à des jardiniers confirmés, la taille des parcelles des plantages est plus modeste et varie entre 6 et 48 m², par multiple de 6. Cela permet de satisfaire un plus grand nombre de citoyens. La diversité de l'offre intéresse ainsi un large public : jeunes et moins jeunes, jardiniers débutants et amateurs éclairés, milieux modestes et plus aisés. Compte tenu de la taille réduite des parcelles, les bénéficiaires sont invités à concentrer leurs efforts sur la culture de légumes, de fleurs, de petits fruits et autres plantes aromatiques et à s'abstenir de faire pousser des arbres et du gazon. Aucune construction n'est autorisée ; toutefois, la mise en place d'un coffre à outils, si possible à usage collectif, reste possible. La proximité du domicile le rend d'ailleurs souvent inutile. L'aménagement et l'équipement des plantages sont conçus de façon modeste et fonctionnelle, l'essentiel étant que le confort nécessaire à une bonne pratique du jardinage soit offert. Pour chaque plantage réalisé à Lausanne, les travaux se sont limités à un premier labour du terrain, à la création d'un réseau de cheminements permettant d'atteindre les lopins, à l'alimentation en eau, à l'équipement de bassins et à la pose d'une clôture de protection généralement accompagnée d'une haie de végétaux indigènes. Le coût moyen de réalisation s'est élevé à Fr. 40.– par m². La simplicité de la structure confère aux plantages un caractère «nomade», adapté à la ville, soumise à une évolution constante de son domaine bâti. Les plantages ont cette capacité de s'installer dans les interstices de la ville et, si nécessaire, de disparaître en cas de nouvelles constructions.

4.2 Les moyens de promouvoir les plantages

- intégrer de manière systématique le plantage comme élément du cahier des charges des études d'aménagements lors de la planification de nouveaux quartiers d'habitation ;
- promouvoir la pratique des plantages sur le domaine privé en invitant propriétaires privés et gérances immobilières à mettre à la disposition de leurs locataires les espaces résiduels qui ceinturent leurs immeubles ;
- offrir certaines prestations telles que : accompagnement du projet, conseils techniques, éventuel premier labour, mise à disposition d'un règlement.

De manière plus prospective, d'autres formes de plantages peuvent également être envisagées :

- des plantages «scolaires», pris en charge par des personnes à la retraite, favoriseraient un bon mélange de la pyramide des âges et un bon moyen de transmission du savoir horticole ;
- des plantages «thérapeutiques» proches de homes, hôpitaux, institutions permettraient aux patients à exercer certains mouvements tout en cultivant leurs légumes. Un groupe de pilotage composé de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes et de jardiniers pourrait réfléchir à l'utilisation de certaines tâches horticoles à des fins de rééducation ou de lutte contre l'ostéoporose ;
- des plantages «d'intégration» ou «jardins du monde», situés dans certains quartiers de la ville et gérés par des éducateurs de rue, faciliteraient l'intégration de personnes de nationalités et de cultures différentes ;
- des plantages «ruraux», situés sur des terres agricoles qui ne sont plus affermées, afin, entre autres, de mettre en valeur les bâtiments présentant une valeur architecturale reconnue.

Pour ceux qui ne possèdent pas de jardin potager ou n'ont pas le temps de cultiver leurs propres fruits et légumes, le recours à «l'agriculture contractuelle de proximité» représente une solution intéressante. Le principe consiste, moyennant un certain montant annuel, à bénéficier, plusieurs fois par mois, de paniers de fruits et de légumes biologiques de production locale.

Sains, diversifiés, de proximité et d'une fraîcheur indéniable, ils sont issus d'une production transparente et à un prix équitablement réparti. Les Jardins de Cocagne, présents à Genève, fonctionnent selon ce principe. A Lausanne, de tels «jardins ruraux», fonctionnant sur ce principe d'agriculture contractuelle de proximité, pourraient être étudiés sur des terres agricoles qui ne seront plus affermées. Cette proposition aurait notamment l'avantage de permettre la mise en valeur de certains bâtiments agricoles remarquables tout en conservant leur vocation originelle.

5. Autres formes d'aménagements de jardins familiaux

La réalisation de nouveaux groupements de jardins familiaux est l'occasion de reconsidérer la manière de les aménager afin de mieux les intégrer dans le paysage, de mieux les ouvrir vers l'extérieur, mais aussi de les adapter aux nouvelles contraintes urbaines, notamment la raréfaction des surfaces disponibles. Le projet d'aménagement, qui tiendra compte des caractéristiques du lieu, sera élaboré en concertation avec les utilisateurs.

Cette nouvelle conception, qui privilégie l'ouverture en aménageant, entre autres, des espaces mixtes parcs/jardins familiaux, respecte les principes suivants :

- prévoir une végétation structurante (haies vives, bosquets, arbres majeurs, vergers) favorisant l'intégration du jardin familial dans son contexte. L'image du jardin et ses qualités paysagères contribuent à renforcer l'image d'espaces verts ;
- intégrer des éléments favorisant la biodiversité tels que haies vives composées de végétaux indigènes, prairies maigres, étangs, murs en pierre et murgers ; autant de milieux accueillant une grande richesse faunistique et floristique ;
- réaliser les surfaces de circulation et cheminements, dans toute la mesure du possible, avec des revêtements perméables ;
- réserver des espaces collectifs favorisant la convivialité entre jardiniers et visiteurs (espaces ludiques pour enfants, espaces récréatifs [tables, barbecue, four à pain, jeux de boule, etc.]) ;
- concevoir l'organisation du jardin afin de favoriser les échanges avec l'extérieur. Les circulations doivent permettre aux passants de profiter de celui-ci, sans porter atteinte à l'intimité et à la tranquillité des jardiniers. Le positionnement des haies et leur transparence peuvent jouer un rôle essentiel ;
- inscrire le jardin dans un itinéraire d'espaces verts ou de cheminement public. L'intégration de jardins familiaux dans un parc public ou dans un réseau de promenades permet d'enrichir le parcours du promeneur et favorise des échanges spontanés. A titre d'exemple, les plantages réalisés dans la campagne du Désert et dans le quartier de la Bourdonnette illustrent de manière intéressante le rattachement de jardins individuels à une structure d'intérêt général ;
- limiter la dimension des nouvelles parcelles à 100 m² afin de garantir une égalité de traitement et, également, d'augmenter l'offre globale ;
- prévoir des secteurs avec et sans cabanon et les regrouper par deux ou quatre afin de donner un caractère plus aéré ;
- limiter les surfaces de circulation et de stationnement au strict nécessaire ;
- privilégier les abris collectifs.

6. Aspects écologiques

Les jardins potagers, jardins familiaux et plantages confondus, contribuent à la consommation de fruits et de légumes plus sains. Frais et cueillis à maturité, ils gardent toute leur valeur nutritive et ont une teneur en vitamines et une saveur parfaites. Du point de vue économique, ils permettent aussi d'obtenir des légumes de production locale en réduisant l'énergie grise (énergie nécessaire pour la fabrication, l'emballage, le transport, le stockage et le recyclage de chaque produit). Une énergie invisible à l'achat, mais qui représente près des deux tiers de l'énergie que nous consommons.

Au-delà de ces constats positifs, il faut bien reconnaître que la pratique du jardinage induit souvent des pratiques peu respectueuses de l'environnement, en particulier dans l'usage d'insecticides, fongicides, herbicides et autres produits de soins aux plantes. L'Association des jardins familiaux est consciente de cette problématique et tente de sensibiliser ses membres. Du côté des plantages, le règlement stipule clairement qu'un usage parcimonieux de ces produits doit être fait. Ces recommandations ne sont pourtant pas toujours suivies de manière rigoureuse.

Aussi apparaît-il intéressant de dresser ici un constat global des atteintes apportées à l'environnement par des pratiques inadéquates et de préconiser des mesures favorisant des comportements plus respectueux de la nature et de l'environnement.

Constats écologiques	Mesures envisagées
Certains polluants (métaux lourds, pesticides) peuvent devenir problématiques dans les plantages. Ces polluants sont présents en faible quantité de manière naturelle dans les sols, mais des apports supplémentaires peuvent provenir d'engrais et de produits phytosanitaires utilisés dans les jardins.	Des séances d'information avec panneaux explicatifs sont à organiser afin de sensibiliser les jardiniers aux dangers. La création d'un « jardin bio modèle » dans chaque potager, voire d'une ferme modèle, appuiera la démarche. Une analyse de terre est utile pour connaître la richesse du sol en éléments nutritifs et pour corriger la fertilisation afin d'assurer un bon développement des plantes sans surcharger le sol en engrais. Ces analyses devront être favorisées et soutenues.
Les prescriptions de manipulation de stockage et d'utilisation des produits toxiques exigées dans les bases légales sont rarement respectées.	Une application des normes environnementales en vigueur concernant la protection des eaux et des sols et l'utilisation des produits toxiques doit devenir la règle.
L'eau est une ressource rare à économiser. L'utilisation de l'eau du réseau de la ville de Lausanne pour l'arrosage reste un élément qui pèse lourd dans l'environnement.	La récupération d'eau pluviale sert aussi à économiser l'eau des réseaux. La pose de tonneaux ou l'installation de citernes, l'utilisation des toitures à proximité du jardin potager pourront s'organiser pour la collecte des eaux.
La valorisation des déchets reste un point très important à résoudre dans le jardin potager. Suite à divers contrôles, le tri des déchets verts, plastiques, cailloux doit aussi être amélioré dans les potagers.	Afin de favoriser le tri des déchets, un compost communautaire est souhaitable, de même que l'installation de poubelles adaptées.

6.1 Une charte nature et une labellisation des jardins

Ces constats militent en faveur de l'élaboration d'une charte qui pourra être proposée aux jardiniers des jardins familiaux et des plantages. Cet engagement écologique composé de critères simples et facilement applicables, listés ci-après, sera élaboré avec les principaux intéressés :

- une gestion différenciée (ou, mieux, un plan de gestion écologique) ;
- l'eau comme ressource rare à économiser ;
- le sol comme organisme vivant à nourrir et à protéger ;
- zéro produit de synthèse (engrais chimiques, pesticides), zéro OGM ;
- l'accroissement de la biodiversité végétale et animale ;
- l'utilisation des espèces de fruits et de légumes de la région, plus adaptée à notre climat ;
- l'économie de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables ;
- la réduction du bruit et de la pollution de l'air dus aux machines.

7. Les sites à déplacer

En termes de surface, les sites qui pourraient être amenés à être déplacés à moyen ou à long terme représentent une part importante des jardins familiaux existants, soit 63 % et un peu moins du quart des potagers/plantages, soit 23 %.

Ces sites sont situés en zone constructible ou le deviendront à court terme, à l'instar du site de Vidy qui fait partie du projet Métamorphose. Cette constructibilité confère une valeur importante à ces sites d'autant qu'ils se font rares. Dans ce contexte, une pesée des intérêts en présence entre le maintien des jardins et la construction de nouveaux logements, ou de nouveaux locaux pour des activités, ne réserve pas de surprise, tout particulièrement lorsque la densification du territoire urbain est un objectif d'aménagement du territoire partagé à tous les échelons politiques.

Toutefois, il importe de préciser que les sites à déplacer à court terme, soit ceux qui devront l'être, vraisemblablement d'ici cinq ans, représentent seulement 1,5 % des jardins familiaux et 8,5 % des potagers/plantages. Ce décalage dans le temps permet de trouver des solutions de remplacement sur une plus longue période pour ces sites à moyen et à long terme, respectivement entre cinq et dix ans et plus de dix ans.

Réf.	Localisation	Capacité d'accueil	Surface m2	Affectation en vigueur	Délais	Sous-total	Type
1.1	ch. des Plaines	3	1695	PGA – zone mixte de moyenne densité	court terme	1695	Familial
1.10A	rte du Châtelard 60	74	16577	PPA à l'étude	moyen terme	54915	Familial
1.10B	rte du Châtelard 60	180	38338	PPA à l'étude			Familial
1.5	ch. des Mayoresses 16	49	9344	PGA – zone mixte de faible densité	long terme	12134	Familial
1.6	ch. des Mayoresses 21	20	2790	PGA – zone d'utilité publique			Familial
2.4	ch. du Village	4	597	PGA – zone mixte de moyenne densité	court terme	2021	Potager
2.8	ch. de Bérée	7	1424	PGA – zone mixte de forte densité			Potager
2.6	ch. de Montmeillan 16	5	2577	PPA 721 – bâtiment de 4 niveaux	moyen terme	3505	Potager
2.7	route d'Oron	2	928	PGA – zone mixte de faible densité			Potager
	Total	344	74270				

Un répertoire exhaustif des terrains appartenant à la Commune de Lausanne, encore disponibles et situés sur le territoire urbain, a été constitué afin de repérer les sites en mesure d'accueillir des jardins communaux.

Chaque site a fait l'objet d'une fiche annexée au préavis, permettant d'apporter quelques informations utiles sur les thèmes suivants :

- **localisation** : photo aérienne ;
- **affectation** : selon la réglementation en vigueur ;
- **surface** : superficie totale en m² ;
- **altitude** : prise au milieu du site ;
- **pente moyenne** : sans tenir compte des ouvrages tels que murs de soutènement ;
- **type** : estimation du type le plus approprié compte tenu de la localisation du site ;
- **horizon de réalisation** : court (0 à 5 ans), moyen (5 à 10 ans) et long terme (plus de 10 ans) ;
- **procédure nécessaire** : élaboration de PPA, achat de terrain ou résiliation de bail ;
- **proximité de la clientèle potentielle** ;
- **desserte en transport collectif** : dans un rayon de 500 m ;
- **surface par parcelle cultivée** : tient compte du type, des aménagements et des accès ;
- **capacité** : estimation sur la base de la surface totale et de la surface par parcelle cultivée ;
- **remarques** : précisions supplémentaires.

A ce stade, la qualité des sols n'a pas été évaluée, de même que la présence sur le site des équipements nécessaires (approvisionnement en eau, évacuation des eaux usées, électricité). Ces aspects seront étudiés de cas en cas, lors de la réalisation des projets.

Récapitulatif des sites proposés

N° réf.	Localisation	Surface m ²	Horizon	Procédure	Proximité de la clientèle	Desserte en TC	Type
1	Campagne de Rovéréaz	30950	Moyen terme	PPA à faire	Oui	Lignes tl N°s 41, 42, 65	Familial
2	Victor-Ruffy	2000	Long terme	Rupture du bail de location	Oui	Ligne tl N° 6	Plantage
3	Quartier Les Fiches	2000	Moyen terme	Achat de la parcelle	Oui	m2	Plantage
4	Quartier écologique	6000	Moyen terme	PPA à faire	Oui	Ligne tl N° 1	Potager
5	Châtelard – Le Mont	20254	Long terme	PPA à faire – compensation ZA	Non	Ligne tl en 2010	Familial
6	Romanel	40500	Long terme	PPA à faire	Non	Aucune	Familial
7	Levant – Vuachère	1605	Court terme	Aucune	Oui	Lignes tl N°s 9 et 13	Plantage
8	Château de Béthusy	505	Court terme	Aucune	Oui	Lignes tl N°s 6 et 7	Plantage
9	Chemin de Boissonnet	1105	Moyen terme	Aucune	Oui	Ligne tl N° 41	Plantage
10	Signal de Sauvabelin	1872	Court terme	Levée de la servitude 315'654	Oui	Ligne tl N° 16	Plantage
11	Château de Valency	1490	Moyen terme	Aucune	Oui	LEB, ligne tl N° 7	Plantage
12	Avenue du Grey – Grattapaille	6500	Moyen terme	PPA à faire	Oui	Ligne tl N° 21	Familial
13	Rue de la Borde 50–52	650	Court terme	Aucune	Oui	Lignes tl N°s 8 et 22	Plantage
14	Rue du Vallon 15	350	Court terme	Aucune	Oui	Lignes tl N°s 16 et 22	Plantage
Total		115781					

Total des surfaces proposées

	Jardins familiaux			Potagers/plantages		
	A remplacer	Proposé	Différence	A remplacer	Proposé	Différence
A court terme	-1695	0	-1695	-2021	4982	2961
A moyen terme	-54915	37450	-17465	-3505	10595	7090
A long terme	-12134	60754	48620	0	2000	2000
Total	-68744	98204	29460	-5526	17577	12051

La commune de Lausanne dispose des réserves de terrains pour remplacer les jardins qui seront sacrifiés à court, à moyen et à long terme. De surcroît, elle pourra compléter son offre dans le domaine des plantages et des jardins familiaux.

Bilan à court et à long terme

	Jardins familiaux m²	Potagers/ plantages m²	Total
Surfaces existantes	109248	23622	132870
Surfaces à remplacer	-68744	-5526	-74270
Surfaces proposées à court terme	0	4982	4982
Surfaces proposées à moyen terme	37450	10595	48045
Surfaces proposées à long terme	60754	2000	62754
Bilan	138708	35673	174381
% accroissement	27,0%	51,0%	31,2%

La Commune de Lausanne pourra augmenter globalement son offre de 31,2%.

8. Planning de réalisation

Les projets et les intentions décrits aux chapitres précédents sont variés et différents par leur ampleur et leur faisabilité. Le tableau suivant présente le calendrier retenu pour les réalisations les plus proches et l'ordre des priorités souhaitées pour la suite des interventions.

Mesures	Moyens	Priorité
Augmentation de l'offre des surfaces cultivables en ville de Lausanne	Réalisation de nouveaux plantages sur parcelles communales (Etape 1) d'ici 2010. Crédit de Fr. 150'000.- disponible dans le Préavis N° 2005/53, Agenda 21, 6 ^e partie (solde disponible en novembre 2010 de Fr. 66'000.-).	1
	Réalisation de jardins familiaux et de plantages sur parcelles communales (Etape 2). Préavis à prévoir en 2011 (montant de Fr. 250'000.- prévu par SPP au plan des investissements de 2012-2014).	3
	Elaboration d'une « charte » avec les bénéficiaires de DDP, prévoyant l'intégration de lopins cultivables autour des bâtiments.	1
	Promotion des plantages auprès des gérances privées par de l'information.	2
	Recherche de nouveaux modèles de plantages (jardin thérapeutique, jardin d'intégration, agriculture contractuelle).	3

Mesures	Moyens	Priorité
Amélioration de l'intégration paysagère et sociale dans le cadre des nouveaux projets de jardins	Amélioration de l'insertion paysagère des jardins familiaux dans le tissu urbain par des plantations structurantes et la diminution du nombre voire l'abandon des cabanons, remplacés par un abri collectif.	1
	Intégration des potagers, plantages et jardins familiaux dans des itinéraires ou des promenades.	1
	Promotion de la convivialité au sein des espaces cultivés entre jardiniers, et promeneurs par des espaces de rencontres.	1
Amélioration de la biodiversité, de la qualité du sol, de la gestion de l'eau et de la revalorisation des déchets verts dans les jardins familiaux, potagers et plantages	Création d'une charte écologique et d'un label qualité incitant les jardiniers à utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement.	1
	Création d'un jardin potager modèle, sans produits chimiques, au sein du Service des parcs et promenades (réalisé en 2009 dans le parc Mon Repos).	1
	Inscription de rubriques budgétaires au SPP pour le suivi du projet des plantages et la promotion des méthodes respectueuses de l'environnement (par ex. soutien à une association de particuliers adhérents à la démarche).	1
	Organisation de conférences et cours de jardinage biologique dans les quartiers et les écoles (projet pilote mis en place par le SPP en 2010 dans le quartier de Praz-Séchaud).	1
	Création et présentation de panneaux thématiques (sol, eau, fumure) circulant dans les potagers, quartiers, écoles, hôpitaux.	1

9. Incidence sur le budget

Le projet n'a aucune incidence sur le budget. La création de nouveaux jardins ou plantages fera l'objet de demandes de crédit spécifiques.

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le N° 2011/04 de la Municipalité, du 12 janvier 2011 ;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le Plan directeur des jardins familiaux et potagers.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) rapportrice, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Albert Graf (UDC), M^{me} Manuela Marti (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M^{me} Janine Resplendino (AGT), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M. Jean-Pierre Thurre (LE)

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice: – La commission s’est réunie une seule fois le 22 mars 2011 de 15 h 30 à 17 h 40, à la Direction des travaux, Port-Franc 18. Elle avait la composition suivante: M^{mes} et MM. Elisabeth Müller, rapportrice, Roland Ostermann, Jean-Charles Bettens (remplaçant André Mach), Manuela Marti, Francisco Ruiz Vázquez, Eddy Ansermet (remplaçant Olivier Martin), Jean-Pierre Thurre, Janine Resplendino, Albert Graf. M^{me} Gisèle-Claire Meylan était excusée.

La Municipalité et l’Administration étaient représentées comme suit: M. Olivier Français, directeur des Travaux; M. André Baillet, adjoint au chef du Service de l’urbanisme, Yves Lachavannes, adjoint technique, Service des parcs et promenades, Roland Schmid, responsable domaines agricoles, FoDoVi, Bertrand Schauenberger, adjoint à la cheffe du Service du logement et des gérances.

M. Jean-Marie Brodard, président du comité central de l’Association lausannoise des jardins familiaux, a participé aux travaux de la commission jusqu’à 16 h 15. La soussignée remercie M^{me} Fabienne Bonny-Maritz pour ses excellentes notes de séance.

M. Français explique qu’un certain nombre de jardins familiaux et potagers se trouvent sur des parcelles à urbaniser. La Commune du Mont-sur-Lausanne va également modifier les droits à bâtir sur les sites occupés par les jardins du Rionzi et du Châtelard. De nouveaux emplacements ont ainsi été recherchés pour garantir la pérennité de cette offre de loisir. La planification s’est faite en collaboration avec l’Association lausannoise des jardins familiaux.

M. Brodard rappelle l’importance des jardins familiaux pour le bien-être des citoyens. Lors de remaniements, la consultation des usagers est primordiale, c’est pourquoi il se félicite de la bonne collaboration qui s’est établie à cette occasion entre l’Association lausannoise des jardins familiaux et la Commune de Lausanne. Il est heureux qu’il ait été possible de trouver des sites de compensation, à la différence de certaines villes comme Genève et Zurich, où cela n’a pas toujours été possible. Cependant, M. Brodard émet le vœu que les déménagements se fassent désormais à un rythme raisonnable.

Le reste des discussions est présenté par thème.

Projet Métamorphose

C’est lors de la présentation du projet Métamorphose que la question de la pérennité des jardins familiaux à Lausanne s’est posée. Selon les intentions de la Municipalité, le groupement des jardins familiaux de Vidy devait disparaître et les jardiniers déplacés sur une parcelle plus petite, située à l’ouest de la STEP. L’émotion a été grande, ce qui a amené le Conseil communal, lors de l’adoption du rapport-préavis 2007/19 (Projet Métamorphose), à poser les conditions suivantes:

1. que les jardins familiaux des Prés-de-Vidy retrouvent l’équivalent de la surface actuelle;
2. que la Municipalité établisse un Plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, afin de les pérenniser.

Il est à noter qu’en tenant compte du déplacement des jardins familiaux de Vidy (27’000 m²) sur une parcelle plus petite (17’830 m²), on arrive à un accroissement de l’offre de 20% seulement.

Quelques précisions supplémentaires sur les jardins familiaux et autres plantages

Les locataires des jardins familiaux payent un loyer. Les baux qui les lient au Service des gérances de la Ville sont actuellement en révision. M Brodard espère que les conditions actuelles (bail de dix ans, renouvelable ensuite tacitement d’année en année) pourront être maintenues. Les jardins familiaux sont très appréciés, actuellement cent cinquante à deux cents demandes sont en attente, ce qui correspond à des délais d’attente de un à deux ans. Les jardins sont strictement réservés aux Lausannois, à part une ou deux exceptions pour les parcelles situées sur la commune du Mont.

Par rapport aux jardins familiaux, les plantages constituent une offre différente, plus urbaine. Ils sont gérés par le Service des parcs et promenades, les bénéficiaires étant liés par un contrat. Les jardins familiaux tendent à être mieux soignés que les plantages, car l’organisation des jardiniers en association facilite le contrôle.

Un membre de la commission se demande si les jardins familiaux, de par leur bonne organisation, se voient plus facilement attribuer des terrains que les plantages.

Lors de la mise à disposition de nouveaux emplacements, une préparation minimale de la terre est assurée par les jardiniers de la Ville.

Statut du sol

Sauf une exception, les jardins familiaux (y compris les jardins situés sur la commune du Mont) et les plantages se trouvent sur des terrains appartenant à la Ville. Les potagers

se trouvent sur des terrains appartenant à la Ville ou sur des terrains privés. Un potager a été aménagé sur un réservoir d'eau.

Les nouveaux emplacements proposés nécessiteront parfois des changements d'affectation. En particulier s'ils se trouvent actuellement en zones intermédiaire ou agricole.

*Des notions de pérennité
et de court, moyen et long termes*

Avec le Plan directeur que nous examinons, l'existence des jardins familiaux est garantie pour environ quinze ans. Elle peut être remise en question dans un futur plus ou moins éloigné en cas de nouveaux projets d'urbanisation.

M. Français est prudent sur les notions de court, moyen et long termes. Cela correspondrait à peu près à cinq ans pour le court, sept à dix ans pour le moyen et quelque vingt années pour le long terme.

Charte nature

Les préoccupations environnementales pourront aisément parvenir aux locataires des jardins familiaux en raison de leur organisation en association.

En ce qui concerne les plantages, les planteurs sont tenus déjà maintenant de respecter des conditions d'utilisation dans lesquelles un usage parcimonieux de pesticides et d'engrais est préconisé. En outre, pour mettre au point la nouvelle charte, des ateliers pratiques ont été organisés aux plantages de Praz-Séchaud.

Sites à déplacer

Les sites déplacés correspondent à des zones à urbaniser. Un projet au chemin des Plaines est actuellement à l'enquête publique. Un projet de logements est en cours aux Fiches. Pour les autres sites, il n'existe encore aucun projet précis.

Un membre de la commission fait état de son embarras pour décider en bloc du bien-fondé des propositions. Il préférerait une prise de décision cas par cas.

Sites proposés

N° 1 Campagne de Rovéréaz

Un membre de la commission pense que l'avenir du domaine de Rovéréaz devrait être examiné pour lui-même. Il craint que l'installation de jardins sur le domaine ne le condamne. Il se demande si une alternative à ce site pourrait être envisagée, par exemple, au Vallon sous Tridel ou vers l'ancienne UIOM.

Il lui est répondu que l'Administration réfléchit à l'avenir du domaine de Rovéréaz. Maintenir cette exploitation n'est pas évident vu sa taille déjà modeste actuellement et sa

situation en milieu périurbain. Une participation à une communauté partielle de production laitière avec le fermier voisin a été proposée au fermier actuel afin de préserver le potentiel de production de lait du domaine (*information obtenue hors séance: un accord dans ce sens a été conclu en 2009*). Il est, de plus, envisagé de conserver ce patrimoine rural pour en faire une vitrine de l'agriculture de proximité.

Il sera tenu compte de la proposition d'implanter quelques jardins familiaux au Vallon.

N° 2: Victor Ruffy

L'exploitant actuel est propriétaire de la ferme, mais est locataire de terrains appartenant à la Ville. Un membre de la commission souligne que les habitants du quartier sont attachés à cette exploitation agricole et regretteront sa disparition.

N° 3: Quartier Les Fiches

La parcelle a été entre-temps achetée par la Ville.

N° 10: Signal de Sauvabelin

Des précisions sont demandées par un membre de la commission au sujet de la servitude. Il a été répondu à cette demande dans les notes de séance: « *Il s'agit d'une zone de protection pour permettre la recherche d'eau.* »

N° 13: Rue de la Borde 50-52

Un membre de la commission fait remarquer que cet endroit est actuellement un joli parc et devrait le rester, si possible agrémenté d'une place de jeux (*information obtenue après la séance de commission: ce terrain est en main privée*).

N° 14: Rue du Vallon 15

Le site n'est pas en zone forêt. Des plantages sauvages s'y sont installés et pourront ainsi être officialisés.

Nous passons au vote de l'unique conclusion.

Un membre de la commission propose d'amender la conclusion de la façon suivante:

D'approuver les intentions de la Municipalité concernant le Plan directeur des jardins familiaux et potagers **à l'exception du projet de site N° 1 – Campagne de Rovéréaz**. Cet amendement est refusé par 2 oui, 6 non et 1 abstention.

La conclusion non amendée est acceptée par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le président: – Monsieur Ostermann, avez-vous quelque chose à ajouter à ce rapport?

M. Roland Ostermann (Les Verts), rapporteur remplaçant: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion sur ce préavis.

Discussion

M. Eddy Ansermet (LE): – La planification des jardins familiaux s’est faite en collaboration avec l’Association des jardins familiaux de Lausanne. Les échanges avec cette dernière ont permis d’affiner le projet. Cette procédure unique en Suisse permettra de pérenniser les activités des jardins familiaux sur le territoire de la Commune de Lausanne. LausanneEnsemble approuvera les conclusions du préavis et vous invite à en faire de même.

M. Roland Ostermann (Les Verts) rapporteur remplaçant: – Je vais enlever ma perruque de rapporteuse-suppléante pour m’exprimer au nom des Verts.

La vision générale qu’apporte ce préavis d’intention est la bienvenue. Toutefois, ce genre de préavis peut créer une certaine perplexité. On peut l’envisager sous l’angle d’une vue prospective dont chaque élément fera l’objet d’une analyse fine le moment venu. Le risque, non négligeable, est que, le moment venu, on s’entende dire que nous sommes liés par la décision prise lors de l’examen général des intentions. A l’inverse, s’accrocher maintenant sur certains points, alors que le projet n’est qu’une esquisse, pourrait laisser entendre que ce qui ne fait l’objet d’aucune remarque est à admettre comme chose acquise.

Les Verts considèrent dès lors que le préavis offre un recensement des possibilités à envisager. Dans cette optique, ils émettent trois réserves quant aux sites à évaluer. Premièrement, la création de plantages à Victor-Ruffly est séduisante par le cadre de vie que cela peut créer dans le quartier. Mais cela signifie aussi, pour ceux qui n’y feront pas pousser leurs propres produits, la fin du commerce de proximité qui s’y trouve actuellement. Il y a donc impérativement à faire une pesée d’intérêts avant toute décision. Deuxièmement, le site Levant-Vuachère. Il consiste en un petit pré à la lisière du cordon boisé de la Vuachère. Les maisons voisines font partie d’une zone mixte, de moyenne densité. Le parc le plus proche, la promenade Jean-Jacques Mercier, est à quinze minutes de marche. De ce fait, ne devrait-on pas fractionner ce site Levant-Vuachère afin qu’il reste en partie accessible au public sous forme de parc et de place de jeux et ne pas l’occuper totalement par des plantages ?

Troisièmement, le site de Rovéréaz. J’ai signalé en préambule le danger de voir un préavis d’intention se transformer en acte décisionnel. J’ai bien senti, ici ou là, que puisque le déplacement des jardins familiaux de Vidy à Rovéréaz avait été envisagé dans le projet Métamorphose, il n’y avait plus à y revenir ! Pourtant le problème est d’importance. Chaque fois qu’un agriculteur met fin à son activité sans pouvoir transmettre son domaine à l’un de ses enfants, on décrète que son exploitation n’est plus viable en raison de l’exiguïté de ses terres. Si l’on veut maintenir une agriculture en Suisse, il n’y a qu’une alternative : ou on adjoint à ce domaine des terres touchées par le même syndrome ou on rattache les terres de ce domaine à un autre, qui en a besoin. Pour Rovéréaz, ce choix important n’a pas été sou-

mis à notre Conseil. Pire, en amputant cette exploitation d’un vaste territoire, on contribue à la démanteler; donc à y mettre fin. La disparition des dernières exploitations agricoles lausannoises si proches de la ville ne peut se faire comme ça, à la sauvette. Ce d’autant plus que celle de Rovéréaz est un miracle : connaissez-vous une autre ville de la taille de Lausanne où l’un des accès soit aussi bien aménagé que celui de Rovéréaz ? Sans banlieue annonciatrice, lorsque vous atteignez le giratoire de la route d’Oron au haut du chemin de Rovéréaz, vous passez brusquement d’un domaine agricole à la ville construite. C’est unique. Nous exprimons donc toutes réserves au sujet du démantèlement du domaine de Rovéréaz et vous annonçons le dépôt d’une motion demandant à la Municipalité de présenter les choix qui s’offrent pour l’avenir du domaine agricole de Rovéréaz. (*L’orateur remet le texte de la motion au président.*) Voilà qui est fait.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – En début de séance de commission, et comme l’a relevé M^{me} la rapportrice dans son rapport, les commissaires ont pu entendre le président central de l’Association des jardins familiaux expliquer la philosophie et les buts poursuivis par cette dernière. Plusieurs questions ont été posées et les commissaires ont été satisfaits des réponses données. Le but de ce préavis est de faire l’inventaire de l’existant, mais surtout de prévoir l’avenir, notamment dans le cadre des nombreux bouleversements qu’engendrera le projet de Métamorphose.

La projection dans le futur, qui précise quels sites seront déplacés, avec les délais correspondants, et quels sont les nouveaux sites prévus avec leurs particularités est intéressante. Il s’agit d’un travail important et bien documenté, effectué par la Direction des travaux. Ce document devrait rassurer les intéressés quant à l’avenir de l’association et la pérennité de leur patrimoine.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter les conclusions de ce préavis.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Le préavis, assez bien fait, souffre malheureusement d’une lacune juridique qu’il me paraît nécessaire de souligner au moment où il s’agira de passer à l’acte. Je vous lis un texte qui vient de la Confédération et qui concerne les jardins familiaux : « *Les jardins familiaux ne sont en règle générale pas compatibles avec les surfaces d’assolement parce qu’ils comprennent des accès en dur, des petites constructions ou des contaminations, par exemple du fait de la surfertilisation. Si la surface remplit les critères de qualité et n’est pas construite ni équipée de conduites d’eau et s’il est possible en outre d’éviter des atteintes durables au sol, par exemple par une fertilisation adéquate, elle reste en principe utilisable par l’agriculture et peut continuer à être comptée dans les surfaces d’assolement.* »

Je sais que la Municipalité n’est pas très heureuse lorsque l’on parle des surfaces d’assolement, mais il n’est pas possible de passer sous silence la législation fédérale dans ce

domaine. De ce point de vue, il serait nécessaire qu'au moment où l'on passera à la réalisation des vrais transferts, ces éléments soient clairement stipulés dans les différents préavis qui nous seront soumis. Comme il s'agit d'un préavis d'intention, c'est une grosse lacune, mais cela ne m'incitera pas à le refuser, je me contenterai de m'abstenir.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'entrerais très modestement et avec une grande humilité dans cette discussion étant donné que je serai très peu concerné puisque toutes ces choses-là arriveront après ma retraite, c'est-à-dire dans trois ans. Je veux m'en tenir strictement à des éléments factuels et m'abstenir de les commenter, autant que possible.

Le démantèlement du domaine a été cité. Il faut savoir que ces dix ou douze dernières années, lorsqu'un domaine lausannois voyait son fermier le quitter pour une raison ou pour une autre, et pas forcément pour cause de retraite, la Municipalité a toujours eu la sagesse de réunir les fermiers restants et de partager les terres entre eux. Cela afin de leur donner davantage de garanties pour l'avenir par une augmentation des surfaces. C'est une sage politique.

Il a été dit que Rovéréaz n'avait pas de succession. Deux de mes enfants sur trois sont professeurs de gymnase, et malgré les hauts cris qu'ils ont poussés sur Decfo-System, leur avenir est plus assuré que le mien. Je ne pouvais pas les contraindre à me succéder sur un domaine dont la rentabilité – simplement le fait de pouvoir boucler ses comptes sur ce qu'on gagne par une production agricole et la perception de paiements directs – n'est plus au rendez-vous depuis environ quatre ans. Ce n'est la faute ni de la Ville, ni la mienne. Lorsque les prix baissent et continuent de baisser, il arrive un moment où on doit avoir recours à des revenus annexes pour s'en tirer. C'est valable également sur des domaines plus grands et mieux équipés que le mien, ce n'est pas la faute de la Municipalité.

Mais Rovéréaz est un des bijoux de la couronne du point de vue de l'attachement sentimental des Lausannois à ce site. Sa situation en zone intermédiaire et non en zone à bâtir permettra sa pérennisation. Je crois pouvoir rassurer tous ceux qui aiment ces points de vue extraordinaires. C'est cela d'ailleurs qui fait mon malheur : l'attractivité touristique du domaine. Rovéréaz sera cultivé par d'autres fermiers de la Ville, mais le paysage restera le même, c'est là l'essentiel. Quant aux bâtiments, ils seront réaffectés pour une utilisation conforme au secteur primaire. En effet, les nouvelles exigences fédérales en matière de surfaces d'assolement font revenir la zone intermédiaire en zone agricole. Ces bâtiments ne pourront donc être réaffectés que dans une vocation liée au secteur primaire et, pour une partie d'entre eux, liée aux jardins familiaux. L'intention de la Ville est d'éviter les cabanons, de promouvoir un nouveau concept de jardins familiaux avec des locaux communs dans une partie des bâtiments de ferme réaffectés du fait de l'abandon du bétail.

Donc je crois que les choses se présentent bien, que les projets qui émergeront sur Rovéréaz, auxquels je peux

modestement avoir aussi accès, devraient être de nature à maintenir cet « esprit de Rovéréaz » aux portes de la ville, ou l'on passe sans transition de la campagne à la ville. Un esprit fait d'accueil : voilà vingt-trois ans que nous recevons des classes et je pense que cela continuera. A l'avenir, cela se traduira par une interface entre la ville et la campagne, avec des jardins familiaux et je crois des espaces de convivialité dans les bâtiments ruraux. Bref, il me semble que tout cela s'emmanche bien et peut donner des garanties ou répondre positivement aux inquiétudes de certains.

Quant aux risques, dans les jardins familiaux, de surfertilisation et de surutilisation, il y aura des règlements qui, je l'espère, permettront un usage normal et rationnel de ces terres. L'extension maximale de ces jardins familiaux avoisinerait les deux hectares sur trente-cinq, qui sont agricoles. Quoi qu'on ait pu dire ou laissé entendre, il ne s'agit que de 7% à 8% de la surface totale de Rovéréaz.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Après les propos que je viens d'entendre, il n'y a plus grand chose à dire sur Rovéréaz. Il est bien que cette motion soit déposée. La prochaine Municipalité donnera ses intentions pour son avenir, comme M. Chollet vient de le dire.

Mais vous avez raison, Monsieur Ostermann : par ce préavis, vous prenez une décision importante en termes d'aménagement du territoire et plus particulièrement pour les gens qui utilisent cette terre pour installer des jardins potagers. La fin du processus viendra quand il y aura des DPP bien spécifiques sur les lieux mentionnés dans le préavis. Aujourd'hui, ce n'est qu'une piste et il est sûr que demain il y aura quelques évolutions.

Je rappelle aux personnes qui n'ont pas toujours suivi ce dossier que nous confirmons une promesse que nous avons faite au début du projet Métamorphose. Nous avons dit qu'il y aurait un changement d'activité sur Vidy, mais pas d'espace, et que nous tenterions de trouver un terrain de substitution. Ce qui a été fait. Sur la base de cette promesse, qui s'est réalisée, nous indiquons aussi l'avenir des activités sur le reste du territoire lausannois, voire à ses abords. C'est une proposition importante pour les quelque trois mille personnes qui profitent de ces jardins familiaux, réservés exclusivement à la population lausannoise.

Je corrige quelques propos, puisqu'on salue le talent de la Direction des travaux dans l'élaboration de ce préavis. Ce dernier n'a pas été rédigé uniquement par Travaux, nous nous sommes associés avec les deux autres directions qui gèrent ces dossiers. Les gens qui sont tous les jours sur le terrain et qui s'occupent des jardins familiaux appartiennent à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ainsi qu'à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine. C'est le résultat d'un travail collectif. Pour le moment, nous parlons davantage d'aménagement du territoire, mais lorsqu'il faudra installer des équipements spécifiques, ce sera la direction en charge de ce dossier qui vous présentera les investissements nécessaires.

Je ne peux que vous recommander de soutenir cette proposition qui présente la stratégie des jardins familiaux et potagers en Ville de Lausanne.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire la détermination de la commission.

M. Roland Ostermann (Les Verts), rapporteur remplaçant : – L'unique conclusion avait fait d'abord l'objet d'un amendement, qui a été refusé. La conclusion non amendée a été acceptée par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le président : – La conclusion demande d'approuver ce rapport-préavis d'intention. Nous allons voter à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion de ce préavis l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec quelques abstentions, sans opposition, vous avez accepté la conclusion de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2011/04 de la Municipalité, du 12 janvier 2011;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le Plan directeur des jardins familiaux et potagers.

Le président : – Avant la pause, nous prendrons encore... (*Brouhaha.*) Si, si! Nous traiterons encore le rapport-préavis 2011/06. J'appelle M^{me} Muriel Chenaux Mesnier, présidente-rapporteuse, à la tribune.

*Réponse à la pétition de M^{me} L. Lavanchy-Bräm
et consorts (75 signatures)*

**« Parents lausannois en colère – pénurie de crèches :
pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière
et de façon urgente »**

Préavis N° 2011/06

Lausanne, le 12 janvier 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à la pétition de M^{me} Lisane Lavanchy-Bräm et consorts « Parents lausannois en colère – pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente »¹. Cette pétition poursuit deux objectifs :

- intensifier le développement des places d'accueil préscolaire en particulier au centre et au sud de la Ville ;
- améliorer sensiblement le fonctionnement du Bureau d'Information aux Parents (BIP), en particulier la communication entre les parents inscrits sur la liste d'attente centralisée et le BIP.

La réponse de la Municipalité s'articule sur trois axes :

1. Intensification du plan de développement de la législature : réalisations, propositions et perspectives

Pour répondre aux demandes des parents lausannois et des pétitionnaires, la Municipalité a saisi les occasions de développement de l'offre qui se sont présentées dans la première moitié de l'année 2009 et dont la concrétisation a vu le jour entre septembre et décembre 2009. La situation de l'accueil collectif préscolaire au 31 décembre 2009 et les réalisations prévues pour 2010 et 2011 ainsi que les grandes lignes de la planification du plan de développement pour la prochaine législature sont développées au chapitre 2.

2. Bureau d'information aux parents (BIP) : bilan, évaluation et améliorations

Le BIP a été créé en 1994 suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 7 « Création d'un bureau central d'information sur l'accueil des enfants » le 10 mai 1994². Rattaché pendant 10 ans à l'ACAE, le BIP a rejoint le Service de la petite enfance (SPE) en 2004 et a emménagé en 2007 dans de nouveaux locaux créés au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif de Chauderon 9. Le présent rapport-préavis donne l'occasion à la Municipalité de dresser un bilan du BIP actuel, d'évaluer en quantité et en qualité ses prestations et de proposer un nouveau fonctionnement plus performant.

3. Optimisation de la gestion de l'offre (attribution des places d'accueil)

Cette partie permet à la Municipalité de rappeler la procédure d'attribution des places d'accueil aux familles lausannoises, de l'évaluer et de proposer des améliorations. Ces dernières seront aussi bien quantitatives, par l'augmentation du taux d'occupation, que qualitatives, par la garantie du respect des priorités d'accueil décidées et par une meilleure communication entre le BIP et les parents en attente d'une place en garderie.

¹BCC N° 6/1 du 25.11.2008, pages 499-500.

²BCC 1994, partie I, pages 886 à 892.

Pour mener à bien ces trois axes de développement et d'amélioration, la Municipalité sollicite un crédit spécial sur l'exercice budgétaire 2011 de Fr. 124'000.– réparti globalement comme suit :

- adaptation et amélioration du module informatique du BIP: Fr. 50'000.–;
- augmentation du plan des postes du SAJE de 1,5 EPT, dès juillet 2011, pour améliorer les prestations du BIP: Fr. 74'000.–.

Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	879
2. Intensification du plan de développement de la législature: réalisations et perspectives	881
2.1 Réalisations	881
2.2 Perspectives	881
3. Bureau d'information aux parents (BIP): bilan, évaluation et améliorations	882
3.1 Pour se souvenir	882
3.2 Le BIP et les familles	883
3.3 Dotation et fonctionnement du BIP: constat, bilan et propositions	884
3.4 Gestion informatique: constat, bilan et propositions	885
4. Optimisation de la gestion de l'offre (attribution des places)	886
4.1 Processus d'attribution des places d'accueil	886
4.2 Indicateurs de performance	887
5. Synthèse et conséquences financières	888
5.1 Augmentation du plan des postes du SAJE	888
5.2 Conséquences financières	888
6. Conclusions	889

Abréviations:

BIP:	Bureau d'Information aux Parents
LAC:	Liste d'Attente Centralisée
ACAE:	Association pour les Centres d'Accueil de l'Enfance (dissolution au 31.12.2006)
CVE:	Centre de Vie Infantile (garderies)
SAJE:	Service d'Accueil de Jour de l'Enfance ³
IPE:	Institution Pour l'Enfance (garderies et APEMS)
APEF:	Association Pour l'Entraide Familiale
CVAJ:	Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse
UAPE:	Unité d'Accueil Pour Ecoliers (enfants du cycle initial, ex-classes enfantines)
APEMS:	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (enfants des deux cycles primaires)
FAJE:	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
RéseauL:	Réseau d'accueil de Jour Lausanne
PMI:	Philip Morris International
OFAS:	Office Fédéral des Assurances Sociales
EPFL:	Ecole Polytechnique Fédérale Lausanne
CPHV:	Centre pédagogique pour les handicapés de la vue
AGELA:	Association de la Garderie Espagnole de Lausanne et Alentours
EPT:	Equivalent Plein Temps

³Communication au Conseil communal du 7 juin 2010. Dès le 1^{er} septembre 2010, la Municipalité a décidé de créer le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) en transférant le secteur des APEMS du Service de la jeunesse et des loisirs à l'ancien Service de la petite enfance afin de regrouper toutes les prestations reconnues par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) dans une même entité administrative.

2. Intensification du plan de développement de la législation : réalisations et perspectives

2.1 Réalisations

Le 20 janvier 2009, le Conseil communal a pris acte de la réponse municipale à l'interpellation de M^{me} Andréa Egli intitulée « Bébés? Oui! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons? (encore et encore)⁴ ».

Dans cette réponse, il était précisé qu'au 31 décembre 2008, l'offre en places d'accueil préscolaire collectif s'établissait à 2375 places, en augmentation de 46,2% depuis le 31 décembre 2002. La Municipalité y rappelait quelques projets en cours et l'objectif à atteindre jusqu'à la fin de la législature :

« Proposer une place d'accueil préscolaire à plus de la moitié des enfants de moins de 4 ans et demi. En d'autres termes, il s'agit de répondre à 75% des demandes de parents qui ont un besoin de garde avéré dans les délais demandés. »

Depuis lors, sept projets se sont réalisés :

- l'extension du CVE municipal de la Cité par la création de 24 places au chemin de Béthusy 14 (quartier Mousquines/Bellevue) pour les écoliers du cycle initial (UAPE);
- l'ouverture d'une nursery-garderie de 22 places au chemin de Primerose 25 (quartier Montriond/Cour);
- l'ouverture d'une nursery-garderie de 44 places au chemin de Mornex (quartier Centre) en partenariat avec l'entreprise Alpiq;
- l'extension du CVE de l'Abri de 12 places supplémentaires (quartier Vallon/Béthusy);
- l'achat de 12 places pour des enfants lausannois dans la nursery-garderie privée ouverte en janvier 2010 par Philipp Morris International qui compte 110 places au total.

La reprise par des IPE du RéseauL de deux structures privées non subventionnées :

- la structure « Chez Colette » à l'avenue Florimont 21, qui accueillait depuis plus de 20 ans des écoliers enfantins et primaires. La Fondation de la Crèche de Lausanne a accepté de reprendre ces locaux et de créer 24 places d'accueil pour des écoliers du cycle initial. Cette structure a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2009–2010;
- la nursery-garderie de 22 places « Les Diablotins » à l'avenue Montoie 20. Le CVE de Montelly a repris ces locaux et offre, depuis le 1^{er} décembre 2009, 22 places en nursery-garderie pour les enfants du quartier.

Un projet est en voie de réalisation :

- la création du 10^e centre de vie enfantine municipal de 68 places à l'avenue de la Borde (préavis N° 2008/48). Son ouverture est prévue dans le premier semestre de l'année 2011.

2.2 Perspectives

Au 31 décembre 2009, le nombre de places disponibles en priorité pour les Lausannois s'élevait à 2535 places pour des enfants âgés de 4 mois à 6 ans et demi (+ 160 places). De plus, la Municipalité a signé une convention de partenariat avec l'Etat de Vaud qui gère deux structures sur le territoire lausannois (Mosaïque et Carambole) et a accepté d'inclure l'extension de la garderie de l'EPFL (Polychinelle) dans sa convention de subventionnement. Ce qui a augmenté la capacité d'accueil de 198 places. Au total, ce sont donc 2733 places qui étaient à la disposition des parents d'enfants lausannois dès le 1^{er} janvier 2010.

Malheureusement, l'offre globale d'accueil en ville de Lausanne a diminué de 61 places à la rentrée scolaire 2010–2011. En effet, le CVE de l'AGELA a dû cesser son activité au 31 août 2010, l'Etat espagnol, propriétaire du site, ayant décidé de réorienter l'affectation des locaux à d'autres missions. Le SAJE a recherché des solutions pour assurer la continuité de l'accueil des quelque 85 enfants lausannois qui étaient sous contrat à l'AGELA. Au 1^{er} août 2010, tous ces enfants ont été replacés dans une structure du RéseauL.

⁴BCC N° 9/II du mardi 20 janvier 2009.

La Municipalité a encore densifié ce plan de développement en soutenant six projets qui sont intégrés au budget 2011 ou qui ont fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires sur le budget 2010 :

1. l'extension du CVE de Montelly par la création d'une UAPE de 24 places à l'avenue de Montoie 20 dès la rentrée scolaire 2010–2011. Comme le demandent les pétitionnaires, la Municipalité a fortement densifié les structures d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans et demi dans les quartiers du sud de la Ville (100 places en deux ans). Il s'agissait de compléter cette densification en créant des structures d'accueil pour les écoliers enfantins afin d'assurer une place en UAPE avant l'accueil en APEMS à tous les parents bénéficiant d'une solution de garde en nursery-garderie dans une structure du RéseauL. Ce projet a fait l'objet d'une communication au Conseil communal et d'une demande de crédit supplémentaire 1^{re} série 2010 ;
2. la création d'une UAPE de 24 places au sein de la Fondation de l'asile des aveugles, plus précisément dans les locaux scolaires du Centre pédagogique pour handicapés de la vue (CPHV) à l'avenue de France 30. Ce projet concrétisé à la rentrée scolaire 2010–2011 est financé par le solde de la subvention 2010 réservé à la garderie de l'AGELA et n'a pas nécessité de crédit spécial ;
3. l'extension du CVE du Servan (quartier de Montchoisi) par la création de 22 places en nursery garderie, exploitée depuis août 2010 ;
4. la création d'une nursery garderie de 22 places dans le nouveau quartier d'habitation en construction au chemin de Maillefer. Ce projet sera porté par l'APEF et a vu le jour le 4 janvier 2011 ;
5. la création d'une nursery garderie de 22 places au chemin du Signal en partenariat avec l'EMS de Bois-Gentil. Ce projet, qui entame une collaboration avec les EMS fortement demandeurs, est géré par une association créée en 2010. Cette garderie a vu le jour au début de l'année 2011 ;
6. la création d'un CVE privé, en partenariat, de 44 places en extension de la nursery garderie de Primerose, actuellement dotée de 22 places. En effet, une convention a été signée dans le cadre du projet «Nespresso» et une structure d'accueil est planifiée au chemin des Plaines 11. Le projet sera confié au CVAJ, qui gère actuellement la nursery garderie de Primerose, et devrait voir le jour en 2011.

La Fondation de la Crèche de Lausanne a planifié la construction d'un CVE privé de 75 places dans le quartier du Rôtillon. La Fondation assure l'investissement financier pour la réalisation de ce projet. La mise en exploitation devrait intervenir dans le courant 2013 et fera l'objet d'une convention de subventionnement comprenant un partenariat avec des entreprises du centre ville.

Ces projets vont se réaliser, mais ils auront un impact non négligeable sur le budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne. Une analyse, une évaluation et un plan de développement global seront présentés au Conseil communal au début de la prochaine législature ; il inclura la totalité des prestations d'accueil pré et parascolaire et s'adaptera aux possibilités financières de notre Commune.

3. Bureau d'information aux parents (BIP) : bilan, évaluation et améliorations

3.1 Pour se souvenir

En 1994, le préavis N° 7 décrivait les objectifs visés par la «Création d'un bureau central d'information sur l'accueil des enfants» :

- ◆ apporter une vision globale de la demande et de l'équipement (description de l'offre) ;
- ◆ recenser les places disponibles ;
- ◆ offrir appuis et conseils aux parents en recherche d'une place d'accueil et les orienter vers une solution adaptée à leurs besoins ;
- ◆ libérer les directions du travail important de gestion de la liste d'attente ;
- ◆ constituer un véritable observatoire des besoins en matière de garde d'enfants qui permettrait une véritable planification.

Pendant 10 ans, la plupart de ces missions furent remplies à la satisfaction des partenaires. L'augmentation très marquée des demandes de places d'accueil et la diversité des besoins liés à un marché du travail en constante évolution ont rendu la tâche de plus en plus difficile, ce qui a amené la Municipalité à acquérir un outil informatique de gestion de la demande et de l'offre en places d'accueil.

Depuis l'été 2005, tous les parents qui désirent obtenir une prestation de garde collective ou familiale doivent s'inscrire sur la liste d'attente centralisée (LAC) gérée par le BIP. Les inscriptions peuvent s'effectuer en remplissant un formulaire obtenu en appelant la permanence téléphonique ou en se rendant à la réception du BIP. Le site internet de la Ville ne permet pas encore de s'inscrire en ligne mais les parents peuvent télécharger le formulaire d'inscription. Par ailleurs, le site leur donne des informations précieuses sur le mode de fonctionnement du BIP et des garderies. On peut également calculer le coût de la place d'accueil en fonction de sa situation personnelle. Lorsqu'une famille a inscrit son enfant sur la LAC, elle reçoit une lettre de confirmation la rendant attentive au fait qu'elle devra réactualiser sa demande tous les quatre mois. Passé ce délai, la demande est annulée et les parents devront la reformuler le cas échéant.

Il est important de souligner qu'actuellement le BIP n'est pas un office de placement des enfants dans les institutions; son rôle se cantonne à :

- ◆ l'enregistrement et la gestion des demandes;
- ◆ l'analyse des demandes à des fins statistiques et de planification de l'offre;
- ◆ l'orientation aux familles;
- ◆ la tenue à jour de l'offre.

L'attribution d'une place incombe aux structures d'accueil qui doivent respecter les priorités d'accueil décidées et contractualisées par conventions. Après l'inscription, les collaborateurs du BIP demandent donc aux parents de s'adresser directement aux directions des institutions susceptibles d'accueillir l'enfant, afin de s'informer sur les perspectives et les délais pour l'obtention d'une place.

3.2 Le BIP et les familles

Entre avril et mai 2010, le BIP a comparé le nombre de naissances de petits Lausannois et leur présence ou non sur la LAC : à mi-juillet 2010, 85 % des parents concernés avaient inscrit leur enfant pour une place en garderie.

La Municipalité note aujourd'hui que les familles ont une tendance assez marquée à inscrire leur futur enfant même si des solutions éducatives et de garde existent déjà. Dans un système où la demande dépasse largement l'offre, ces parents qui n'ont pas de besoin de garde avéré, mais qui néanmoins sont demandeurs d'une place d'accueil pour leur enfant, représentent un groupe partenaire important qu'on ne peut actuellement identifier. C'est une réalité avec laquelle il s'agit de composer.

La Municipalité constate également que les familles calquent souvent leurs demandes, non pas à leurs besoins réels, mais à ce qu'elles imaginent prioritaire d'évoquer lorsqu'elles souhaitent une place en garderie. Ce fonctionnement « humain » qui consiste à demander beaucoup pour obtenir moins est bien réel. Les parents ont, au fil des mois, défini un certain nombre de stratégies qu'ils pensent efficaces pour l'obtention d'une place. Citons par exemple, le fait de signaler une demande plus conséquente que le besoin réel ou d'évoquer avoir un emploi alors que ce n'est pas le cas. Afin de ne pas perdre leur tour dans la file d'attente, ils anticipent leur besoin et inscrivent leur enfant trop à l'avance; aussi n'est-il pas rare qu'ils refusent une place attribuée en repoussant l'entrée tout en voulant garder leur rang dans la liste. Certains d'entre eux, comme demandé, téléphonent régulièrement à l'IPE pour connaître la situation. Mais, lorsqu'une place leur est attribuée – parce que c'est leur tour et qu'ils remplissent les critères –, ils ont tendance à croire que c'est le résultat d'un forçage de leur part et racontent à l'extérieur qu'ils ont été privilégiés.

Toutes ces explications démontrent les tensions réelles et bien compréhensibles que vivent les familles en attente d'une place de garde pour leur enfant. Malheureusement, elles contribuent à donner une image négative du travail fourni tant par les collaborateurs du BIP que par les directions des institutions. Certaines demandes régulièrement actualisées par les parents qui figurent sur la liste d'attente ne sont pas effectives, puisque les places sont refusées lorsqu'on les leur propose. Afin de remédier à cela, un système plus sévère va être instauré. Si les parents refusent deux fois une proposition de place, car ils n'en ont pas le besoin immédiat, leur demande sera annulée. Ils pourront réinscrire leur enfant sur la LAC s'ils souhaitent qu'il y figure encore, mais chronologiquement parlant, ce sera la date de cette nouvelle demande qui sera prise en compte. Il sera inutile de s'inscrire sur la LAC pour anticiper un besoin potentiel trop longtemps à l'avance. De plus, la

communication aux parents sera améliorée et des plaquettes informatives expliquant le système en place, en plusieurs langues, seront réalisées et mises à disposition des parents demandeurs. Un effort sera également consenti pour améliorer le portail d'accueil informatique.

3.3 Dotation et fonctionnement du BIP: constat, bilan et propositions

Le BIP assure une permanence téléphonique et une veille informatique les mardis, mercredis et jeudis matin de 10 h 00 à 12 h 00. De plus, il accueille les personnes qui se présentent sur place les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8 h 30 à 11 h 30 et le mercredi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00. Aujourd'hui, le BIP fonctionne avec une dotation de 1,3 EPT (une responsable à 0,5 EPT et une secrétaire pour 0,8 EPT). Le BIP est actuellement renforcé par la collaboration de trois secrétaires du SAJE pour assurer les permanences d'accueil (environ 0,3 EPT) et par l'engagement d'une auxiliaire à 0,3 EPT afin d'assurer un suivi des inscriptions et des réactualisations. Depuis 2006, la Municipalité renseigne régulièrement le Conseil communal par le biais du Rapport de gestion sur la quantité d'informations traitées annuellement.

En résumé :

Périodes	2006	2007	2008	2009	2010 janvier-septembre
Passage sur place au BIP	552	796	1368	1827	1645
Permanence téléphonique	3332	3083	2987	2905	2159
Total	3884	3879	4355	4732	3804

A ce bref décompte, il faut ajouter la correspondance postale et informatique en constante augmentation. De plus, par sa position géographique au centre du dispositif administratif de Chauderon, le BIP est sollicité pour d'autres demandes d'informations ne concernant pas l'accueil d'enfants (499 en 2007, plus de 1000 en 2008 et 853 en 2009).

Le fonctionnement du BIP dans sa forme actuelle n'est pas toujours explicite pour les parents qui ne comprennent pas pourquoi ils doivent simultanément contacter régulièrement le BIP pour mettre à jour leur dossier et s'adresser aux IPE pour avoir plus d'informations quant aux places disponibles. Il faut dès lors communiquer encore plus clairement que le BIP est un bureau d'inscription et de mise à jour des demandes, mais que ce sont les IPE qui connaissent leur taux d'occupation, les plages disponibles, les passages des enfants d'un groupe à l'autre, le départ prévu des enfants, et donc les possibilités d'accueillir de nouveaux enfants qu'ils iront puiser dans la LAC. Contrairement à ce qui est perçu par les pétitionnaires, la Municipalité souligne que le BIP tient très consciencieusement à jour les fiches d'inscription et leur suivi. Dans sa gestion quotidienne, il est primordial que les collaboratrices du BIP entretiennent des contacts réguliers et de proximité avec les institutions afin d'offrir des prestations coordonnées et explicites aux citoyens.

A l'heure actuelle, les quatre personnes différentes qui se relayent à la permanence n'ont ni la possibilité ni le temps de « creuser » les motifs et les besoins des demandes des parents. Or, au vu de la pénurie actuelle de places d'accueil et malgré le développement que l'on connaît, il reste indispensable de pouvoir orienter les parents vers une solution adaptée à leurs besoins. Encore trop souvent, l'on voit des parents formuler une demande de place en CVE alors que leur situation familiale se satisferait parfaitement d'une halte-jeux⁵. Bien cibler le besoin des familles, en lien avec leur réalité familiale et professionnelle, est un travail qui demande des compétences multiples car il s'agit tout autant de connaître parfaitement le dispositif d'accueil de jour de la Ville que de disposer d'outils de communication pour faire préciser aux parents leur situation réelle, voire pour les comprendre ou leur expliquer notre fonctionnement sachant qu'ils ne parlent parfois pas le français. Afin d'offrir une prestation de qualité où ce premier contact permet réellement une information détaillée aux parents, suivie de recommandations adaptées à chaque situation, la Municipalité estime primordial d'élargir cette offre sur le plan des horaires. Dans ce sens, une amélioration considérable du fonctionnement du BIP réside dans :

- l'engagement de personnes spécifiquement formées à cette fonction d'accueil ;
- l'élargissement de la prestation pour la réception des personnes en passant de 15 heures d'ouverture hebdomadaire à 35 heures ;
- l'élargissement de la prestation pour la permanence téléphonique de 6 heures à 8 heures hebdomadaires.

⁵ Les 11 halte-jeux implantées dans les quartiers lausannois offrent des prestations d'accueil sur une période plus restreinte variant de 2 heures 30 à 4 heures par demi-journée. Elles sont essentiellement destinées à des fins de socialisation, d'apprentissage du français, d'intégration sociale et de soutien aux familles.

La Municipalité propose d'augmenter le plan des postes du BIP de 1 EPT afin d'assurer une réception et un traitement des demandes des parents plus efficaces (0,7 EPT) et de contractualiser le poste d'auxiliaire à 0,3 EPT afin d'assurer un suivi des inscriptions et des réactualisations. Ce poste d'accueil, de réception et de conseil peut convenir à une éducatrice de l'enfance chevronnée devant, par exemple, entamer un processus de reconversion professionnelle AI.

3.4 Gestion informatique⁶: constat, bilan et propositions

La LAC a eu comme effet direct de libérer les IPE de la gestion de leurs propres listes d'attente, activité qui représentait un travail considérable. Cela leur a permis de se concentrer sur leur mission de base. De plus, cette centralisation permet un véritable suivi des demandes de placement. A titre d'exemple, il arrive encore parfois qu'une famille prétende n'avoir pas trouvé de place alors que le logiciel montre que l'enfant est placé dans l'un ou l'autre des CVE. Ou encore, certains parents assurent avoir réactualisé régulièrement leur demande alors que ce n'est pas le cas. Les exemples de ce type sont multiples et variés.

Si le système est globalement solide, plusieurs améliorations sont envisagées afin d'améliorer sa performance tant pour les professionnels du BIP que pour les partenaires institutionnels. La Municipalité a dégagé ci-après deux paramètres qui lui semblent devoir être corrigés de manière prioritaire.

◆ Découpage par quartier

Aujourd'hui, les institutions sont attribuées à un quartier dont le découpage répond à des logiques statistiques. Lorsqu'elles consultent la LAC, elles opèrent un tri et ne choisissent que les résidents du quartier qui leur correspond. Cependant, un « effet frontière » vient brouiller les cartes puisque certaines familles ne sont pas consultées par l'institution d'accueil la plus proche de leur domicile.

Une amélioration du logiciel actuellement utilisé permettrait de générer un document informatique correspondant à une liste d'attente personnalisée pour chaque institution. Il pourrait également intégrer les divers paramètres à prendre en compte pour gérer la liste d'attente avec une plus grande efficacité, tels que :

- gestion plus personnalisée des demandes ;
- diminution de l'effet frontière ;
- réalité de l'institution ;
- coordination indispensable entre institutions ;
- visibilité et suivi des demandes.

De cette manière, chaque institution pourrait déterminer son propre secteur géographique prioritaire en s'appuyant sur le découpage plus fin des 126 secteurs déterminés par l'Office de la statistique lausannoise et non plus en fonction stricte des 18 quartiers lausannois. Dans cette perspective, le SAJE s'assurera que la totalité du territoire de la ville soit couverte équitablement. Cette amélioration du logiciel permettant d'intégrer rapidement et aisément la possibilité d'établir une liste d'attente personnalisée pour chaque institution pourrait être rapidement mise en place. Chaque famille habitant Lausanne pourrait ainsi se voir signaler un ou plusieurs lieux d'accueil proches de son domicile. Le message aux parents serait ainsi plus cohérent et explicite.

◆ Institution prioritaire

Aujourd'hui, les parents ont la possibilité de mentionner deux lieux de préférence où placer leur enfant. La Municipalité propose d'abandonner cette offre et de ne mentionner les préférences des parents, à titre indicatif, que dans les notices prévues dans le logiciel servant à relever des demandes ou des situations particulières. Les parents recevront, avec la confirmation d'inscription au BIP, la liste et l'emplacement des garderies en fonction du nouveau découpage des quartiers présenté ci-dessus. Ces améliorations nécessitent un complément au logiciel iCARE/LAC devisé à Fr. 50'000.-.

⁶Pour gérer les données relatives à la demande et à la prise en charge des enfants, la Municipalité a acheté en 2005 le logiciel « iCARE ».

4. Optimisation de la gestion de l'offre (attribution des places)

Selon des directives établies par le SAJE, ce sont les directions des IPE qui attribuent les places aux familles en consultant la LAC. Ce fonctionnement est le fruit d'un choix qui reconnaît que la direction de l'IPE est mieux à même pour d'attribuer des places, car elle peut faire coïncider la réalité institutionnelle avec le besoin des familles. Cette pratique offre ainsi une plus-value importante en termes de prévention primaire et secondaire puisque, grâce à elle, les directions peuvent prendre en compte la réalité sociale, économique et familiale des parents lorsqu'elles accordent une place d'accueil.

La Municipalité tient à garder ce mode d'attribution, mais à le faire évoluer. A cette fin, elle propose de doter le SAJE d'une ressource humaine supplémentaire permettant une optimisation de l'attribution des places d'accueil et la mise en place d'un système de contrôle interne plus performant. Le processus d'attribution des places est décrit ci-dessous.

4.1 Processus d'attribution des places d'accueil

Faute de places en suffisance, des critères ont dû être définis. Ils doivent être respectés lors de l'attribution d'une place d'accueil. Ils ne sont pas à traiter selon un ordre de priorité, mais ils doivent être appréhendés de manière globale. La direction les évalue après une analyse de la demande d'accueil qu'elle fait coïncider avec la réalité institutionnelle de la garderie.

Outre la mise à jour régulière de la demande d'inscription au BIP, les critères à prendre en compte pour l'attribution d'une place sont les suivants :

A. Critères prioritaires :

Lieu de domicile

- commune de domicile : domicile lausannois ou parent au bénéficiaire d'une priorité d'accueil liée à une IPE en partenariat avec une entreprise signataire de la convention du RéseauL ;
- quartier de domicile ;
- lieu de scolarisation de l'enfant (l'enclassement d'un enfant dans une école hors de son quartier d'habitation est reconnu comme un critère prioritaire).

Organisation professionnelle

- travail des parents ;
- occupation des parents (formation, cours, activité bénévole, etc.).

Organisation familiale

- famille monoparentale ;
- réalité familiale (il arrive que des réalités familiales particulièrement graves revêtent un caractère d'urgence) ;
- fratrie : frère ou sœur déjà accueilli dans le CVE, si les parents ont une activité professionnelle ou sont en formation.

Concernant les fratries, si jusqu'à aujourd'hui l'automatisme de l'accueil du frère ou de la sœur était la règle, la Municipalité entend désormais subordonner cette priorité au fait que les parents travaillent, sont en formation ou inscrits et bénéficiant des prestations de l'assurance chômage.

B. Quelques critères complémentaires non prioritaires peuvent également être pris en considération et concernent les parents :

- au chômage ou en recherche d'emploi ;
- qui recherchent un lieu de socialisation (s'ils n'ont pas d'activité formelle à l'extérieur du foyer) ;
- au bénéficiaire d'une recommandation émise par un professionnel (pédiatre, assistant social, psychologue, etc.) ;
- qui demandent un changement d'institution (sauf si c'est pour modifier le lieu de scolarisation de l'enfant qui reste une priorité).

Ces critères sont ensuite mis en corrélation avec les disponibilités du lieu d'accueil en matière de places disponibles, avec l'âge de l'enfant, les jours de fréquentation demandés et la situation particulière de l'enfant. On le voit, attribuer une place d'accueil ne relève ni de l'arbitraire, ni du favoritisme.

4.2 Indicateurs de performance

Les directions des IPE ont reçu comme injonction formelle de la part du RéseauL, conformément à la Charte fondamentale et à la convention de subventionnement qu'elles ont signées, d'assurer un taux d'occupation de leur institution correspondant au minimum à 90% de leur capacité totale.

L'exemple suivant montre comment le taux d'occupation est contrôlé.

Le CVE municipal des Jardins de Prélaz a les ressources en personnel et financières permettant de proposer 68 places. Une place offre la possibilité d'accueillir un ou plusieurs enfants pendant 12 heures par jour et 230 jours par année. Elles sont réparties comme suit :

- 10 places pour les bébés de 4 mois à 18/24 mois ;
- 14 places pour les enfants de 18/24 mois à 30/36 mois ;
- 20 places pour les enfants de 30/36 mois jusqu'à l'entrée à l'école enfantine ;
- 24 places pour les enfants pendant leur cycle initial.

La directrice du CVE vend aux parents des contrats à temps complet (100%) ou à temps partiel selon leurs besoins et les places disponibles dans l'institution et en fonction des critères d'attribution présentés ci-dessus. Au mois de février 2010, pour le CVE des Jardins de Prélaz, le logiciel « iCARE » indique :

Nombre d'enfants inscrits	103
Nombre de familles	88
Nombre de contrats à 100 %	14
Nombre de contrats entre 76 et 99 %	24
Nombre de contrats entre 51 et 75 %	32
Nombre de contrats entre 25 et 50 %	23
Nombre de contrats inférieurs à 25 %	10
Nombre total de contrats	103

Ces 103 contrats sont répartis en fonction de l'âge des enfants dans les différents groupes. Ce qui donne :

Légende	Potentiel théorique	Réalité en février 2010
Somme des contrats vendus dans le groupe des bébés	10 places = 1000 % de contrats potentiels	862 % de contrats vendus
Somme des contrats vendus dans le groupe des trotteurs	14 places = 1400 % de contrats potentiels	1374 % de contrats vendus
Somme des contrats vendus dans le groupe des moyens	20 places = 2000 % de contrats potentiels	1968 % de contrats vendus
Somme des contrats vendus dans le groupe des écoliers	24 places = 2400 % de contrats potentiels	2172 % de contrats vendus
Somme des contrats vendus dans le CVE	68 places = 6800 % de contrats potentiels	6376 % de contrats vendus

Pour le mois de février, le taux d'occupation du CVE des Jardins de Prélaz est donc de 93,76 % (6376/6800). Il satisfait pleinement aux exigences du RéseauL.

Pour l'ensemble du RéseauL, la moyenne du taux d'occupation des structures ouvertes depuis plus d'une année s'établissait à 87,27% en 2008 et à 88,66% en 2009. Le logiciel iCARE, qui permet de calculer ce pourcentage, pourrait également

servir à mieux gérer les inscriptions de manière à optimiser le taux d'occupation. Les effets seraient importants puisque l'augmentation de 3% du taux d'occupation représente 70 places à plein temps, soit l'équivalent du CVE municipal des Jardins de Prélaz.

Recenser les places vacantes, analyser les raisons conduisant à un taux d'occupation insuffisant, contrôler plus régulièrement l'attribution des places, accompagner le travail des directions et les encourager à « pousser » au maximum leur taux d'occupation ou chercher des synergies avec les autres prestations du quartier, voire imposer des placements sont autant d'éléments que le SAJE ne peut pas traiter en l'état faute de ressources humaines. Or, les comprendre, les rendre visibles et les analyser contribuerait à rendre encore plus performante une prestation qui fait l'objet d'attentes considérables de la part des familles. La Municipalité propose l'engagement au SAJE d'un-e assistant-e de gestion à 50% pour tenir à jour et analyser les tableaux de bord statistiques afin d'optimiser le taux d'occupation des structures. Cet engagement s'inscrit dans la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) au sein du service d'accueil de jour de l'enfance.

5. Synthèse et conséquences financières

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond favorablement à la pétition de M^{me} L. Lavanchy-Bräm et consorts : « Parents lausannois en colère – pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente ». Elle confirme sa volonté de poursuivre et d'intensifier le développement des places d'accueil préscolaire. De plus, elle entend renforcer les moyens du BIP afin de le rendre plus performant. Enfin, la Municipalité se donne les moyens d'optimiser le taux d'occupation des IPE.

5.1 Augmentation du plan des postes du SAJE

L'augmentation du plan des postes du SAJE de 1,5 EPT se décompose comme suit :

- 0,7 EPT de secrétaire pour l'accueil et le conseil aux parents au BIP ;
- 0,3 EPT de secrétaire pour assurer le suivi des inscriptions et des réactualisations ;
- 0,5 EPT d'assistant-e de gestion pour optimiser le taux d'occupation des IPE.

5.2 Conséquences financières

De manière globale, les charges salariales annuelles du SAJE augmenteront de Fr. 148'000.–. Ce coût supplémentaire sera partiellement compensé par :

- une diminution de Fr. 20'000.– du coût des remplacements et auxiliaires par la régularisation de 0,3 EPT (suivi des inscriptions et des réactualisations) ;
- le financement d'une partie du poste d'assistant-e de gestion de 0,5 EPT par l'augmentation du taux d'occupation et donc de la redevance des parents.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2011/06 de la Municipalité, du 12.01.2011 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Lisane Lavanchy-Bräm et consorts : « Parents lausannois en colère – pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente » ;
2. d'octroyer un crédit spécial de Fr. 74'000.– sur le budget de fonctionnement de 2011 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sur les rubriques suivantes :

5900.301 « Traitements »	Fr.	59'600.–
5900.303 « Cotisations aux assurances sociales »	Fr.	5'100.–
5900.304 « Cotisations à la caisse de pensions »	Fr.	8'700.–
5900.305 « Assurance-accidents »	Fr.	600.–

3. d'octroyer un crédit spécial de Fr. 50'000.– (amélioration du logiciel iCARE) sur le budget 2011 de fonctionnement de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, rubrique 5900.318 « Autres prestations de tiers ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) rapportrice, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M^{me} Marlène Bérard (LE), M. Mathieu Blanc (LE), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M^{me} Sarah Frund (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Maria Velasco (Les Verts), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M^{me} Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M^{me} Muriel Chenaux-Mesnier (Soc.), rapportrice: – La commission chargée d'examiner le préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 17 mars 2011 de 8 h 00 à 9 h 30. Elle était composée de M^{mes} Caroline Alvarez, Anna Zürcher, Marlène Bérard, Françoise Longchamp, Maria Velasco, Sarah Frund, Muriel Chenaux Mesnier, rapportrice, et de MM. Mathieu Blanc, Thomas Schlachter, Jean-Luc Chollet en remplacement de M. Fracheboud.

La Municipalité et l'Administration communale étaient représentées respectivement par M. Oscar Tosato, municipal, M. Jean-Claude Seiler, chef de service du SAJE, M^{me} Claude Thuler, adjointe pédagogique au SAJE, M^{me} Anne Seiler, responsable du BIP au SAJE. M. Yves Cochard, collaborateur au SAJE, a pris les notes de séance ce dont nous le remercions chaleureusement.

Présentation et discussion générale du rapport préavis:

M. Oscar Tosato présente le rapport préavis et souligne que la Municipalité répond favorablement aux demandes de la pétitionnaire et propose trois parties distinctes dans le présent rapport:

- L'intensification du plan de développement en place d'accueil préscolaire.
- Bilan, évaluation et amélioration du Bureau d'Information aux parents.
- Clarifier le processus d'attribution des places d'accueil et dégager des pistes d'amélioration.

Une conseillère communale trouve significative l'attitude des parents à qui la société doit tout offrir; s'il est vrai que la situation mérite d'être améliorée, cela ne veut pas dire que les parents ne doivent pas faire d'efforts. Une autre conseillère communale comprend que des parents qui peinent à concilier vie familiale et vie professionnelle, car ils ne trouvent pas de place dans les CVE, puissent se dire « en colère ». Elle souligne le fait que les parents qui recherchent une place d'accueil doivent être bien informés du processus d'accès aux prestations et des démarches à entreprendre pour pouvoir obtenir une place.

Une discussion s'engage sur la problématique de « passe-droit » éventuel. M. Oscar Tosato souligne que l'octroi des places répond à des critères très précis, et qu'en cas de

plainte écrite concernant un prétendu « passe-droit », l'expéditeur est reçu par le municipal et par M. Jean-Claude Seiler. A ce jour, aucune situation de privilège octroyé n'a été décelée.

M. Oscar Tosato souligne que la dotation supplémentaire de 0,5 EPT va permettre d'optimiser les taux d'occupation. Il rappelle que 3% de taux d'occupation correspondent à septante places d'accueil supplémentaires. Des places seront donc créées par ce nouvel outil.

Rapport préavis point par point

L'objet du rapport-préavis ne suscite aucun commentaire particulier.

Intensification du plan de développement de la législation

M. Jean-Claude Seiler passe en revue les six projets de nouvelles garderies. Il souligne que depuis 2008 de nombreux ETP éducatifs ont été engagés dans le cadre de ces projets.

Bureau d'information parents – Bilan – Evaluation perspectives

Il est souligné qu'au paragraphe 3 il est fait mention que le site internet ne permet pas une inscription en ligne et demande dans quel délai cela sera mis en place. M. Jean-Claude Seiler répond que la problématique de la signature numérique qui vise à certifier les informations au BIP par voie numérique est en cours d'élaboration.

Un document précis établi par le BIP donnant des statistiques de fréquentation et de localisation géographique est remise à l'ensemble des personnes présentes.

M. Jean-Claude Seiler commente le document et donne les précisions suivantes:

- L'information et la communication entre les parents en liste d'attente et les institutions susceptibles d'accueillir un enfant sont insuffisantes. C'est la piste principale d'amélioration à mettre en œuvre.
- Le temps d'attente moyen entre la date où les parents désirent placer leur enfant et celle où ils accèdent à une place est d'environ huit mois.
- Pour éviter un effet frontière, chaque lieu d'accueil a été défini plus précisément, en basant sur les secteurs statistiques et non sur les quartiers leur zone d'influence prioritaire.

Optimisation de la gestion de l'offre

Sur demande d'une participante, M. Jean-Claude Seiler explique que les pourcentages sont en fait l'addition de tous les contrats signés par les parents et que la moyenne de tous les contrats du Réseau-L est de 60%.

Votes d'adoption du rapport-préavis

Une conseillère communale propose un amendement à la conclusion 1 (ajouter « partiellement » après le premier mot: acceptation), puis le retire et les conclusions sont votées telles que présentées par la Municipalité.

1. Acceptation de la réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Lisane Lavanchy-Bräm et consorts : « Parents lausannois en colère – pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente ». La décision est acceptée à l'unanimité (10 oui, 0 non et 0 abstentions).

3.2. Octroi d'un crédit spécial de Fr. 74'000.- sur le budget de fonctionnement 2011 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sur les rubriques suivantes :

5900.301 « Traitements »	Fr. 59'600.-
5900.303 « Cotisations aux assurances sociales »	Fr. 5'100.-
5900.304 « Cotisations à la caisse de pensions »	Fr. 8'700.-
5900.305 « Assurance-accident »	Fr. 600.-

La décision est acceptée à l'unanimité (10 oui, 0 non et 0 abstentions).

3.3 Octroi d'un crédit spécial de Fr. 50'000.- (amélioration du logiciel iCARE) sur le budget 2011 de fonctionnement de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, rubrique 5900.318 « Autres prestations de tiers ».

La décision est acceptée à l'unanimité (10 oui, 0 non et 0 abstentions).

Muriel Chenaux Mesnier lève la séance à 9 h 30.

Le président : – Madame Chenaux, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Muriel Chenaux (Soc.), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce rapport-préavis.

Discussion

M. Mathieu Blanc (LE) : – Rassurez-vous, je n'empêcherai pas mes collègues conseillers communaux d'aller manger. Cependant, il a semblé important aux Libéraux-Radicaux et aux PDC d'annoncer que nous acceptons ce préavis et les réponses. Et aussi de dire l'utilité du bilan qui a été fait à propos de l'activité du BIP et du constat tiré des éventuelles tensions au sujet du placement d'enfants dans les garderies. Sur cette base, les Libéraux-Radicaux et le PDC saluent la volonté d'améliorer l'activité du BIP, d'optimiser la gestion et le taux d'occupation des garderies et de rendre cette activité, et celle du BIP, plus performante. Les Libéraux-Radicaux et le PDC sont heureux de ce rapport-préavis et accepteront ses conclusions.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je poserai quand même une question au municipal responsable du dossier. Dans les

conclusions, ou plutôt dans la synthèse, on comprend que la Municipalité entend poursuivre et intensifier le développement des places d'accueil préscolaire. On sait qu'il y a une pénurie importante, d'où les critères d'attribution des places d'accueil. Toutefois, une autre question se pose : les coûts de ces places d'accueil pour les familles. Serait-il possible d'introduire un système de financement qui permettrait une diminution de ces coûts pour des familles à revenu faible ou moyen ? C'est une question plus qu'une contestation du rapport.

M. Mathieu Blanc (LE) : – Avant la réponse du directeur, je désire dire qu'autant nous saluons les efforts et la réponse qui visent à optimiser les choses, autant nous ne pouvons pas partager les vues de M. Dolivo. Ce rapport nous paraît équilibré et nous ne souhaitons pas aller vers une société où tout serait gratuit, étant entendu que ces prestations ont un coût aussi.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education : – Après tant d'éloges sur ce préavis, je serai bref. Je remercie ceux qui ont montré l'intérêt du bilan réalisé par le préavis et je réponds à M. Dolivo.

Bien entendu, la Municipalité va poursuivre ce développement. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation présentera une proposition pour la prochaine législature qui doit tenir compte de la mise en place de l'art. 63a de la Constitution. En effet, nous avons une obligation légale de mettre à disposition des places pour les enfants de 4 à 16 ans. Aujourd'hui, le coût d'une place d'accueil se répartit de la manière suivante : 60% sont pris en charge par la Commune, 26% par les parents et 14% par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, donc les employeurs et le Canton. Sur cette base, une tarification est faite aux parents en fonction du revenu. Certains parents peuvent payer 8% du coût brut de la place, certains parents peuvent en payer 95%. Cela signifie que nous avons une des tarifications les plus solidaires de Suisse, puisque certaines familles paient Fr. 112.- par mois pour une place à plein temps et d'autres paient Fr. 2200.-. J'espère que ces informations vous suffiront. Nous avons une politique de tarification vraiment solidaire.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est donc close. Nous allons procéder au vote des conclusions. Madame la rapportrice, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Muriel Chenaux (Soc.), rapportrice : – Les trois conclusions ont été acceptées à l'unanimité de la commission.

Le président : – La commission a voté chaque conclusion l'une après l'autre. Je vous propose de les voter en bloc s'il n'y a pas d'opposition. Nous voterons à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent les trois conclusions de

ce rapport-préavis l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Sans opposition, avec trois abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2011/06 de la Municipalité, du 12 janvier 2011;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accepter la réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Lisane Lavanchy-Bräm et consorts: «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches: pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente»;
2. d'octroyer un crédit spécial de Fr. 74'000.– sur le budget de fonctionnement de 2011 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sur les rubriques suivantes:

5900.301 «Traitements»	Fr. 59'600.–
5900.303 «Cotisations aux assurances sociales»	Fr. 5'100.–
5900.304 «Cotisations à la caisse de pensions»	Fr. 8'700.–
5900.305 «Assurance-accidents»	Fr. 600.–
3. d'octroyer un crédit spécial de Fr. 50'000.– (amélioration du logiciel iCARE) sur le budget 2011 de fonctionnement de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, rubrique 5900.318 «Autres prestations de tiers».

Le président: – Nous en avons terminé avec cet objet et avec cette première partie de notre séance. Je vous retrouve ici à 20 h 35 s'il vous plaît, à 20 h 35 précises. Merci.

La séance est levée à 20 h 05.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16